



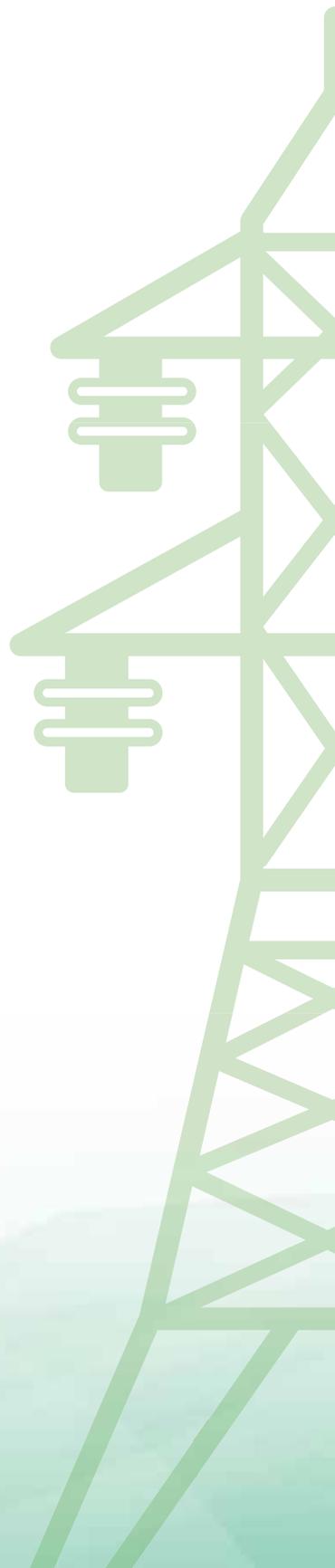
AUTORITE NATIONALE DE REGULATION
DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016



RAPPORT
D'ACTIVITÉS

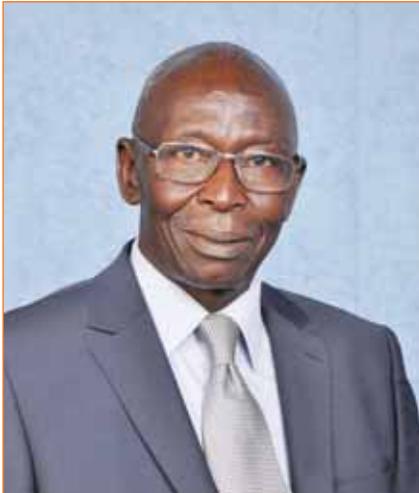
2016



SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	9
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	10
PARTIE 1 : PRÉSENTATION DE L'ANARE	11
1. LES MISSIONS	12
2. LA MISSION, LA VISION, LES VALEURS ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES	12
3. ORGANIGRAMME	13
PARTIE 2 : PRÉSENTATION DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ	15
4. LE CADRE LÉGAL ET INSTITUTIONNEL	16
4.1. Les textes réglementaires	16
4.2. Les acteurs du secteur	17
5. CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ	19
5.1. Équilibre Production Consommation	19
5.2. Qualité de l'exploitation	32
5.3. Résultats financiers	36
PARTIE 3 : LES ACTIVITÉS DE L'ANARE	47
6. CONTRÔLE DES OPÉRATEURS	48
6.1. Contrôle technique	48
6.2. Contrôle économique et financier	56
6.3. Contrôle administratif	58
7. PROTECTION DES CONSOMMATEURS	60
7.1. Chiffres clés	60
7.2. Appels, visites et mails	61
7.3. Traitement des demandes d'assistance et recours	64
7.4. Collaboration avec le concessionnaire CIE	70
7.5. Actions de communication	72
7.6. Collaboration avec les associations de consommateurs	77
7.7. Mission de Benchmark	79

8. ASSISTANCE, AVIS ET RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT	80
8.1. Projet d'arrêté interministériel portant modification des tarifs de l'électricité et fixant le principe d'un remboursement des abonnés à l'électricité	80
8.2. Projet d'élaboration des textes réglementaires d'application du Code de l'électricité	80
8.3. Participation aux travaux du Groupe Interministériel Technique de Travail Electricité-Mines	80
9. ÉTUDES	81
9.1. Modèle tarifaire	81
9.2. Etudes de droit	82
10. COMITÉ TECHNIQUE GAZ NATUREL	84
11. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISMES	85
11.1. Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD)	85
11.2. Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC)	86
11.3. African Forum of Utility Regulators (AFUR)	87
11.4. Formation sur la régulation des industries de réseaux	88
12. GESTION INTERNE	90
12.1. Gestion administrative	90
12.2. Situation financière	93
PARTIE 4 : FOCUS	97
13 LA SÉPARATION COMPTABLE DES ACTIVITÉS	98
13.1. Définition	98
13.2. La justification de la séparation des activités	98
13.3. Les différentes modalités de séparation des activités	98
13.4. La séparation comptable des activités dans le contexte ivoirien	99
ANNEXES	101



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maître Youssouf FOFANA
Président du Conseil d'Administration

L'année 2016 a donné une fois de plus l'occasion au Gouvernement ivoirien, de traduire dans les faits, la politique de son Excellence, le Président Alassane OUATTARA relative au secteur de l'électricité et consistant notamment à mettre à la disposition des populations une électricité abondante, de bonne qualité et abordable.

Il est également à relever la mise en place progressive du nouveau cadre institutionnel et légal du secteur de l'électricité avec la signature par le Président de la République, le 12 octobre 2016, de six décrets.

Au nombre des textes réglementaires adoptés, deux décrets se rapportent à l'organe de régulation: l'un est relatif à la dissolution de l'ANARE et l'autre, corollaire du premier texte, définit l'organisation et le fonctionnement de la future Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Électricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI). Ces textes visent principalement à définir un cadre juridique permettant au Régulateur de jouer pleinement son rôle, en toute indépendance.

Conformément au décret n°2016-785 du 12 octobre 2016 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur

de l'Électricité de Côte d'Ivoire, l'ANARE-CI, organe indépendant de régulation, a le statut d'autorité administrative indépendante, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle est organisée autour d'un Conseil de Régulation, organe collégial de décision et d'une Direction Générale.

Il en résulte que nous nous trouvons actuellement dans une situation transitoire marquée par le passage de l'ANARE, société d'Etat créée en 1998 à l'ANARE-CI, autorité administrative indépendante, instituée en 2016.

C'est l'occasion pour moi, de féliciter le Comité de Direction de l'ANARE ainsi que tout le personnel qui abordent cette phase transitoire avec professionnalisme et en toute sérénité.

Je les invite à redoubler d'efforts et à se préparer à faire face aux nouveaux défis.

Pour ma part, je reste convaincu qu'ensemble, en puisant dans nos valeurs notamment d'expertise, de transparence et de responsabilité, nous réussirons à placer l'ANARE-CI au cœur du développement harmonieux du secteur de l'électricité.





MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Hippolyte EBAGNITCHIE
 Directeur Général

La publication du rapport d'activités est un rendez-vous important pour l'ANARE. C'est l'occasion, en effet, de faire le point sur les activités réalisées et de dégager des perspectives pour l'avenir.

Le bilan de l'ANARE pour l'année 2016 est marqué par deux idées forces : **continuité et évolution**.

En effet, au titre de **la continuité**, l'ANARE a poursuivi son action autour de l'accomplissement de ses missions définies par le Code de l'Electricité du 24 mars 2014 et son décret de création du 16 décembre 1998.

Ainsi, au titre de la protection des consommateurs, l'ANARE, dans le cadre des actions de renforcement des capacités des associations de consommateurs, a organisé, au profit d'une délégation composée d'organisations consuméristes et de journalistes, des visites de travail auprès des différents acteurs intervenant dans le secteur de l'électricité. Cette mission, qui visait à faire mieux comprendre les enjeux et contraintes de la gestion du service public de l'électricité, nous a également amené à conduire la délégation dans cinq pays de la sous-région.

Au plan de la régulation économique et financière, l'ANARE, dans la perspective de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité et de garantir un accès des tiers aux réseaux dans des conditions transparentes et non discriminatoires, a initié le projet de rédaction d'un document de référence contenant les règles et principes de séparation comptable applicables aux opérateurs du secteur de l'électricité. La mise en œuvre de la séparation comptable, permettra également à l'ANARE de disposer d'informations sur

les charges réelles supportées par les opérateurs et lui permettra ainsi de déterminer un niveau adéquat des tarifs.

Concernant la régulation technique, l'ANARE a engagé, depuis 2014, avec les partenaires du secteur, une démarche visant à définir et à mettre en œuvre des indicateurs appropriés pour la mesure de la qualité du produit et du service au client, conformément aux standards internationaux. Il s'agira désormais de recourir, pour évaluer la qualité du produit et du service au client, aux indicateurs SAIDI et SAIFI.

L'évolution, quant à elle, réside dans la mise en place d'un nouvel organe de régulation, disposant d'un statut législatif et qualifié d'indépendant. Le décret n°2016-785 du 12 octobre 2016 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI), traduit ainsi ce changement majeur en confiant la mission de régulation à une autorité administrative indépendante, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. En outre, ce texte réglementaire reconnaît à l'ANARE-CI, des attributions plus larges et des pouvoirs importants notamment de décision et de sanction, en vue d'accomplir efficacement ses missions.

L'avènement de l'ANARE-CI implique nécessairement d'importants défis à relever en termes d'organisation interne, de définition de stratégies et d'élaboration de procédures. Les réponses apportées à ces enjeux contribueront à faire émerger une régulation dont l'intérêt sera de mieux en mieux perçu par toutes les parties intéressées.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFUR	: African Forum for Utility Regulators
ANARE	: Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité
ARREC	: Autorité de Régulation Régionale du Secteur de l'Electricité de la CEDEAO
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIE	: Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CIPREL	: Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité
CI-ENERGIES	: Société des Energies de Côte d'Ivoire
CNR	: Canadian Natural Resources
COREL	: Comité Opérationnel de Règlement de Litiges
CPTR	: Comité Paritaire de Traitement des Recours
DGE	: Direction Générale de l'Energie
DGH	: Direction Générale des Hydrocarbures
EECI	: Energie Electrique de Côte d'Ivoire
GO	: Gas-Oil
GW	: Giga Watt
GWh	: Giga Watt-heure
HVO	: Heavy Vacuum Oil
INS	: Institut National de la Statistique
ISO	: International Standardization Organization
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MPE	: Ministère du Pétrole et de l'Energie
Mpc/j	: Million de pieds cubes par jour
MWh /kWh	: Méga Wattheure / kilo Wattheure
PACEL	: Point d'Accueil du Consommateur d'Electricité
PETROCI	: Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire
PIE	: Producteur Indépendant d'Electricité
SAIDI	: System Average Interruption Duration Index
SAIFI	: System Average Interruption Frequency Index
SIR	: Société Ivoirienne de Raffinage
TAV	: Turbine à vapeur
TAG	: Turbine à gaz
Tef	: Taux d'efficacité global foyers
TEOM	: Taxe rémunératoire de l'Enlèvement des Ordures Ménagères
TMC	: Temps Moyen de Coupure
TOP	: Take Or Pay
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine



PARTIE 1

**PRÉSENTATION
DE L'ANARE**

1. LES MISSIONS

Selon l'article 44 de la loi n° 2014 - 132 du 24 mars 2014 portant Code de l'Électricité, l'organe de régulation du secteur de l'électricité est chargé :

- de contrôler le respect des lois et règlements ainsi que les obligations résultant des autorisations ou conventions en vigueur dans le secteur de l'électricité;
- de proposer à l'Etat des tarifs applicables dans le secteur de l'électricité, y compris les tarifs de l'accès aux réseaux;
- de préserver les intérêts des usagers du service public d'électricité et de protéger leurs droits;
- de régler les litiges dans le secteur de l'électricité notamment entre opérateurs et entre opérateurs et usagers;
- de conseiller et d'assister l'Etat en matière de régulation du secteur de l'électricité.

CONTRÔLE

TARIFICATION

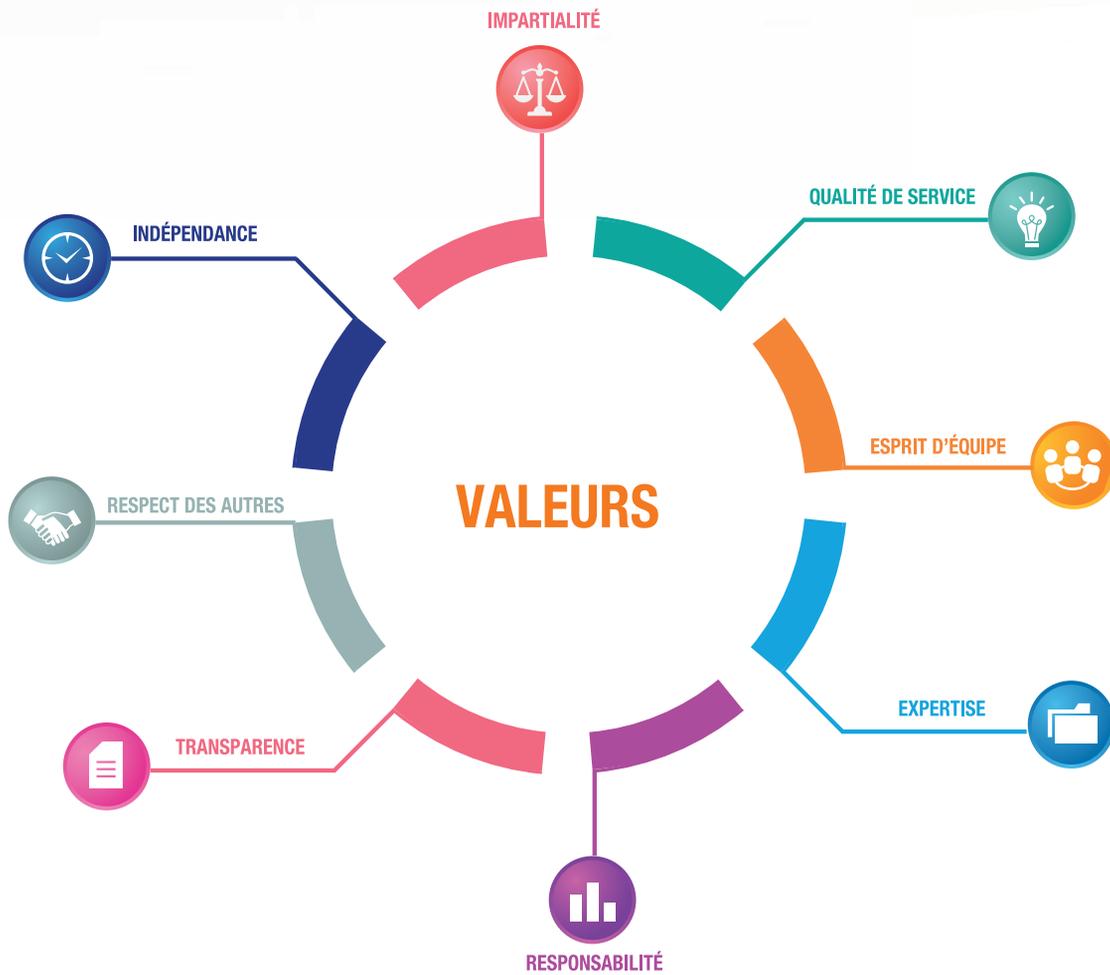
PROTECTION

REGLEMENT DE LITIGES

AVIS ET CONSEILS

2. LA VISION, LA MISSION, LES ENJEUX STRATÉGIQUES ET LES VALEURS



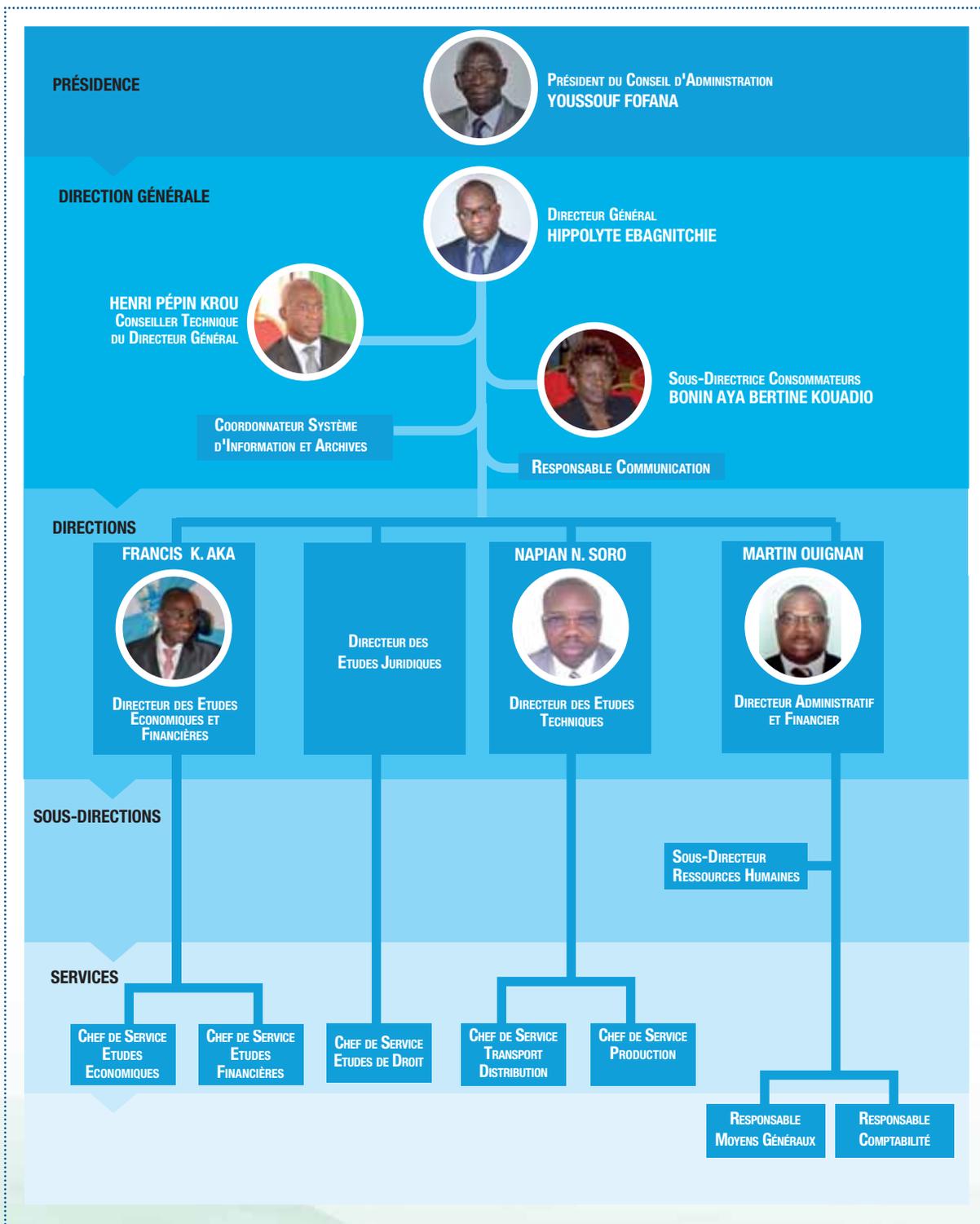


3. L'ORGANIGRAMME

Les organes constitutifs de l'ANARE sont :

- Le Conseil d'Administration ;
- La Direction Générale.

l'organigramme de l'ANARE se présente comme suit :





PARTIE 2

**PRESENTATION
DU SECTEUR DE
L'ÉLECTRICITÉ**

4. LE CADRE LÉGAL ET INSTITUTIONNEL

4.1. LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Afin d'achever la mise en place du nouveau cadre légal du secteur, la loi n°2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'Electricité doit être complétée et précisée par un ensemble de textes réglementaires d'application, dont 10 décrets et 10 arrêtés.

Ainsi, au titre des décrets, 8 ont déjà été adoptés en Conseil des Ministres. Le détail de ces textes réglementaires est fourni dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Décrets adoptés/décrets en cours d'adoption

Projets de décret adoptés
<p>1. Décret n° 2016-782 du 12 octobre 2016 relatif aux conditions et modalités de conclusion des conventions de concession pour l'exercice des activités de production, de transport, de dispatching, d'importation, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique</p> <p style="text-align: center;">Journal Officiel de la RCI N°46 du jeudi 08/06/2017, P.694</p>
<p>2. Décret n°2016-783 du 12 octobre 2016 fixant les conditions d'exercice et les modalités de la vente de l'énergie électrique produite par un producteur indépendant ou de l'excédent d'énergie électrique produite par un auto-producteur</p> <p style="text-align: center;">Journal Officiel de la RCI N°46 du jeudi 08/06/2017, P.697</p>
<p>3. Décret n°2016-784 du 12 octobre 2016 portant dissolution de l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité (ANARE)</p> <p style="text-align: center;">Journal Officiel de la RCI N°39 du lundi 15/05/2017, P.489</p>
<p>4. Décret n°2016-785 du 12 octobre 2016 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI).</p> <p style="text-align: center;">Journal Officiel de la RCI N°39 du lundi 15/05/2017, P.490</p>
<p>5. Décret n°2016-786 du 12 octobre 2016 portant fixation des règles de détermination et de révision des tarifs de vente et d'achat de l'énergie électrique, ainsi que des règles d'accès au réseau et de transit d'énergie</p> <p style="text-align: center;">Journal Officiel de la RCI N°39 du lundi 15/05/2017, P.494</p>
<p>6. Décret n°2016-787 du 12 octobre 2016 fixant les conditions et modalités d'exercice de l'activité de production associée à la distribution et à la commercialisation de l'énergie électrique par mini réseau ou par systèmes autonomes individuels de production d'énergie électrique</p> <p style="text-align: center;">Journal Officiel de la RCI N°39 du lundi 15/05/2017, P.497</p>

7. Décret n°2016-862 du 03 novembre 2016 fixant les modalités, conditions et obligations pour la mise en œuvre de la maîtrise d'énergie

Journal Officiel de la RCI N°21 du lundi 13/03/2017, P.309

8. Décret n°2016-1131 du 21 décembre 2016 portant création, organisation, attributions et fonctionnement du Fonds National de Maitrise de l'Energie (FONAME)

Journal Officiel de la RCI N°44 du jeudi 01/06/2017, P.670

Projets de décret en cours d'adoption

1. Projet de décret fixant les conditions de réalisation et de transfert des ouvrages de transport et de distribution de l'énergie électrique au domaine public de l'Etat

2. Projet de décret fixant les sanctions pécuniaires, les modalités de répartition et de gestion des amendes et sanctions pécuniaires consécutives à l'exercice de segments d'activités ou d'activités connexes aux segments d'activités en violation des dispositions du code de l'électricité, et aux fausses déclarations relatives à l'exercice desdites activités du secteur de l'électricité et les modalités de leur perception.

4.2. LES ACTEURS DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

Le secteur de l'électricité est institutionnellement placé sous la tutelle du Ministre du Pétrole et de l'Energie, du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ainsi que du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

Outre, les ministères tutélaires, représentant l'Etat de Côte d'Ivoire, les acteurs du secteur de l'électricité sont :

- Les sociétés délégataires des pouvoirs de l'Etat dans le secteur de l'électricité :

- ✓ La Société des Energies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES), en charge notamment de la gestion du patrimoine de l'Etat dans le secteur de l'électricité, du suivi des flux financiers et des flux énergétiques ainsi que de la maîtrise d'œuvre des travaux d'investissement de l'Etat ;

- ✓ L'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité (ANARE), en charge du contrôle du respect des lois et règlements ainsi que des conventions, du règlement des litiges, de la protection des usagers du service public, ainsi que des avis et de l'assistance à l'Etat en matière de régulation du secteur de l'électricité ;

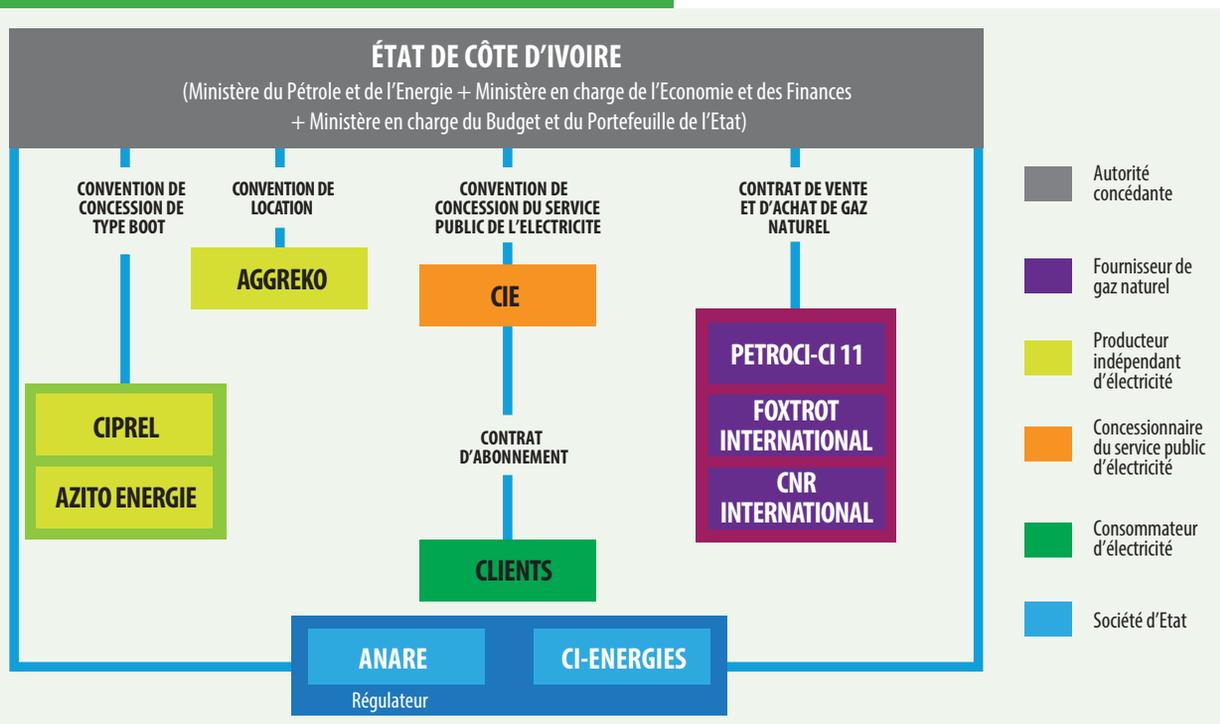
- La Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), Concessionnaire du service public national de l'électricité, en charge de l'exploitation des biens publics du secteur de l'électricité servant à la production, au transport, à l'importation, à l'exportation et à la distribution de l'électricité en vue du service aux clients ;

- Les Producteurs Indépendants d'Electricité (PIE) : la Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL), la société Azito - Energie et la société Aggreko ;

- Les Producteurs de gaz naturel : la société PETROCI CI-11, la société Foxtrot et la société Canadian Natural Ressources (CNR) ;
- Les Clients (clients au tarif national et clients à l'export).

Ces acteurs sont représentés dans le graphique ci-dessous :

Graphique 1 : Cadre institutionnel du secteur de l'électricité



5. CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

5.1. ÉQUILIBRE PRODUCTION CONSOMMATION

5.1.1. LA PRODUCTION BRUTE

Le parc national de production a enregistré la mise en service de la première TAV de CIPREL en cycle combiné en janvier 2016. Ainsi, au 31 décembre 2016, la puissance totale installée s'est accrue et s'élève à 1 886 MW (ISO).

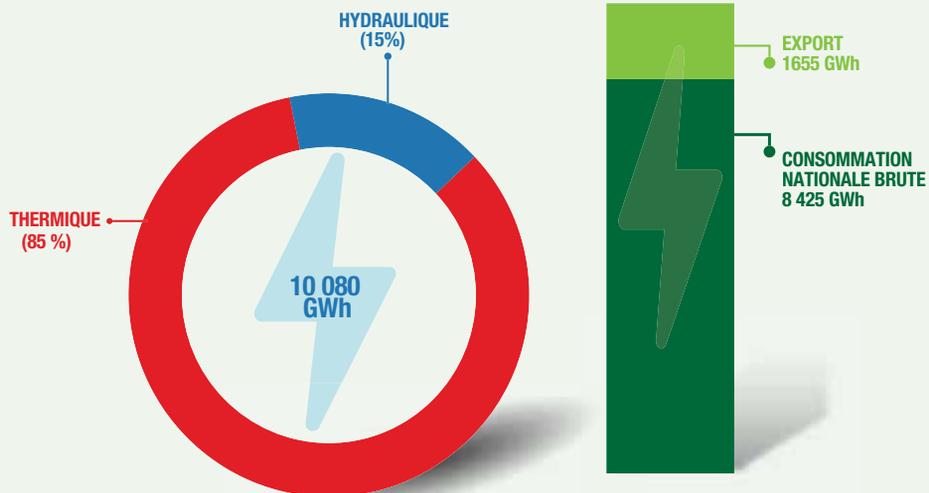
Cependant, avec l'intensification de l'extension du réseau, le nombre de centrales isolées, alimentant certaines localités non couvertes par le réseau national

interconnecté, a été réduit à 49.

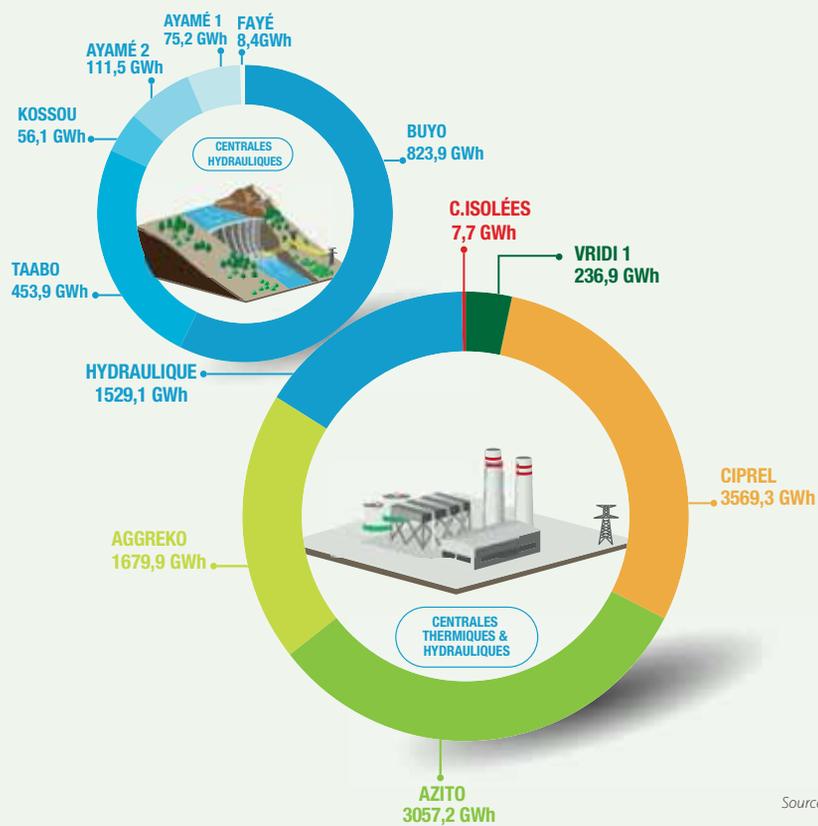
En 2016, les centrales ont produit globalement 10 080 GWh (dont 7,7 GWh générés par les centrales isolées). Cette production brute a connu une croissance de 17% relativement à l'exercice précédent et se répartit comme l'indique le graphique 2.



Graphique 2 : Répartition de la production brute



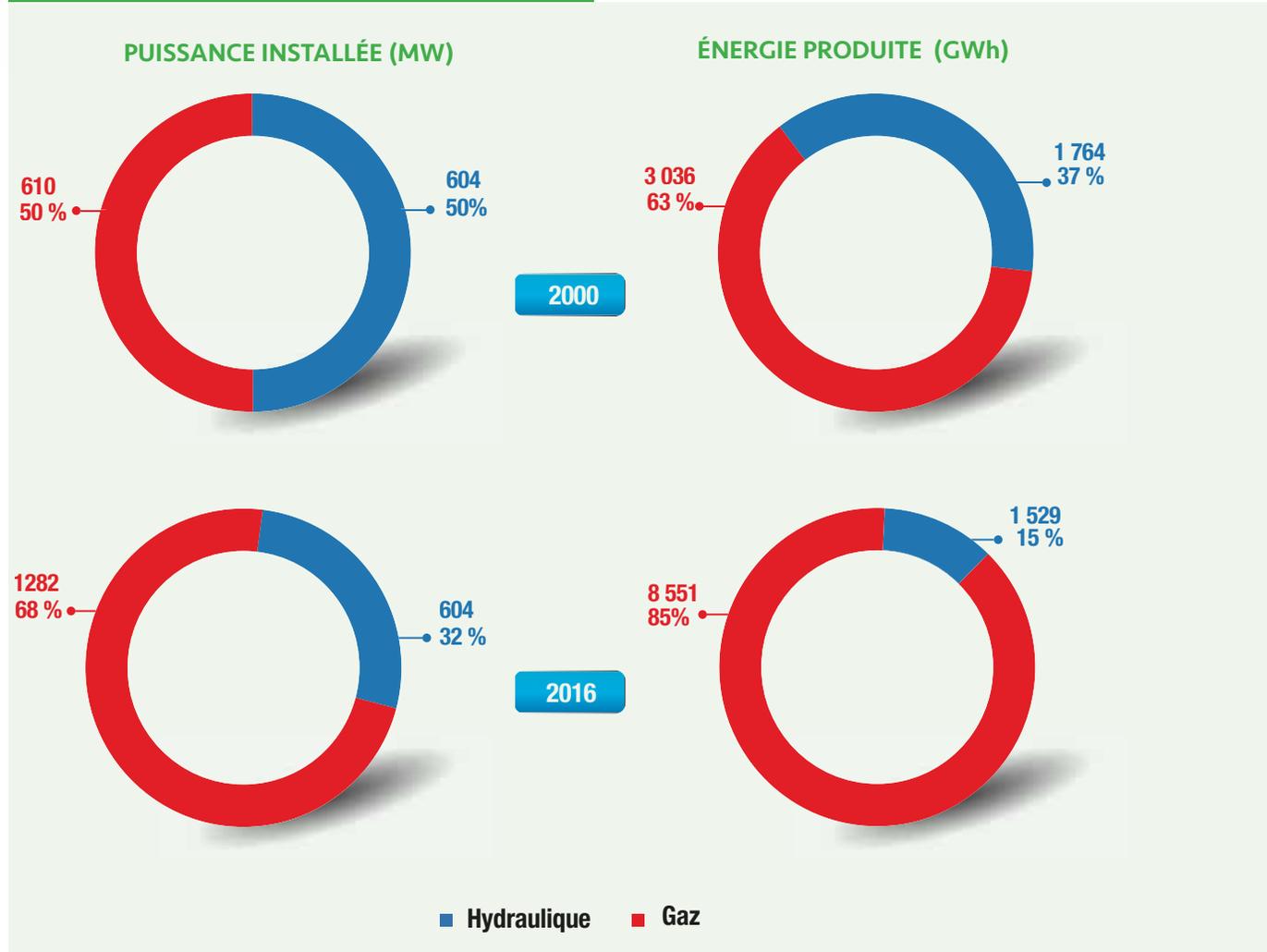
Source de données : CIE



Source de données : CIE

Les mix énergétiques des années 2000 et 2016 se présentent comme suit:

Graphique 3 : Mix énergétiques des années 2000 et 2016



5.1.2. LA DISPONIBILITÉ DES GROUPES DE PRODUCTION

L'évolution annuelle de la disponibilité de chacune des centrales hydroélectriques est résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Disponibilité globale des centrales hydroélectriques (en %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
FAYÉ											50	49,95	70,02	36,66	14,43	82,62	71,69
BUYO	75,1	66,2	65,8	58,7	58,5	52,6	56,62	77,97	60,38	87,89	87,36	88,62	68,26	82,89	90,51	82,72	61,97
TAABO	75,4	75,2	91	91,9	75	84,2	95,43	94,58	86,09	84,82	95,23	92,45	97,4	82,89	97,90	94,09	93,15
KOSSOU	63,55	71,24	79,8	97,3	84,1	73,8	87,92	79,95	86,33	82,97	88,67	81,55	96,53	77,13	79,19	89,11	87,91
AYAME 1	76,5	73,7	92,4	83,95	84,6	87,8	88,01	92,42	89,38	90	86,07	82,89	81,05	86,15	87,89	90,91	72,81
AYAME 2	78,13	79,6	81,3	82,04	78,2	75,4	87,83	87,64	82,71	83,84	88,63	69,01	79,73	91,50	71,01	69,91	72,70

Source de données : CIE

Au titre de l'exercice 2016, la disponibilité moyenne des groupes de production hydraulique est de 81,26% ; le seuil fixé par l'ANARE par groupe étant de 80%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution annuelle de la disponibilité de chacune des centrales thermiques.

Tableau 3 : Disponibilité globale des centrales thermiques (en %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CIPREL	87,9	94	95,3	77,8	83,4	94,92	88,72	86,25	89,92	92	89,18	88,84	89,81	85,65	90,19	84,72	86,94
AZITO	94,9	95,2	94,9	89,2	89,7	94,1	96,15	87,93	96,63	95,21	82,68	91,92	96,05	97,53	67,64	91,06	95,23
AGGREKO											99,99	92,14	94,29	95,88	98,63	98,98	99,56
VRIDI 1	56,2	81,4	70,6	59,3	42,3	55,8	55,35	50,3	19,88	37,73	33,21	46,88	67,47	60,58	73,26	77,63	63,49

Source de données : CIE

En 2016, la disponibilité globale des groupes thermiques est de 89,91%.

Le seuil de référence fixé par l'ANARE est de 85% par groupe de production thermique.

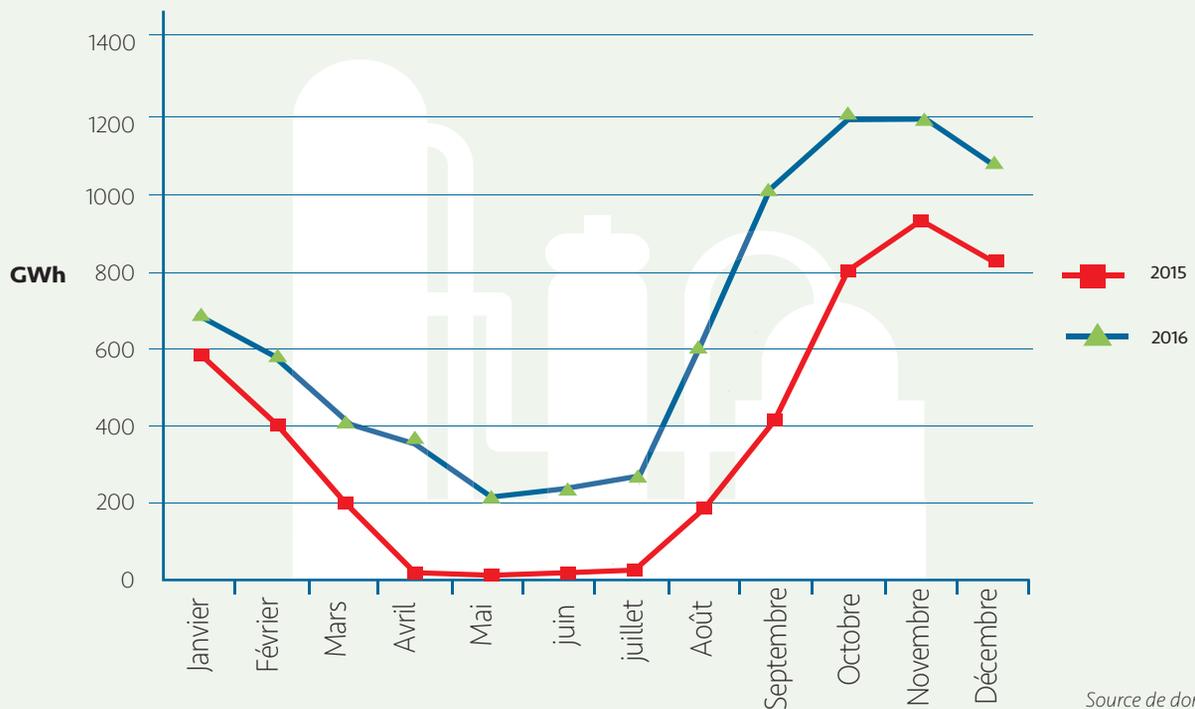
L'on note que la disponibilité de la centrale de Vridi 1, en service depuis 1984, est constamment inférieure à ce seuil.

5.1.3. LES APPORTS ET STOCKS HYDRAULIQUES

Avec 19 870 millions de mètres cubes d'eau, les apports bruts ont connu en 2016 une croissance de 4,7% relativement à l'exercice précédent. Au 31 décembre 2016, le stock hydraulique de

l'ensemble des lacs s'élevait à 1096 GWh contre 831,9 GWh en 2015, soit une augmentation de 32%. La gestion mensuelle des stocks en 2015 et 2016 se présente comme suit :

Graphique 4: Gestion des stocks hydrauliques



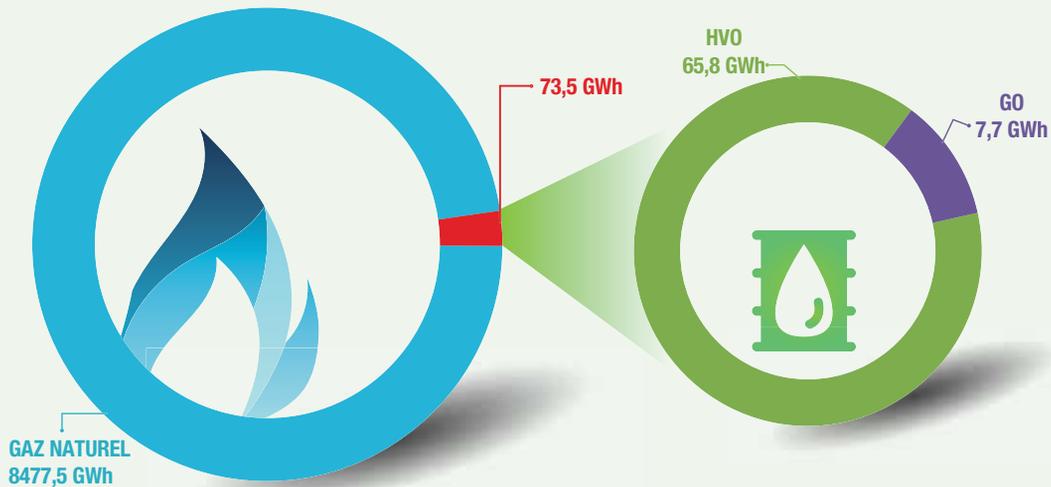
Source de données : CIE



5.1.4. LA CONSOMMATION DES COMBUSTIBLES

En 2016, le gaz naturel et les combustibles liquides (HVO et GO) ont été utilisés comme énergie primaire pour la production de 8 551 GWh, selon la répartition suivante :

Graphique 5 : Répartition de la production brute d'origine thermique par combustible

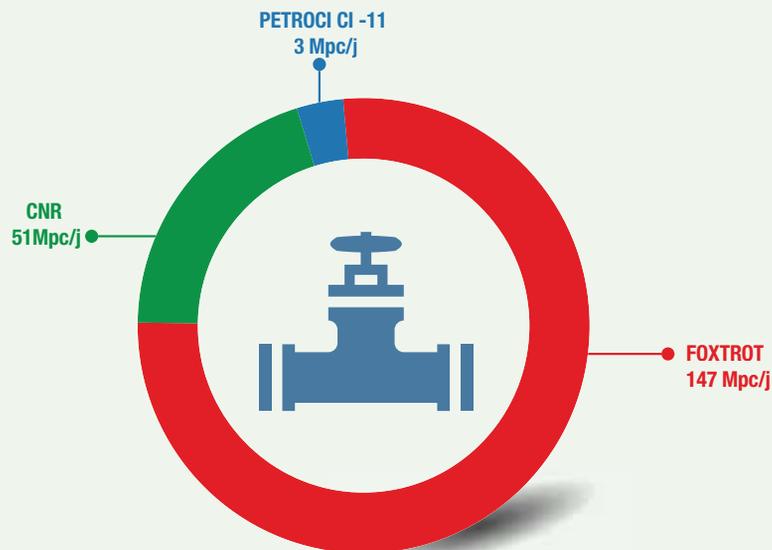


Source de données : CIE

A. DÉSÉQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE GAZ NATUREL

En 2016, les centrales thermiques de Vridi 1, de CIPREL, d'Azito et d'Aggreko ont consommé globalement 201 Mpc/j en moyenne approvisionnés par les opérateurs PETROCI CI-11, Foxtrot et CNR selon les proportions suivantes :

Graphique 6 : Répartition de la fourniture du gaz naturel



L'écart entre les besoins des centrales thermiques à charge maximale et la capacité globale de fourniture des opérateurs PETROCI CI-11, Foxtrot et CNR a été réduit à 26 Mpc/j, à l'exclusion des 11 Mpc/j attribués aux tiers (SIR et PETROCI).

En effet, avec la mise en service de la seconde plateforme de production Marlin de Foxtrot et du réseau du transport y afférent en fin 2015 ainsi que la mise en production du nouveau puits à gaz Manta en mai 2016, Foxtrot a accru sa capacité, en termes de quantité journalière disponible (contractuelle), à 174 Mpc/j.

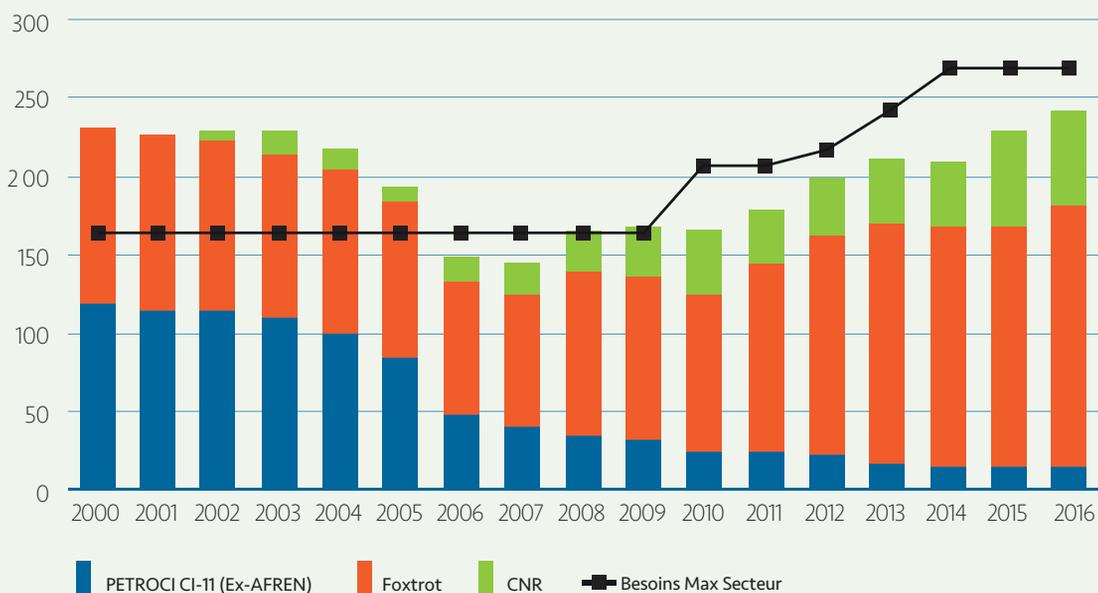
Au demeurant, la capacité réelle de production et de

fourniture de gaz naturel de ses infrastructures est supérieure à 200 Mpc/j.

En ce qui concerne CNR, en 2016, l'épuisement naturel des anciens puits a été compensé par les 2 Mpc/j additionnels induits par le forage d'un puits sur le champ Baobab. Ainsi la capacité est restée à 60 Mpc/j. Les travaux de forage exécutés sur le champ Espoir ont plutôt permis d'augmenter légèrement la production du pétrole brut.

Quant à PETROCI CI-11, dont les champs sont en production depuis 1995, avec l'épuisement naturel, la capacité a chuté à 12 Mpc/j.

Graphique 7 : Évolution de la capacité des opérateurs gaziers et des besoins maxima des groupes thermiques (Mpc/j)

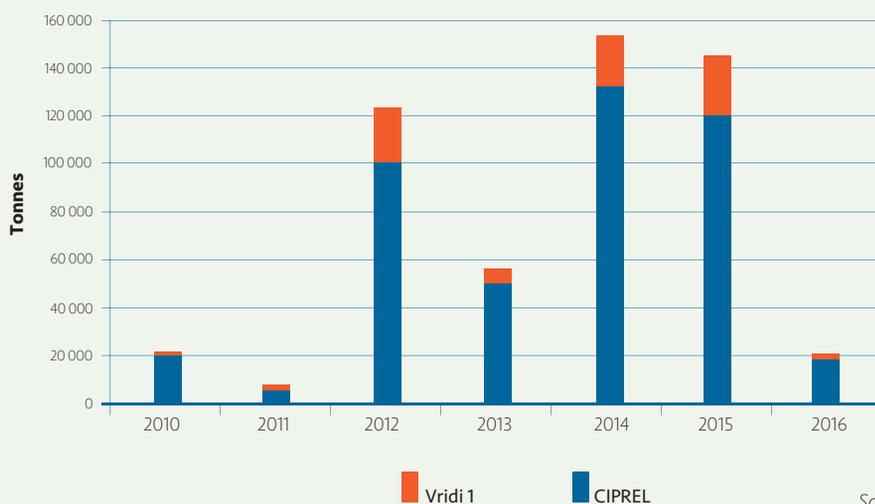


B. CONSOMMATION DE HVO

En raison de la croissance de capacité de fourniture de gaz de Foxtrot et consécutivement au gain de productivité induit par la mise en service de la TAV de CIPREL, sans besoin additionnel de gaz naturel, la

consommation de HVO, combustible de secours des centrales de Vridi 1 et de CIPREL, est passée de 146 258 tonnes en 2015 à 20 799 tonnes en 2016, comme l'indique le graphique ci-dessous :

Graphique 8 : Évolution de la consommation de HVO



Source de données : CIE

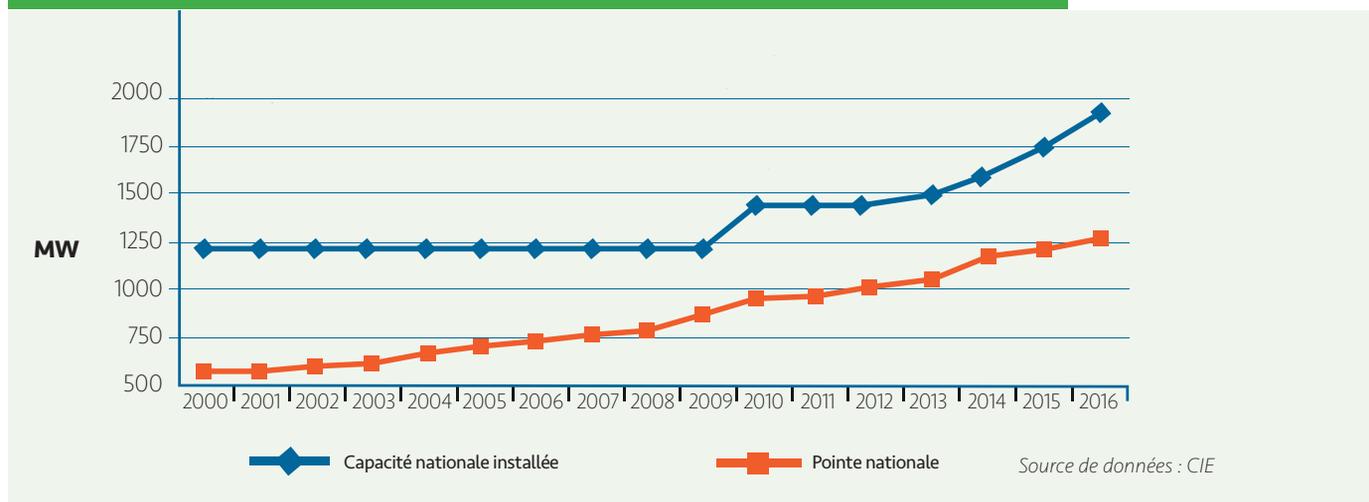


5.1.5. L'ÉQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

En 2016, la pointe de la consommation nationale brute a atteint 1 288 MW contre 1 193 MW en 2015, soit une hausse d'environ 8%.

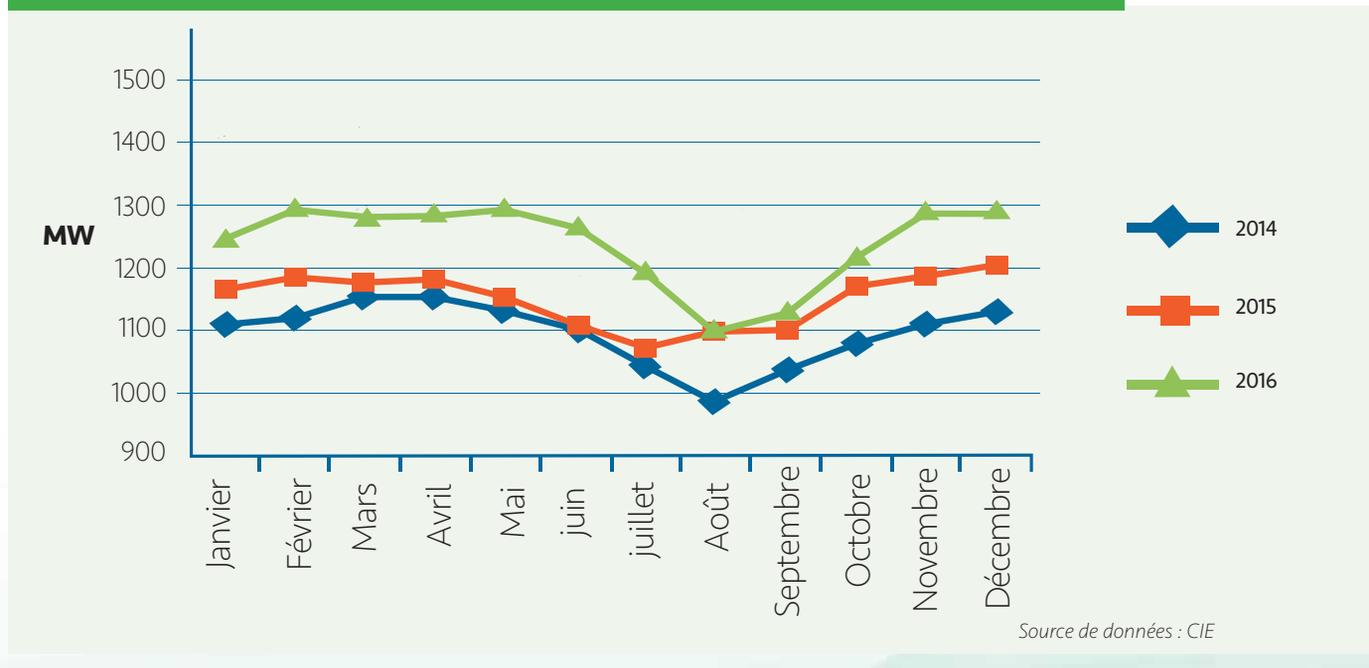
Quant à la puissance installée, elle a augmenté de 6,2% avec la mise en service de la première TAV de CIPREL.

Graphique 9 : Évolution annuelle de la pointe de consommation brute et de la capacité installée



Comparativement aux deux exercices précédents, l'évolution mensuelle de la pointe de consommation brute nationale en 2016 se présente comme suit :

Graphique 10 : Évolution mensuelle comparée de la pointe de consommation brute nationale



5.1.6. LES PRINCIPALES DONNÉES DES RÉSEAUX DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE IVOIRIEN

Les principales données caractéristiques du réseau électrique ivoirien sont présentées en annexe.

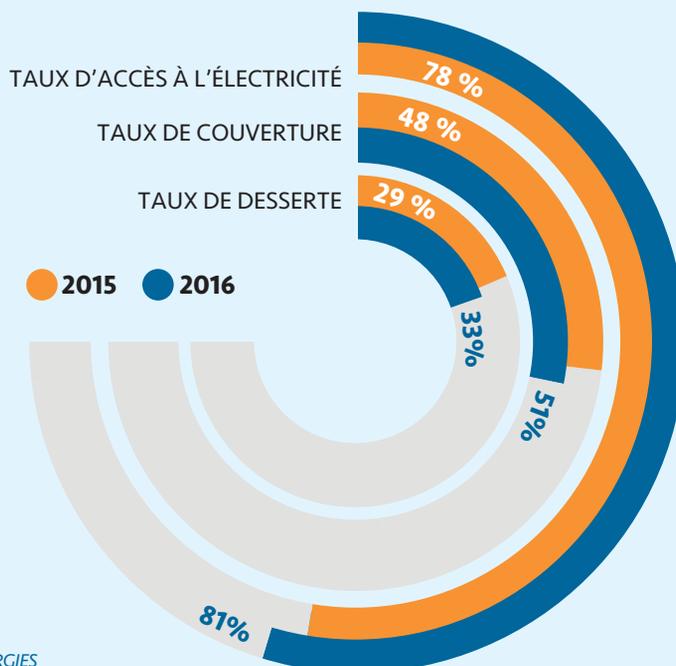
5.1.7. LA CLIENTÈLE NATIONALE

Au 31 décembre 2016, la Basse Tension et la Moyenne Tension comptent respectivement 1 626 653 et 4 790 abonnés contre respectivement 1 428 317 et 4 462 à la même période en 2015, soit une augmentation globale de 14%.

Les indicateurs relatifs à l'accès à l'électricité en 2015 et en 2016 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Indicateurs relatifs à l'accès à l'électricité

INDICATEURS	FORMULES
TAUX DE DESSERTE	$\frac{\text{NOMBRE DE MÉNAGES AYANT L'ÉLECTRICITÉ}}{\text{NOMBRE TOTAL DE MÉNAGES}}$
TAUX DE COUVERTURE	$\frac{\text{NOMBRE DE LOCALITÉS ÉLECTRIFIÉES}}{\text{NOMBRE TOTAL DE LOCALITÉS}}$
TAUX D'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ	$\frac{\text{TOTAL DES POPULATIONS DES LOCALITÉS ÉLECTRIFIÉES}}{\text{POPULATION TOTALE}}$



Sources :
 - Nombre de localités électrifiées : CI-ENERGIES
 - Nombre de ménages : INS
 - Nombre de ménages abonnés à l'électricité : CIE

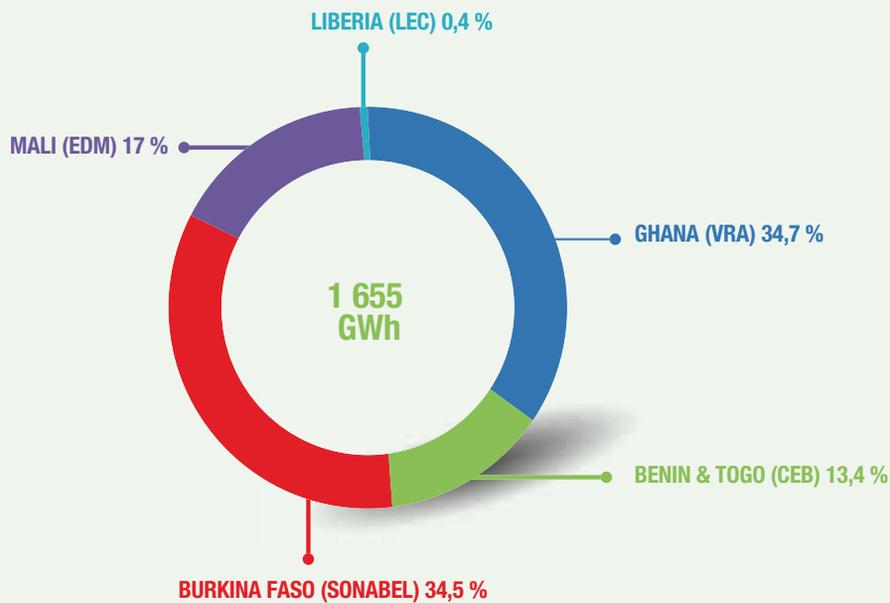


5.1.8. LES ÉCHANGES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

En 2016, au total, 1 655 GWh, soit 16% de la production brute, ont été exportés vers le Burkina, le Benin, le

Ghana, le Liberia, le Mali et le Togo selon la répartition suivante :

Graphique 11: Répartition de l'export par pays en 2016



En revanche, le volume des importations, en provenance essentiellement du Ghana, s'élève à 6,4 GWh en HTB et 12,2 GWh en HTA.

BILAN ÉNERGÉTIQUE 2016

SOURCES D'ÉNERGIE

PRODUCTION

GAZ NATUREL

FOXTROT
 147,1 Mpc/j
 (5,88 \$/MBTU)

CNR
 50,8 Mpc/j
 (4,16 \$/MBTU)

PETROCI CI-11
 2,7 Mpc/j
 (4 \$/MBTU)

HVO
 20 799 Tonnes
 (358,06 F CFA/kg)

48,4 Mpc/j
 13 Mpc/j

98,7 Mpc/j

40,5 Mpc/j

17 825 Tonnes

2 974 Tonnes

AZITO ÉNERGIE
 B: 3 057,3 GWh
 N: 2 994,3 GWh
 (24,78 F/kWh)

SITE VRIDI
AGGREKO
 B: 1 679,9 GWh
 N: 1 679,9 GWh
 (18,51 F/kWh)

CIPREL
 B: 3 569,3 GWh
 N: 3 503,9 GWh
 (21,41 F/kWh)

CIE-VRIDI
 B: 236,9 GWh
 N: 236,3 GWh
 (7,11 F/kWh)

AUTO PRODUCTEUR
SIR
 B: 0,2 GWh
 N: 0,2 GWh
 (0 F/kWh)

06 BARRAGES
 B: 1 529,1 GWh
 N: 1 516,5 GWh
 (7,11 F/kWh)

• AYAME 1 : 74,5 GWh
 • AYAME 2 : 110,6 GWh
 • BUYO : 821,5 GWh
 • FAYE : 8,4 GWh
 • KOSSOU : 48,9 GWh
 • TAABO : 452,5 GWh

APPORTS HYDRAULIQUES (Mm³)

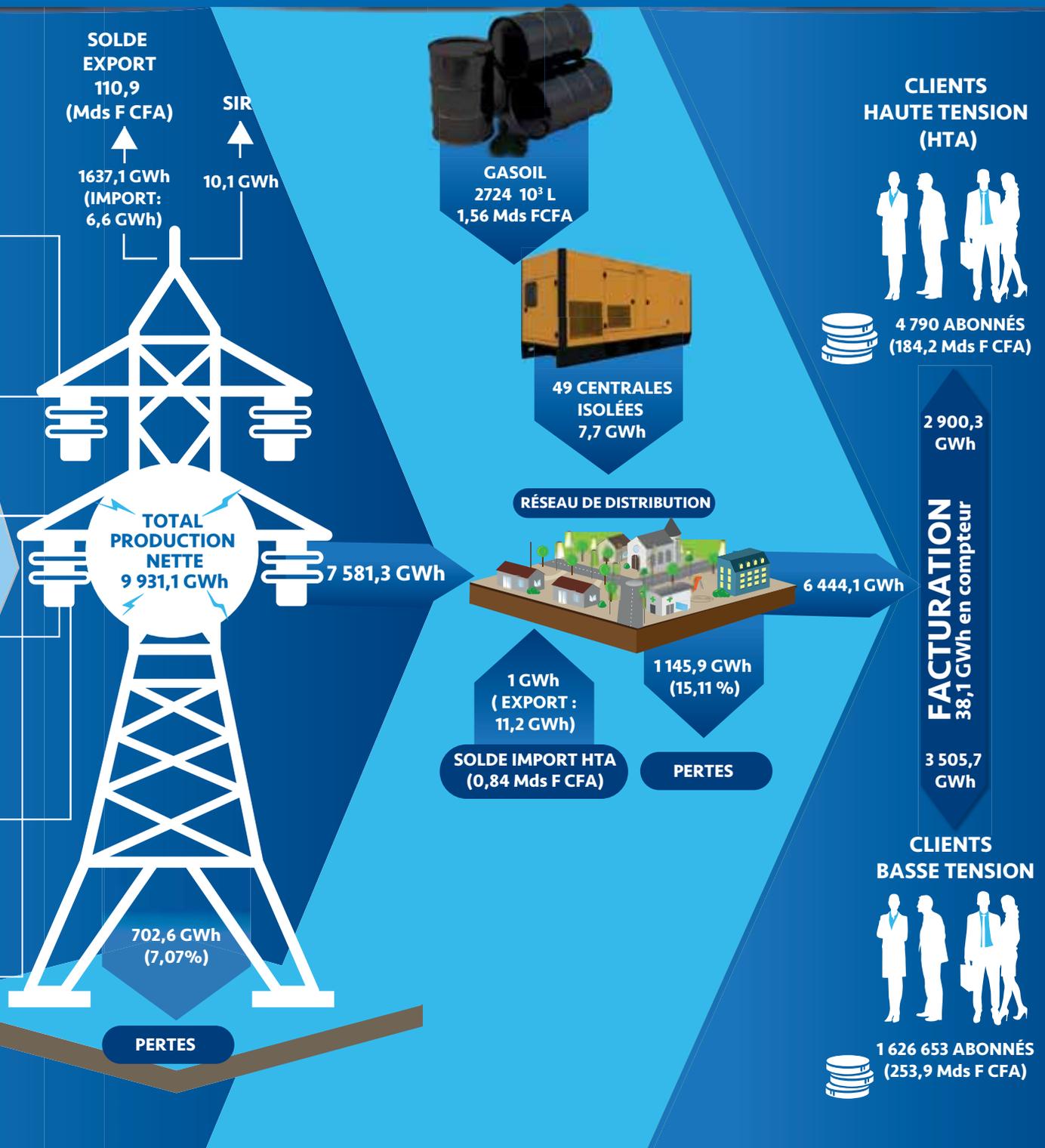
- AYAME : 1 758,1
- TAABO : 2 480,2
- KOSSOU : 3 734,1
- BUYO : 11 898,2

B: PRODUCTION BRUTE
 N: PRODUCTION NETTE

TRANSPORT

DISTRIBUTION

CLIENTÈLE

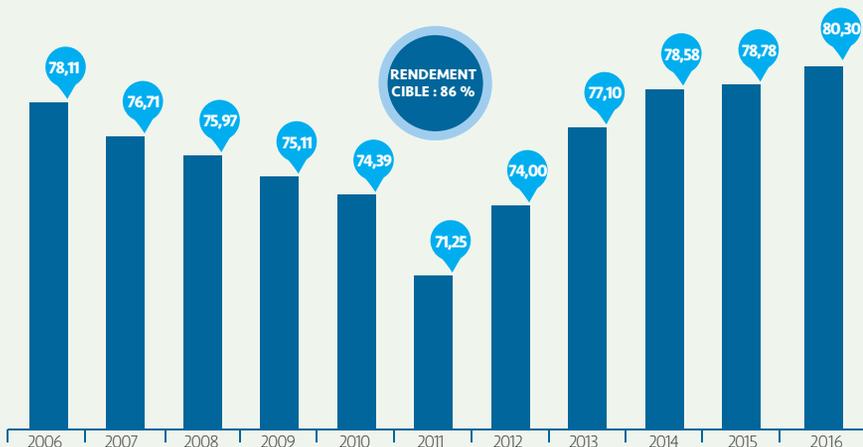


5.2. QUALITÉ DE L'EXPLOITATION

5.2.1. LE RENDEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE IVOIRIEN INTERCONNECTÉ

Le rendement du système électrique interconnecté comme l'indique le graphique ci-dessous: s'est amélioré davantage en 2016 et a atteint 80,3%,

Graphique 12 : Évolution du rendement système électrique (%)



Source de données : CIE

Toutefois, il reste inférieur au rendement cible de 86 %, initialement prévu par la convention Etat/CIE en 1990.

5.2.2. LA QUALITÉ DU PRODUIT

A. LE TEMPS MOYEN DE COUPURE (TMC)

En 2016, le Temps Moyen de Coupure (TMC) s'élève à **27h43**, contre 44h38 enregistré en 2015, soit une nette amélioration de 16h55. La CIE avait fixé 30h comme

objectif pour 2016.

Le graphique suivant présente l'évolution du TMC au cours de ces trois dernières années.

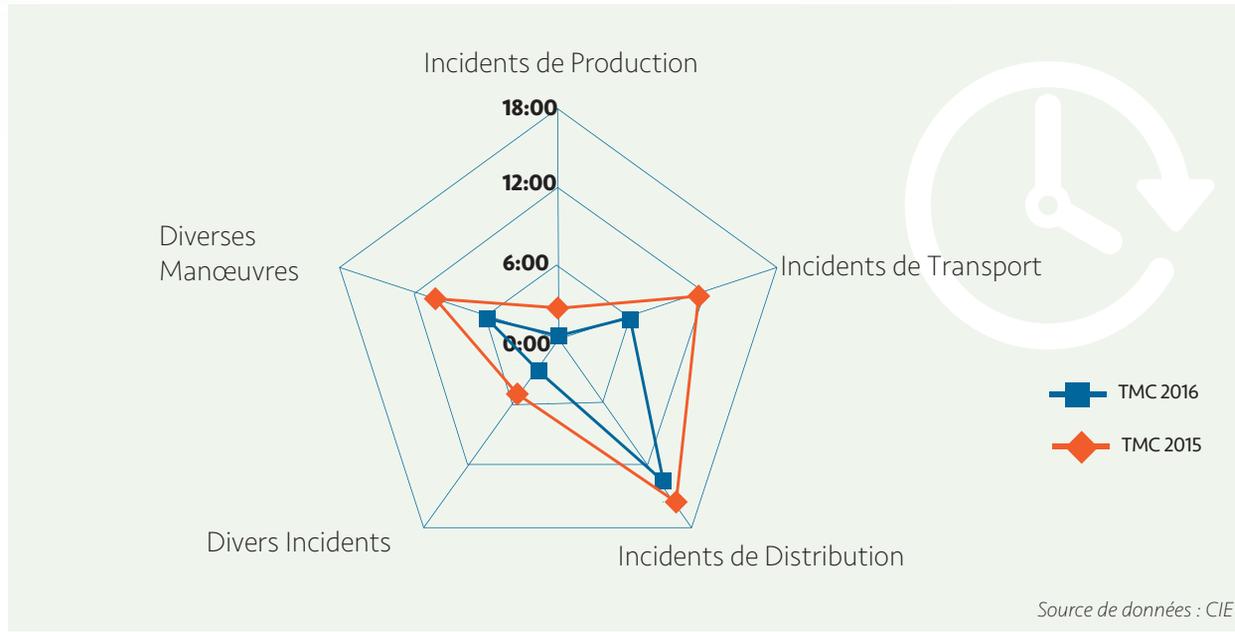
Graphique 13 : Évolution du TMC (heures)



Source de données : CIE

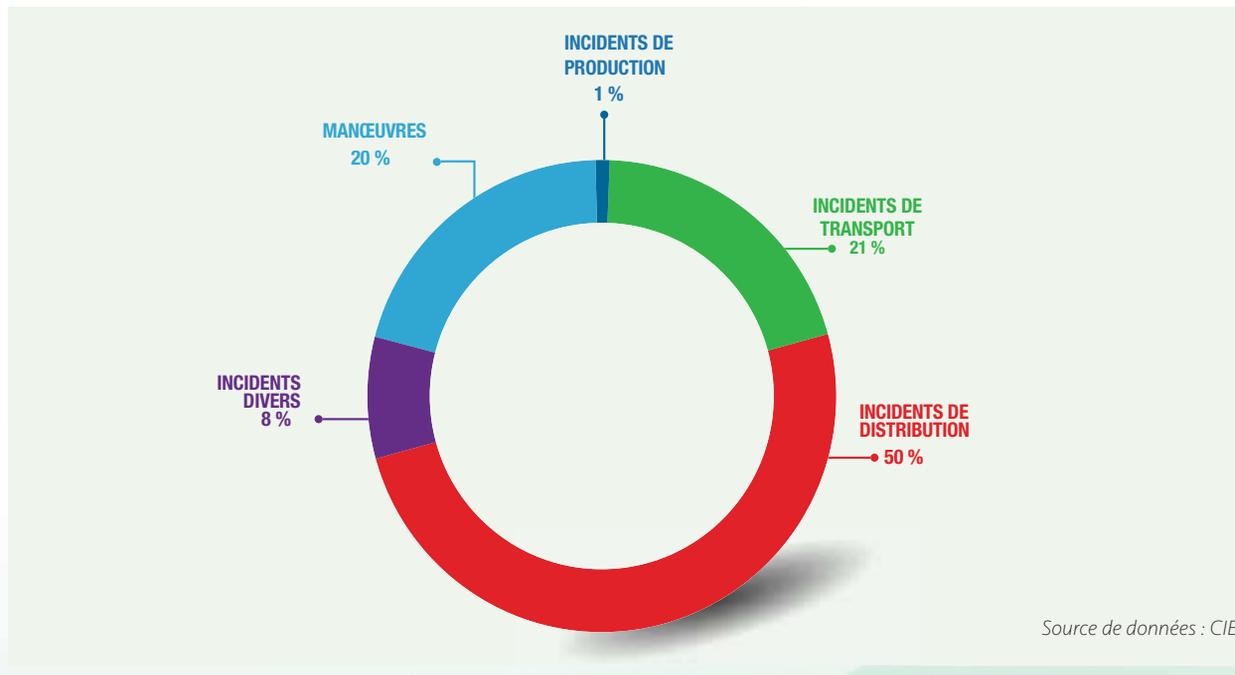
L'amélioration constatée en 2016 par rapport à 2015 se répartit comme suit :

Graphique 14 A : Répartition du TMC en 2015 et 2016



La répartition des incidents et perturbations, ayant occasionné des coupures en 2016, est indiquée dans le graphique suivant :

Graphique 14 B : Répartition du TMC en 2016



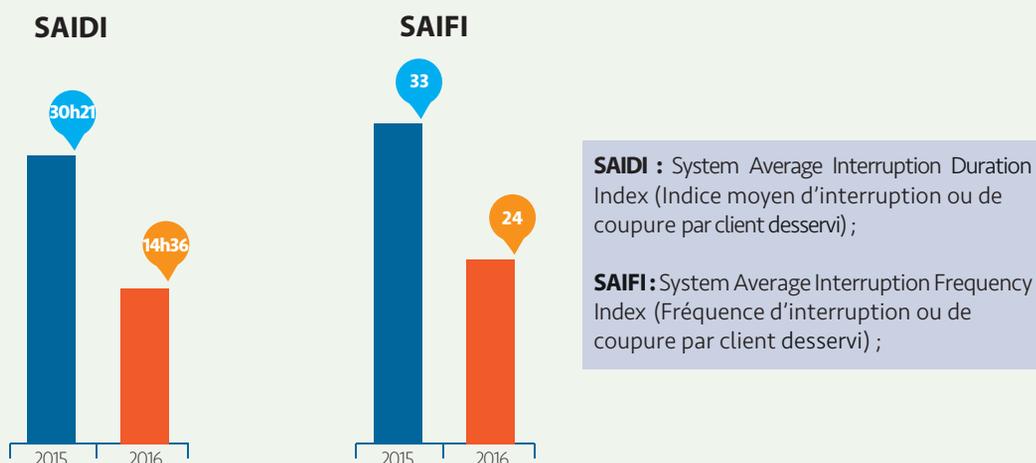
B. INDICATEURS DE LA QUALITÉ DU PRODUIT ET DU SERVICE AU CLIENT : SAIDI, SAIFI

Pour l'exercice 2016, dans le cadre de la mise en place des indicateurs appropriés pour la mesure de la qualité du produit et du service au client, conformément aux règles et principes de la réglementation internationale, les travaux, pilotés par l'ANARE et élargis aux différents

partenaires du secteur, se sont poursuivis.

Ils ont permis d'obtenir les résultats indiqués dans le graphique ci-dessous :

Graphique 15 : Indicateurs standards de qualité 2015 et 2016



5.2.3. LES SINISTRES CORPORELS

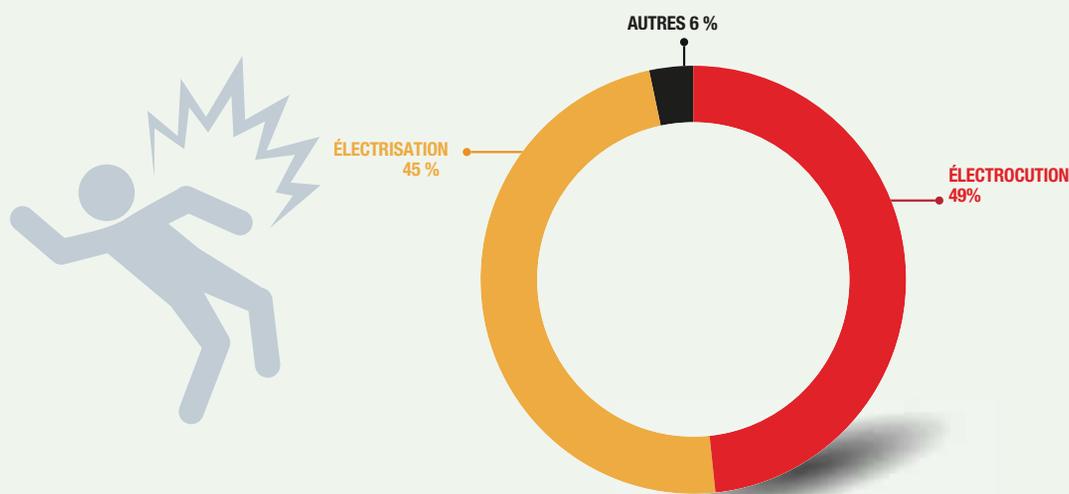
En 2016, l'on a déploré 40 cas de sinistres contre 25 en 2015, soit une augmentation de 60%.

Le nombre de victimes, passant de 31 personnes en

2015 à 49 en 2016, a connu le même taux de croissance.

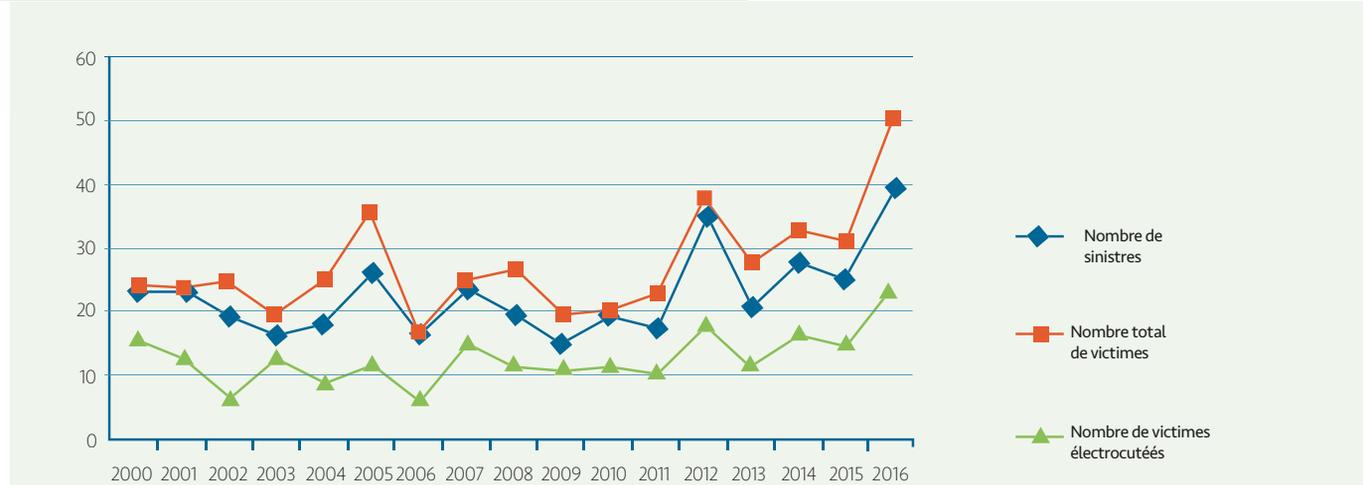
Les sinistres enregistrés en 2016 sont répartis par type comme suit :

Graphique 16 : Répartition du nombre de sinistres par type en 2016



Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre de sinistres et de victimes enregistrés depuis 2000.

Graphique 17: Évolution des sinistres et des victimes depuis 2000

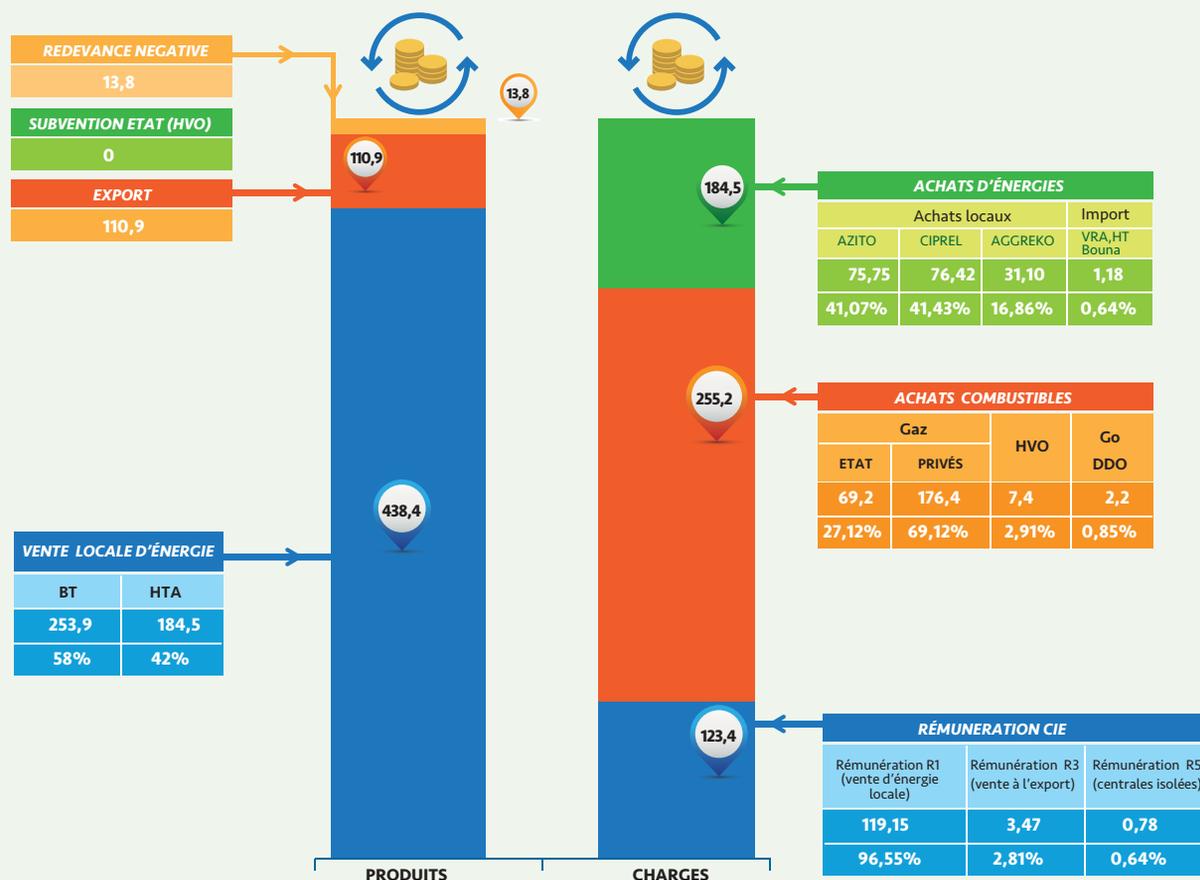


5.3. RÉSULTATS FINANCIERS

5.3.1. FLUX FINANCIERS GÉNÉRÉS PAR LE SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ EN 2015 ET 2016

Le graphique ci-après résume les flux financiers du secteur de l'électricité au titre de l'exercice 2016.

Graphique 18 : Flux financiers du secteur de l'électricité en 2016



(Données en Milliards de FCFA)

Tableau 5: Compte d'exploitation du secteur de l'électricité 2015 - 2016

	2015 (en Milliards FCFA)	2016 (en Milliards FCFA)	Variation
PRODUITS			
Ventes nationales d'énergie	403,5	438,4	9%
<i>BT</i>	228,9	253,9	11%
<i>HTA</i>	174,6	184,5	6%
Export	61,1	110,9	82%
TOTAL VENTES	464,6	549,3	18%
CHARGES			
Charges catégorie A			
Rémunération CIE	116,9	123,4	6%
Charges catégorie B			
Achat Gaz	249,9	245,6	-2%
- <i>Dont part Etat:</i>	55,6	66,8	20%
- <i>Dont part Privé:</i>	194,3	178,8	-8%
Achat Combustibles liquides	58,9	9,6	-84%
- <i>Dont combustible liquide (DDO et DIESEL)</i>	3,0	2,2	-27%
- <i>Dont HVO</i>	55,9	7,4	-87%
Sous-Total achat gaz et combustibles liquides	308,8	255,2	-17%
Achat Energie	126,9	184,5	45%
Sous-Total B	435,8	439,6	1%
Sous-Total A et B	552,6	563,0	1,9%
Solde de trésorerie disponible pour le reversement de la redevance	-88,0	-13,8	-84%
Subventions	28,8		
SOLDE APRÈS SUBVENTIONS	-59,2	-13,8	-77%

Source de données : CIE

La situation financière du secteur de l'électricité s'est améliorée en 2016. Cette amélioration est essentiellement due à :

- l'augmentation des ventes d'énergie de 18 % notamment les exportations vers le Ghana (171%) et le Bénin (1884%)
- la réduction de 87% de l'utilisation du combustible

liquide HVO du fait de la mise en service des cycles combinés à AZITO et CIPREL

• **Augmentation des ventes d'énergie**

La hausse des ventes d'énergie en valeur en 2016 est exclusivement le fait de l'augmentation des quantités d'énergie vendues tant sur le plan national qu'au niveau de l'export.

Tableau 6 : Évolution des ventes nationales

DÉSIGNATION	2 015	2 016	Ecart
VENTES NATIONALES D'ÉNERGIE EN MILLIARDS DE FCFA	403,5	438,4	34,9
VENTES NATIONALES D'ÉNERGIE EN GWh	5 934,8	6 454,2	519,4
PRIX MOYEN NATIONAL EN FCFA PAR kWh	68,0	67,9	-0,1

Tableau 7 : Évolution des ventes nationales BT

DÉSIGNATION	2 015	2 016	Ecart
VENTES NATIONALES D'ÉNERGIE BT EN MILLIARDS DE FCFA	228,9	253,9	25,0
VENTES NATIONALES D'ÉNERGIE BT EN GWh	3 191,7	3 538,0	346,3
PRIX MOYEN NATIONAL BT EN FCFA PAR kWh	71,7	71,8	0,1

Tableau 8 : Évolution des ventes nationales HTA/HTB

DÉSIGNATION	2 015	2 016	Ecart
VENTES NATIONALES D'ÉNERGIE HTA/HTB EN MILLIARDS FCFA	174,6	184,5	9,9
VENTES NATIONALES D'ÉNERGIE HTA/HTB EN GWh	2 743,1	2 916,2	173,1
PRIX MOYEN NATIONAL HTA/HTB EN FCFA PAR kWh	63,5	63,3	-0,2

Tableau 9 : Évolution des ventes à l'export

DÉSIGNATION	2 015	2 016	Ecart
EXPORTATION D'ÉNERGIE EN MILLIARDS DE FCFA	61,1	110,9	49,8
EXPORTATION D'ÉNERGIE EN GWh	850,8	1 649,9	799,1
PRIX MOYEN À L'EXPORT EN FCFA PAR kWh	71,8	67,2	-4,6

Tableau 10 : Impact des prix et des quantités à l'export

DÉSIGNATION	ECART 2015 /2016
EFFET QUANTITÉ EN MILLIARDS FCFA	53,9
EFFET PRIX EN MILLIARDS FCFA	-3,9
EFFET GLOBAL EN MILLIARDS FCFA	50,0

L'accroissement du chiffre d'affaires du secteur à l'export de 49,8 milliards de FCFA en 2016 par rapport à 2015 soit 82%, est principalement dû à l'augmentation de 94% des quantités vendues. La baisse du prix moyen à l'export qui ressort à 67,2 FCFA

le kWh en 2016 contre 71,8 FCFA en 2015 consécutive à la diminution du prix de l'électricité HTB à EDM de 27% atténue la croissance du chiffre d'affaires du secteur de 3,9 milliards de FCFA.

Tableau 11 : Structure de la croissance du chiffre d'affaires du secteur

DÉSIGNATION	Mds FCFA	PART EN %
ECART DES VENTES NATIONALES	34,9	41%
ECART DES VENTES À L'EXPORT	50,0	59%
ECART TOTAL	84,8	100%

• **Stabilisation des charges du secteur**

Les charges du secteur sont restées stables par l'effet simultané de la hausse des achats d'énergie aux producteurs indépendants d'électricité et de la baisse des charges de combustibles.

L'évolution contrastée de ces charges s'explique comme suit :

✓ Le poste achat d'énergie a connu une hausse de 45% en raison principalement de la mise en service en cycle combiné (CC) de la turbine à vapeur (TAV) de la CIPREL dès janvier 2016 et de la 1^{ère} année de fonctionnement en année pleine de la centrale d'AZITO ENERGIE avec une TAV en cycle combiné. Ces TAV induisent des coûts d'investissement substantiellement plus élevés que ceux des Turbines à Gaz (TAG) à cycle simple dans une proportion allant du simple au double.

Tableau 12 : Coût de cession de l'énergie de la CIPREL

DÉSIGNATION	2 015	2 016	Ecart
ACHAT D'ÉNERGIE À CIPREL EN MILLIARDS DE FCFA	45,0	76,4	31,4
TOP ÉNERGIE EN GWh	3 010,0	3 810,0	800,0
COÛT MOYEN DE CESSION SUR TOP EN FCFA PAR kWh	15,0	20,1	5,1

Tableau 13 : Décomposition de la hausse du coût de la CIPREL

DÉSIGNATION	Ecart 2015 /2016
EFFET QUANTITÉ (HAUSSE TOP ÉNERGIE) EN MILLIARDS DE FCFA	12,0
EFFET PRIX (HAUSSE PRIX DE CESSION DU kWh) EN Mds FCFA	19,5
EFFET GLOBAL EN Mds FCFA	31,4

Tableau 14 : Coût de cession de l'énergie d'AZITO ENERGIE

DÉSIGNATION	2 015	2 016	Ecart
ACHAT D'ÉNERGIE À AZITO ENERGIE EN MILLIARDS DE FCFA	51,0	75,7	24,7
TOP PUISSANCE DISPONIBLE EN MW	435,9	420,5	-15,4
QUANTITÉ PRODUITE PAR AZITO ENERGIE EN GWh	2 744,0	3 057,0	313,0
PRIX MOYEN DE CESSION SUR PRODUCTION EN FCFA PAR kWh	18,6	24,8	6,2

Tableau 15 : Décomposition de la hausse du coût d'AZITO ENERGIE

DÉSIGNATION	Ecart 2015 /2016
EFFET TOP PUISSANCE SUR UNE ANNÉE PLEINE EN MILLIARDS FCFA	5,8
EFFET PRIX EN MILLIARDS DE FCFA	18,9
EFFET GLOBAL EN MILLIARDS DE FCFA	24,7

- ✓ Le poste combustible gaz naturel et combustibles liquides a connu une baisse en 2016 en raison principalement de la réduction de la consommation de combustibles liquides liée à la diminution des

quantités produites des centrales thermiques de Vridi avec ces combustibles, surtout celle de la CIPREL comme le montre le tableau ci-dessous

Tableau 16 : Estimation de la consommation et du coût en HVO de la CIPREL

DÉSIGNATION	2 015	2 016	Ecart
CONSOMMATION DE HVO EN 10 ³ KG À CIPREL	120 449,8	17 824,5	-102 625,4
COÛT ANNUEL EN COMBUSTIBLE LIQUIDE DE CIPREL EN MILLIARDS FCFA	51,2	7,0	-44,2
PRODUCTION CIPREL AU COMBUSTIBLE LIQUIDE EN GWh	382,9	58,1	-324,8
CONSO SPÉCIFIQUE HVO EN KG /kWh	0,315	0,307	-0,008
PRIX MOYEN COMBUSTIBLE LIQUIDE EN FCFA PAR KG	418,7	358,2	-60,5
COÛT MOYEN DE PRODUCTION AU COMBUSTIBLE LIQUIDE EN FCFA PAR kWh	131,7	109,9	-21,9

Source de données : CIE

- ✓ La baisse du poste combustible gaz naturel et combustibles liquides en 2016 est également liée à la diminution de la consommation spécifique en combustibles des centrales à cycles combinés de la CIPREL et d'AZITO Energie, les TAV n'entraînant aucune consommation additionnelle

de combustibles pour leur production d'énergie électrique. A titre d'exemple, le tableau ci-dessous montre la réduction du coût au gaz naturel d'AZITO ENERGIE en 2016 malgré la hausse de la quantité d'énergie électrique produite.

Tableau 17 : Estimation de la consommation et du coût en gaz naturel d'AZITO ENERGIE

DÉSIGNATION	2 015	2 016	Ecart
CONSOMMATION DE GAZ EN MILLIONS DE M ³ À AZITO	630,2	634,2	4,0
COÛT ANNUEL EN COMBUSTIBLE GAZ À AZITO EN MILLIARDS DE FCFA	78,6	77,8	-0,8
PRODUCTION AZITO AU GAZ NATUREL EN GWh	2 743,8	3 057,3	313,5
CONSOMMATION SPÉCIFIQUE GAZ NATUREL À AZITO EN M ³ / kWh	0,230	0,207	-0,022
PRIX MOYEN GAZ NATUREL À AZITO EN FCFA PAR M ³	124,8	122,7	-2,07
COÛT MOYEN DE PRODUCTION AU GAZ NATUREL À AZITO EN FCFA PAR kWh	28,7	25,5	-3,20

Source de données : CIE

Le déséquilibre financier du secteur de l'électricité n'a pas été résorbé pour autant, le solde disponible pour la redevance demeurant négatif avant la couverture des autres charges du secteur, notamment les charges d'investissement autres que celles des producteurs indépendants et les charges du service de la dette.

Par ailleurs, le déséquilibre financier du secteur de l'électricité se traduit également par le ratio de couverture des charges de catégorie B qui est inférieur au seuil réglementaire. En effet, selon le manuel de procédures de gestion des flux financiers du secteur, ce ratio devrait être au minimum de 1,3.

Tableau 18: Ratio de couverture des charges de catégorie B

DÉSIGNATIONS	2015	2016
CHIFFRE D'AFFAIRES (I)	464,6	549,3
CHARGES DE CATÉGORIE A (II)	116,9	123,4
SOLDE DISPONIBLE POUR PAIEMENT DES CHARGES DE CATÉGORIE B : S1=(I)- (II)	347,7	425,9
CHARGES DE CATÉGORIE B (III)	435,8	439,6
RATIO DE COUVERTURE DES CHARGES DE CATÉGORIE B : R=S1/(III)	0,80	0,97



5.3.2. ÉVOLUTION DES COÛTS DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

A. ÉVOLUTION DU COÛT DE PRODUCTION THERMIQUE

L'évolution du coût de production thermique est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 19 : Évolution des coûts de production thermique

DÉSIGNATIONS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
COÛT THERMIQUE HORS COMBUSTIBLES EN FCFA PAR kWh	14,43	14,71	12,84	12,39	13,49	17,77	21,64
COÛT DES COMBUSTIBLES EN FCFA PAR kWh	41,85	51,12	35,91	30,58	43,53	42,51	29,84
COÛT DE PRODUCTION THERMIQUE EN FCFA PAR kWh	56,28	65,83	48,75	42,97	57,02	60,28	51,48

En 2016, le coût de production thermique connaît une baisse de 14,6% en raison de la réduction du coût des combustibles de 29,7% induite principalement par la réduction de l'usage du combustible liquide HVO

dans la production des centrales thermiques et par l'optimisation de la consommation de gaz naturel par les cycles combinés de CIPREL et d'AZITO Energie.

B. ÉVOLUTION DU COÛT DE PRODUCTION GLOBALE

Le coût de production globale est calculé en pondérant le coût de production thermique et le coût de la rémunération de CIE au titre de la production hydraulique, par les proportions de la production

thermique et de la production hydro-électricité dans la production globale.

L'évolution du coût de production globale est résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 20 : Évolution du coût de production globale en FCFA par kWh

DÉSIGNATIONS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PRODUCTION THERMIQUE EN GWh	4 266	4 260	5 159	5 976	6 301	7 265	8 551
PRODUCTION HYDRO-ÉLECTRIQUE EN GWh	1 618	1 774	1 789	1 606	1 913	1 352	1 529
PRODUCTION TOTALE EN GWh	5 885	6 033	6 948	7 582	8 215	8 618	10 080
COÛT DE PRODUCTION THERMIQUE EN FCFA PAR kWh	56,28	65,83	48,75	42,97	57,02	60,28	51,48
COÛT DE LA RÉMUNÉRATION CIE ESTIMÉE SUR LA PRODUCTION HYDRO ÉLECTRIQUE EN F PAR kWh	7,17	6,30	6,76	7,77	5,02	7,20	7,11
COÛT DE PRODUCTION GLOBALE EN FCFA PAR kWh	42,77	48,33	37,94	35,52	44,91	51,95	44,75

La baisse du coût de production globale en 2016 par rapport à 2015 est due principalement à la réduction de l'usage des combustibles liquides pour la production d'électricité d'origine thermique, à l'introduction des turbines à vapeur (TAV) dans le processus de

production de CIPREL et d'AZITO ENERGIE qui ne consomment pas de combustibles pour la production d'énergie électrique additionnelle et à l'accroissement de la production hydroélectrique.

¹ Ces coûts n'incluent pas les charges de catégorie C, ni les investissements.

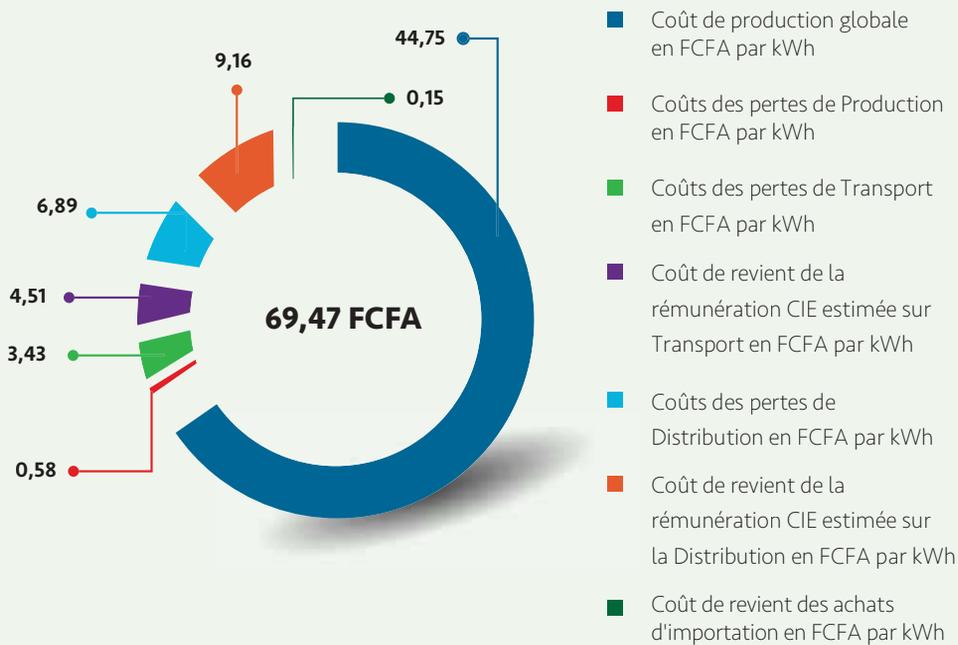
C. ÉVOLUTION DU COÛT DE REVIENT DU kWh

L'évolution du coût de revient du kWh se présente comme suit :

Tableau 21 : Évolution du coût de revient en FCFA par kWh

DÉSIGNATIONS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
COÛT DE PRODUCTION GLOBALE EN FCFA PAR kWh	42,77	48,33	37,94	35,52	44,91	51,95	44,75
COÛTS DES PERTES DE PRODUCTION EN FCFA PAR kWh	0,29	0,32	0,24	0,22	0,28	0,55	0,58
COÛTS DES PERTES DE TRANSPORT EN FCFA PAR kWh	2,70	2,78	2,41	2,34	3,12	3,66	3,43
COÛT DE REVIENT DE LA RÉMUNÉRATION CIE ESTIMÉE SUR TRANSPORT EN FCFA PAR kWh	6,21	5,43	6,87	5,46	5,09	5,11	4,51
COÛTS DES PERTES DE DISTRIBUTION EN FCFA PAR kWh	10,41	16,45	10,70	7,83	8,75	9,82	6,89
COÛT DE REVIENT DE LA RÉMUNÉRATION CIE ESTIMÉE SUR LA DISTRIBUTION EN FCFA PAR kWh	11,59	11,94	9,89	11,21	10,33	10,36	9,16
COÛT DE REVIENT DES ACHATS D'IMPORTATION EN FCFA PAR kWh	0,00	0,00	0,00	0,00	0,18	0,00	0,15
COÛT DE REVIENT DU kWh EN FCFA	73,98	85,26	68,06	62,59	72,66	81,44	69,47

Graphique 19: Décomposition du coût de revient du kWh en 2016



5.3.3. LES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ

A. ÉVOLUTION DES PRIX MOYENS TTC DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES TARIFAIRES DE 2010 A 2016

L'évolution des prix TTC en F CFA par kWh par catégorie tarifaire de 2010 à 2016 est présentée dans le graphique ci-dessous.

Graphique 20 : Évolution du prix moyen du kWh (TTC)



B. COMPARAISON ENTRE LES TARIFS HORS TAXES ET LES COÛTS

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des prix moyens de vente et celle des coûts de revient du kWh de 2010 à 2016.

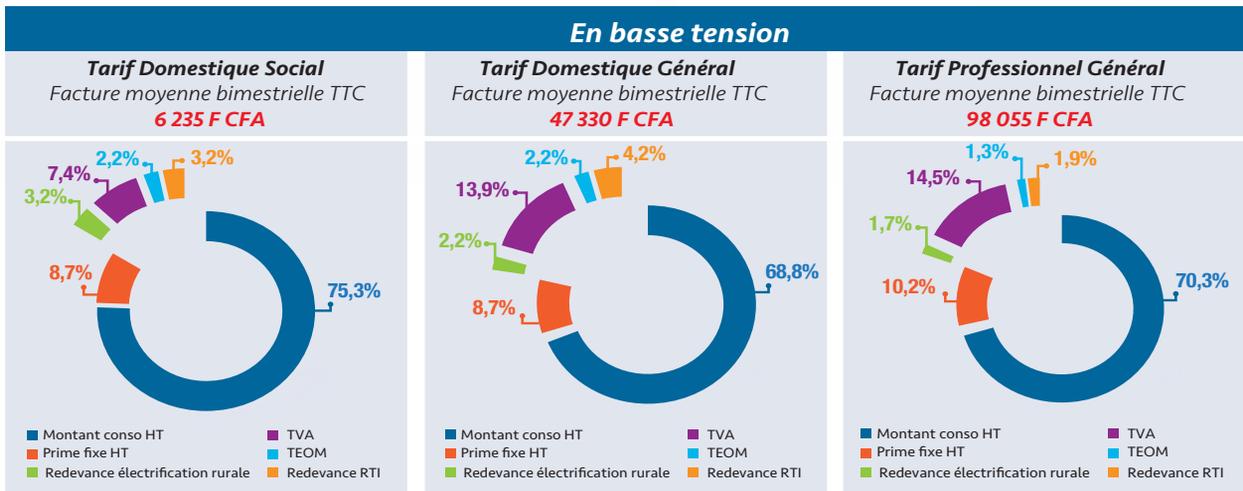
Graphique 21: Évolution du coût de revient et du prix moyen de vente du kWh



La réduction de l'écart observée en 2016 entre le coût de revient et le prix de vente moyen est due essentiellement à la baisse du coût du combustible et à la réduction de l'utilisation du combustible liquide

du fait des cycles combinés. Ainsi, afin de résorber dans les années à venir le déficit structurel du secteur, des efforts supplémentaires devront être faits pour réduire davantage le niveau des charges.

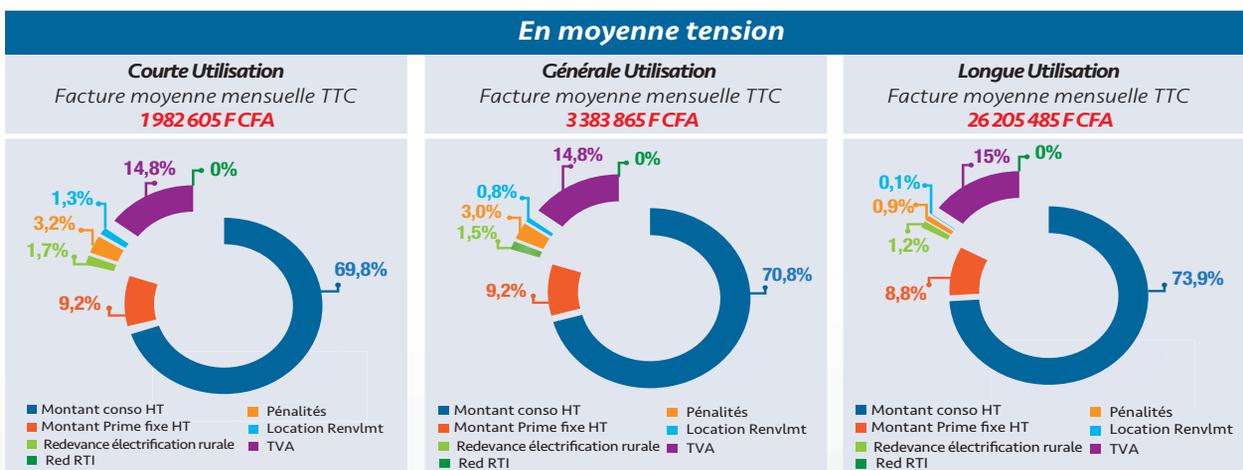
C. DÉCOMPOSITION DE LA FACTURE MOYENNE DES ABONNÉS EN 2016



- En Basse tension, la facture bimestrielle TTC de l'abonné moyen en 2016 est de 6 235 F CFA au tarif domestique social, 47 330 F CFA au tarif domestique général et 98 055 F CFA au tarif professionnel général.
- La facture énergie (Consommation HT + Prime fixe HT) et la TVA représentent les principales composantes de la facture moyenne en BT. En 2016 elles constituent respectivement 84% et 7,4% de la facture moyenne au tarif domestique social ; 77,5% et 13,9% de la facture moyenne au tarif domestique Général et 80,5% et 14,5% de la facture moyenne au tarif professionnel général.

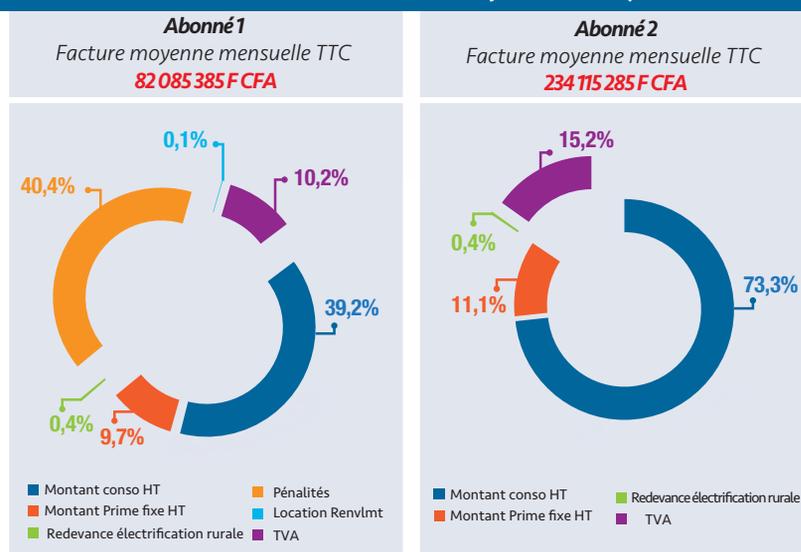
Tableau 22 : Répartition du nombre et des consommations des abonnés BT en 2016

	Nombre		Consommations annuelles (MWh)	
	Nombre	Pourcentage	Consommations	Pourcentage
Tarif Domestique Social	592 189	36,4%	313 921	9,0%
Tarif Domestique Général	865 309	53,2%	1 673 694	47,7%
Tarif Professionnel Général	152 777	9,4%	823 435	23,5%
Autre (Conventionnel, Gratuité, Eclairage public)	16 378	1,0%	694 680	19,8%



- En moyenne tension, la facture mensuelle TTC de l'abonné moyen en 2016 est de 1 982 605 F CFA au tarif courte utilisation, 3 383 865 F CFA au tarif moyenne utilisation et 26 205 485 F CFA au tarif longue utilisation.
- Pour l'ensemble des abonnés en moyenne tension, la part de la TVA dans la facture moyenne est environ de 15%, avec une part de facture énergie de 79%, 80%, 82,7% respectivement pour la Courte, la Moyenne et la longue utilisations.

En haute tension (2 abonnés)



- Seulement deux (02) abonnés ont souscrit au tarif haute tension, avec une facture mensuelle moyenne TTC de 82 085 385 F CFA pour l'abonné 1 et 234 115 285 F CFA pour l'abonné 2.
- La décomposition de la facture moyenne de l'abonné 1 montre une part importante de facture (40%) due à l'application de pénalités. La facture de l'abonné 2 est composée presque en totalité de la facture énergie (84,4%) et de la TVA (15,2%).

Tableau 23 : Répartition du nombre et des consommations des abonnés HT en 2016

	Nombre		Consommations annuelles (MWh)	
Courte Utilisation MT	67	1,4%	15 600	0,5%
General Utilisation MT	4 458	93,1%	1 932 631	66,6%
Longue Utilisation MT	214	4,5%	875 100	30,2%
Haute Tension	2	0,0%	48 706	1,7%
Gratuité	49	1,0%	28 259	1,0 %
Total	4 790		2 900 296	



PARTIE 3

**LES ACTIVITÉS
DE L'ANARE**

6. CONTRÔLE DES OPÉRATEURS

6.1. CONTRÔLE TECHNIQUE

En 2016, le contrôle effectué par l'ANARE s'est articulé autour :

- des installations d'éclairage public ;

- des ouvrages de distribution

- de la politique d'exploitation/ maintenance et des mesures de sécurité mises en œuvre par la CIE au niveau de la Distribution.

6.1.1. INSPECTIONS TECHNIQUES DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2016, l'ANARE a effectué deux campagnes d'inspection technique des installations d'éclairage

public dans la ville d'Abidjan et une campagne à l'intérieur du pays.

A. LE CONTRÔLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC D'ABIDJAN

A.1. LES RÉSULTATS DU CONTRÔLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LES GRANDES ARTÈRES

L'évolution de la qualité de l'éclairage des 175 grandes artères des dix communes de la ville d'Abidjan, avec

environ 14 500 foyers d'éclairage public, se présente comme suit :

Graphique 22 : Évolution du taux d'efficacité global d'Abidjan (grandes artères)



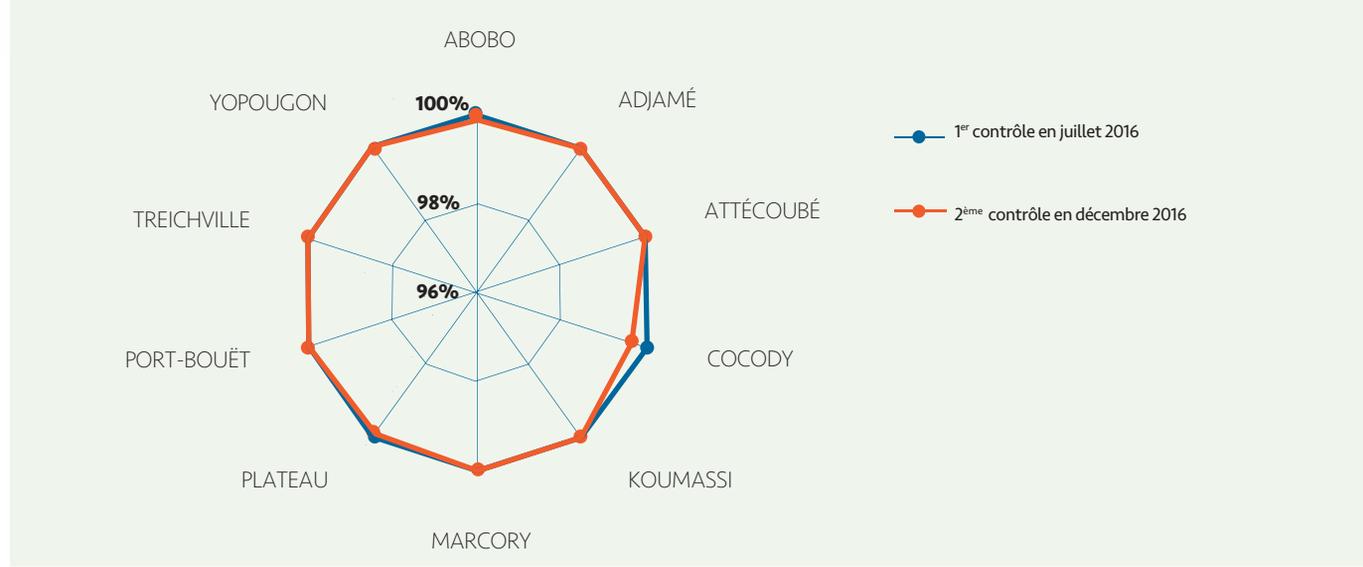
Le taux global d'efficacité foyers (Tef) de 99,9%, enregistré en décembre 2015, a été maintenu en 2016.

Au cours de la première campagne de 2016, l'on a constaté que 100 % des artères présentaient un taux d'efficacité de 100% (non compris le PONT HKB), contre 91 % lors du contrôle précédent.

A la faveur des fêtes de fin d'année, la deuxième campagne en décembre 2016 a permis de mettre en relief une légère baisse du niveau d'éclairage des grandes artères de la ville d'Abidjan. En effet, 95% des artères visitées ont affiché un niveau d'éclairage de 100%.

L'évolution du niveau d'éclairage par commune, entre les deux contrôles de 2016, se présente comme suit :

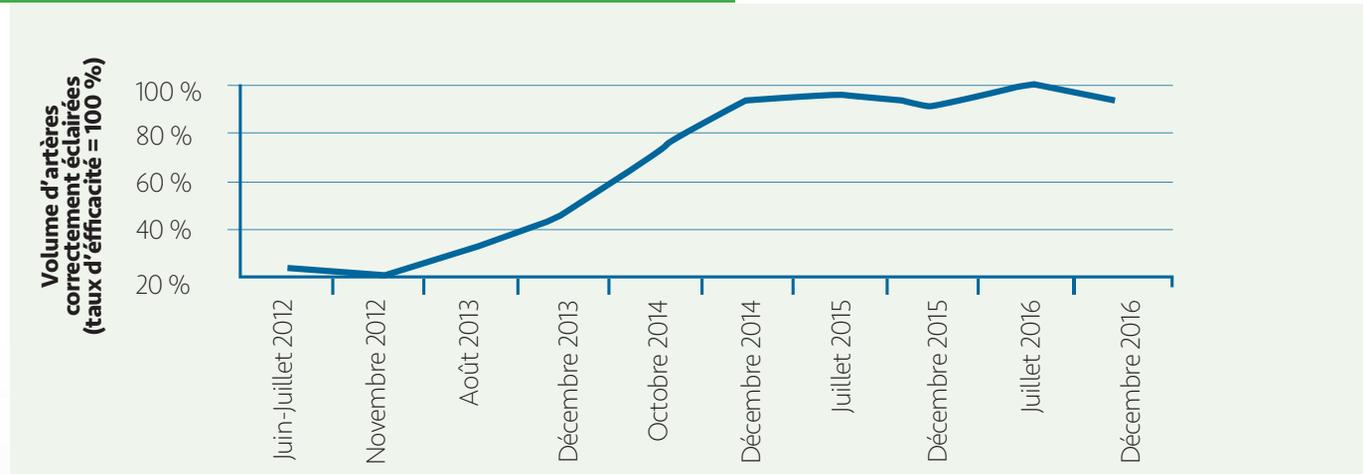
Graphique 23: Évolution du taux d'efficacité par commune en 2016



Les communes d'Abobo, de Cocody et du Plateau ont vu leur taux d'efficacité baisser de 100% à 99%, 97% et 99% respectivement.

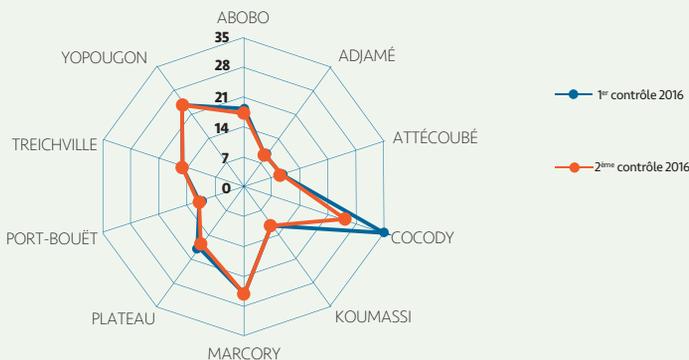
Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la proportion des artères bien éclairées.

Graphique 24 : Évolution de la proportion d'artères bien éclairées



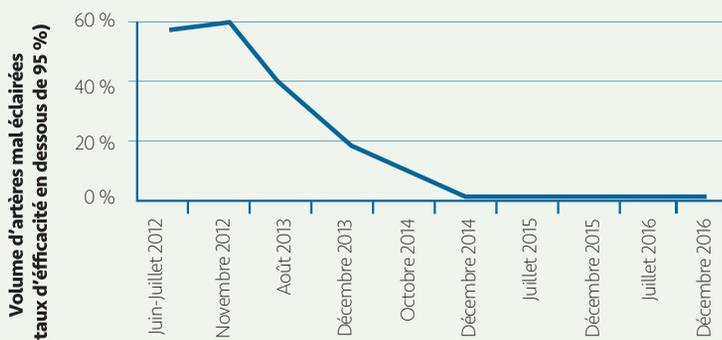
L'évolution, par commune, du nombre d'artères affichant un taux d'efficacité de 100% se présente comme suit :

Graphique 25 : Évolution du nombre d'artères bien éclairées par commune



Comme l'indique le graphique ci-dessous, considérablement réduite, surtout à partir de la proportion d'artères mal éclairées a été décembre 2014.

Graphique 26 : Évolution de la proportion d'artères mal éclairées



En 2016, la situation de l'éclairage public est globalement satisfaisante pour les grandes artères

de la ville d'Abidjan.

A.2. LE CAS DES ARTÈRES SECONDAIRES DE LA VILLE D'ABIDJAN

Deux campagnes ont été menées et ont permis de visiter 108 artères secondaires sur l'ensemble des 10 communes d'Abidjan.

toutes les communes d'Abidjan relativement au seuil de 90% fixé par l'ANARE.

Des résultats satisfaisants ont été enregistrés dans

Le détail de ces résultats est indiqué en annexe.

A.3. LE CAS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ALLUMÉ EN PERMANENCE

L'ANARE a, par ailleurs, organisé des visites inopinées de jour. Certaines de ces visites ont relevé parfois des cas de foyers allumés en pleine journée. C'est le cas notamment dans les communes d'Abobo, de Cocody, de Koumassi et de Port Bouet.

du District et la CIE en vue de prendre les mesures nécessaires pour réduire, au strict minimum, ces situations.

Une séance de travail a eu lieu avec le District d'Abidjan, les directeurs techniques des communes

Il a été convenu qu'une plate-forme soit mise en place. La périodicité des rencontres et les actions à mener devront être définies au cours de l'année 2017.

B. LE CONTRÔLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES LOCALITÉS DE L'INTÉRIEUR DU PAYS

L'opération de contrôle de l'éclairage public des localités de l'intérieur du pays s'est déroulée de septembre à décembre 2016 et a ciblé un échantillon

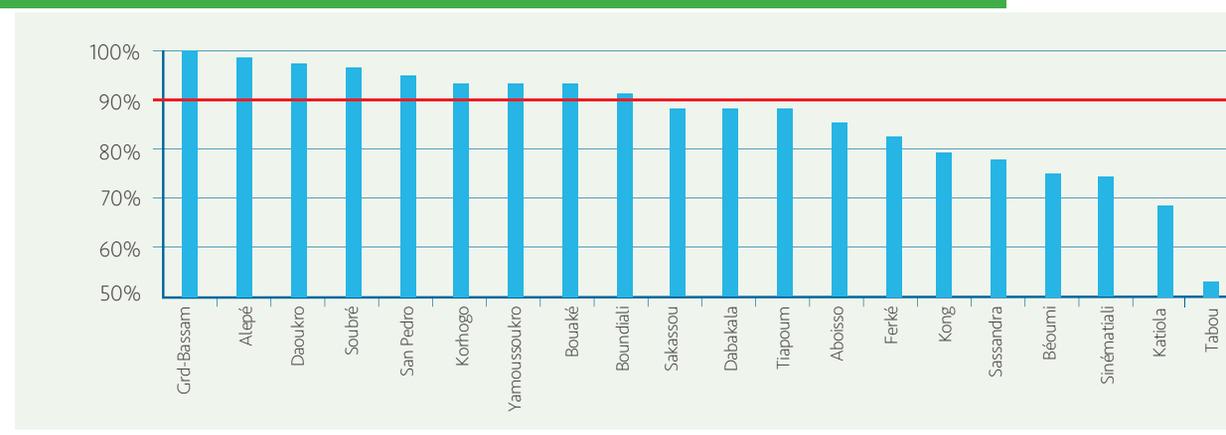
de 20 chefs-lieux de départements et 54 autres localités dont 49 villages.

B.1. CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENT

Au total, dans les 20 chefs-lieux de départements 272 artères ont été visitées. Parmi ces artères, 60% présentent un taux d'efficacité satisfaisant, supérieur ou égal au seuil de 90% fixé par l'ANARE.

Comme l'indique le graphique ci-dessous, 9 des localités susmentionnées ont un niveau d'éclairage satisfaisant :

Graphique 27 : Taux d'efficacité des chefs-lieux de département visités à l'intérieur du pays



La cité balnéaire de Grand Bassam présente le meilleur taux d'efficacité (100%). Quant à la ville de Yamoussoukro, capitale politique de la Côte d'Ivoire, elle a un taux de 92,2%.

Le détail des résultats par localité visitée figure en annexe.

B.2. AUTRES LOCALITÉS DE L'INTÉRIEUR DU PAYS

En dehors des chefs-lieux de départements, pour les 54 autres localités visitées, avec un taux d'efficacité global de 88%, les résultats obtenus sont satisfaisants comparativement au seuil de 85% fixé par l'ANARE.

On enregistre néanmoins 13 localités mal éclairées. Il s'agit de :

- 4 localités du département de Yamoussoukro : Ouphouédjèkro 1, Bazré Bounafla, Yobouékro et Zambakro Maternité ;

- 4 localités du département de Sinématiali : Fodonkaha, Bahouakaha, Daboungo et Tiongofolokaha ;
- 3 localités du département de Soubré : Robert Porte, Gbletia et Gnankoradji ;
- 2 localités du département d'Aboisso : Koukourandoumi et Krindjabo.

Le détail des résultats est joint en annexe.

B. 3. VISITE DU SITE PILOTE DE TÉLÉGESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La télégestion de l'Eclairage Public appelée "Projet TÉRÉ" est réalisée par la CIE depuis 2016.

Une visite a été effectuée sur le site pilote du "Projet TÉRÉ" de la Direction Régionale Centre Sud basée à Yamoussoukro. Les équipes de l'ANARE ont visité 28 des 65 villages bénéficiant de ce projet.

Comme principe de fonctionnement, un relais type ou configuré, installé dans chaque coffret de commande de l'éclairage public, commande l'ouverture et la fermeture automatiques programmées du coffret.

Ce relais regroupe plusieurs fonctions entre autres le disjoncteur, le sectionneur, le contacteur, le relais de coupure et un modem de communication qui permet de les gérer à distance. Les 2 centres d'exploitation

fonctionnels sont Abidjan et Yamoussoukro.

En termes de gains, les relevés pourront se faire depuis le serveur et les consommations seront contrôlées et mieux suivies avec la possibilité d'avoir des index antérieurs. La commande de l'ouverture et la fermeture automatiques programmées permettra de minimiser les cas de lampes allumées pendant la journée. Concernant les pannes, l'information est reçue automatiquement par SMS sur le téléphone mobile de l'exploitant de la zone concernée. Certaines données, notamment le niveau de tension, l'intensité et le nombre de lampes éteintes sont lisibles depuis le serveur.

A l'issue de cette phase pilote, l'ANARE pourrait être en mesure d'apprécier l'intérêt de ce projet, sur la base des rapports d'exploitation établis.

6.1.2. INSPECTION DES INSTALLATIONS ET OUVRAGES CONCÉDÉS DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

En 2016, l'ANARE a ciblé essentiellement les ouvrages de certaines des localités n'ayant pas été visitées depuis 2 ans. Au total, 14 exploitations situées dans 5 Directions Régionales du Concessionnaire CIE ont été visitées.

Il s'agit de :

- DRC (Centre) : Exploitations de Bouaké, Béoumi, Katiola et Sakassou ;
- DRCS (Centre Sud) : Exploitations de Yamoussoukro et Daoukro ;
- DRLO (Littoral Ouest) : Exploitations de San Pédro et Sassandra
- DRN (Nord) : Exploitations de Korhogo et Ferké ;
- DRSE (Sud Est) : Exploitations d'Aboisso, Alépé, Bonoua et Grand Bassam.

Les équipements visités proviennent de 9 départs HTA issus de 4 postes sources HTB/HTA.

Les anomalies constatées ainsi que les actions correctives y afférentes ont fait l'objet d'un rapport cosigné par les deux parties à l'issue de chacune des visites.

Il a été relevé 4 principaux types d'anomalies qui sont :

- le manque de cadenas d'exploitation sur la plupart des organes de manœuvre du réseau HTA, environ 43 % des anomalies ;
- l'inexistence de numérotation d'identification appropriée de certains organes de manœuvres notamment les IACM et les postes, environ 29 % des anomalies ;
- le mauvais état du génie civil des postes et des plateformes de manœuvres des IACM environ 11 % des anomalies ;
- l'inexistence de mises à la terre pour certains interrupteurs aériens (IACM), éclateurs et parafoudres (protection transformateur H61), environ 9 % des anomalies

Les autres types d'anomalies relevées concernent :

- Les organes de manœuvres (état défaillant des commandes d'IACM et de DHP) ;
- Le manque d'affiches de signalisation favorisant les affichages anarchiques d'annonces et de publicité ;

- Le mauvais état des isolateurs ou éclateurs (assiette cassée).

La situation détaillée est ainsi résumée dans les tableaux suivants :

Tableaux 24 : Répartition des anomalies

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ANOMALIES		
CONTRÔLE EFFECTUÉ	NOMBRE D'ANOMALIES	POURCENTAGE (%)
SÉCURITÉ ET PROTECTION	194	42,9
IDENTIFICATION DES OUVRAGES	131	29,0
GÉNIE CIVIL	48	10,6
MISES À LA TERRE	42	9,3
ORGANES DE MANŒUVRES	12	2,7
AFFICHES DE SIGNALISATION	9	2,0
ÉTAT DES ISOLATEURS	8	1,8
ÉTAT DE PROPRETÉ	4	0,9
RACCORDEMENT	3	0,7
ÉCLAIRAGE	1	0,2
TOTAL GÉNÉRAL	452	100

POSTES		
CONTRÔLE EFFECTUÉ	NOMBRE D'ANOMALIES	(%)
SÉCURITÉ ET PROTECTION	125	43,3
IDENTIFICATION DES OUVRAGES	76	26,3
GÉNIE CIVIL	38	13,1
MISES À LA TERRE	22	7,6
ORGANES DE MANŒUVRES	9	3,1
AFFICHES DE SIGNALISATION	9	3,1
ÉTAT DES ISOLATEURS	3	1,0
ÉTAT DE PROPRETÉ	3	1,0
RACCORDEMENT	3	1,0
ÉCLAIRAGE	1	0,3
TOTAL GÉNÉRAL	289	100

IACM		
CONTRÔLE EFFECTUÉ	NOMBRE D'ANOMALIES	(%)
SÉCURITÉ ET PROTECTION	69	42,3
IDENTIFICATION DES OUVRAGES	55	33,7
GÉNIE CIVIL	10	6,1
MISES À LA TERRE	20	12,3
ORGANES DE MANŒUVRES	3	1,8
ÉTAT DES ISOLATEURS	5	3,1
ÉTAT DE PROPRETÉ	1	0,6
TOTAL GÉNÉRAL	163	100

6.1.3. POINT DES CORRECTIONS DES ANOMALIES SUR LES INSTALLATIONS ET OUVRAGES CONCÉDÉS DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

Les anomalies identifiées lors des inspections depuis 2013, font également l'objet de suivi. Le taux de corrections apportées à ces anomalies par la CIE est évalué à environ 90%, à fin décembre 2016.

Le tableau ci-après présente le détail du niveau des corrections effectuées :

Tableau 25 : Point des corrections des anomalies relevées depuis 2013

CONTRÔLES EFFECTUÉS	NOMBRE D'ANOMALIES IDENTIFIÉES	NOMBRE D'ANOMALIES IDENTIFIÉES CORRIGÉES	TAUX DE CORRECTION EN %
IDENTIFICATION DES OUVRAGES (POSTES ET IACM)	792	788	99%
VERROUILLAGE DES ACCÈS AUX POSTES ET IACM	725	687	95%
MISES À LA TERRE	346	242	70%
ÉTAT DE PROPRIÉTÉ DES POSTES CABINES	126	126	100%
ORGANES DE MANŒUVRE D'IACM, DE DHP ET DE CELLULES HTA	105	79	75%
AFFICHES DE SIGNALISATION	97	49	51%
ÉTANCHÉITÉ DE POSTES CABINE ET FUITE D'HUILE AU TRANSFORMATEUR	89	89	100%
GÉNIE CIVIL DES POSTES ET DES PLATES FORMES DE MANŒUVRE	89	84	94%
PROTECTION ET SÉCURITÉ	79	70	89%
ÉTAT DES SUPPORTS ET DES ARMEMENTS	79	72	91%
AÉRATION DANS LES POSTES CABINES	68	33	49%
ÉTAT DE POSTE	60	58	97%
ÉCLAIRAGE DANS LES POSTES CABINES	28	28	100%
ÉTAT DES TRANSFORMATEURS	25	20	80%
AUTRES (ENCOMBREMENT, CÂBLE DE LIAISON, RACCORDEMENT ...)	49	44	90%
TOTAL	2 757	2 469	90%

6.1.4. CONTRÔLE DE LA MAINTENANCE ET MESURES DE SÉCURITÉ

A. ORGANISATION DE LA MAINTENANCE

L'ANARE, conjointement aux visites des ouvrages de distribution, fait une évaluation des politiques de maintenance mises en œuvre par le Concessionnaire.

Il existe un programme prévisionnel de maintenance dans chaque exploitation visitée. Cependant, on enregistre un faible taux de réalisation dudit programme (55 % dans l'ensemble) avec notamment des résultats variables d'une Direction Régionale à l'autre. Ainsi à :

- la Direction Régionale Centre (Bouaké), les actions prévues ont été réalisées à 88 % avec seulement 45 % des mesures de charge des transformateurs et 0 % de campagnes de mesure de terre ;
- la Direction Régionale Centre-Sud (Yamousoukro), les actions prévues ont été réalisées à seulement 50 % environ avec une campagne de mesure de terre sur 2 prévues ;
- la Direction Régionale Littoral-Ouest (San-Pedro), les actions prévues ont été réalisées à 33 % seulement avec une campagne de mesure de terre sur 2 ;
- la Direction Régionale Nord (Korhogo), les actions prévues ont été réalisées à 55 % environ avec 41 % environ des mesures de charges des transformateurs et une campagne de mesure de terre sur 2 ;
- la Direction Régionale Sud-Est (Aboisso), les actions prévues ont été réalisées à 54 % environ avec 70 % environ des mesures de charges des transformateurs et une campagne de mesure de terre sur 4.

En outre, des postes vacants ont été constatés dans certaines exploitations au niveau des activités techniques (exploitation, maintenance, dépannage et branchement), notamment à la DRC (25 agents en poste sur 32 prévus) et à la DRN (13 agents en poste sur 20 prévus)

B. EQUIPEMENTS ET MESURES DE SÉCURITÉ

D'une façon générale, le contrôle a révélé avec satisfaction que les habilitations du personnel technique sont conformes à la réglementation en vigueur.

En ce qui concerne les équipements de protection collective, le contrôle a relevé que :

- les dotations en torches de travail sont inappropriées à DRC et inexistantes à DRSE et DRN.
- les tabourets isolants ainsi que les détecteurs d'absence de tension ne sont pas tous toujours dimensionnés pour le réseau 33 kV ;

Quant aux équipements de protection individuelle du personnel, les dotations sont insuffisantes en matière de ceinture de sécurité notamment à DRC, DRLO et DRN. Il en est de même pour la dotation en matière de chaussures de sécurité à DRSE

Les résultats du contrôle effectué sur les équipements et mesures de sécurité figurent en annexe.

6.2. CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Au titre du contrôle économique et financier, l'ANARE a effectué les contrôles suivants :

- le système de facturation de la CIE dans les secteurs de Marcory et Adjamé Sud;
- la bonne application par la CIE de la grille tarifaire de 2016;
- la révision annuelle des prix de base national et export de la rémunération de CIE;
- les prix de cession de l'énergie des producteurs indépendants d'électricité.

6.2.1. CONTRÔLE DU SYSTÈME DE FACTURATION DE LA CIE DANS LES SECTEURS DE MARCORY ET ADJAMÉ SUD

En 2016, l'ANARE a entamé une mission de contrôle du système de facturation de la CIE dans les secteurs de Marcory et Adjamé sud. Il s'agissait au cours de cette mission de vérifier :

- la bonne exécution des étapes du processus de relève et de facturation de l'ensemble des abonnés et le respect du délai d'exécution de ces différentes étapes ;
- la régularité de la période de relève et la cohérence des index portés sur les factures ;
- la correcte facturation des abonnés ainsi que les délais de réception des factures ;
- la correcte application des tarifs fixés par l'arrêté n°325 du 26 juin 2015 pour la période de juillet 2015 à fin avril 2016 ;
- la correcte application des tarifs fixés par l'arrêté n°409 du 20 juin 2016 sur la période de mai, juin, juillet et août 2016 pour les secteurs d'Abidjan;
- la gestion des réclamations des clients portant sur la facturation ;
- la prise en compte des recommandations issues de la mission de contrôle du système de facturation et de collecte des taxes et redevances assises sur la facture d'électricité effectuée en 2014 ;
- la prise en compte des recommandations formulées à l'issue de la mission de contrôle du processus de remboursement et de facturation des abonnés effectuée par EY.
- la procédure de recouvrement afin d'identifier les risques d'impayés.

Globalement, l'ANARE a noté une bonne exécution du processus de relève et de facturation dans ces deux secteurs avec l'existence de procédures y afférentes et d'un planning de relève et de facturation conformes à ces procédures. Toutefois certaines anomalies ont été constatées, notamment l'inexistence dans certains cas, de cahiers et registres prévus dans les procédures, de sorte qu'il a été recommandé à la CIE de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en place de tous les documents de facturation listés dans les procédures et de veiller à ce qu'ils soient correctement renseignés puis archivés par les agents.

6.2.2. CONTRÔLE DE LA BONNE EXÉCUTION DE L'OPÉRATION DE REMBOURSEMENT DES ABONNÉS

L'ANARE a participé avec l'ensemble des structures rattachées au Ministère chargé de l'Energie au contrôle de l'effectivité de l'opération de remboursement que devrait effectuer la CIE au

profit des abonnés, suite à la décision du Président de la République du 1er mai 2016 de retirer l'Arrêté interministériel de 2015 portant modification des tarifs de l'électricité.

Cette opération dans l'ensemble s'est bien déroulée avec la mise en place d'un guichet dédié dans chaque secteur. Cependant pour le calcul des avoirs, quelques écarts ont été relevés au niveau de la MT, ces écarts étant dus à la mauvaise évaluation de certaines composantes de la facture notamment :

- frais de borne poste,
- pénalités pour mauvais facteur de puissance,
- location de comptage.

La CIE a été amenée à effectuer les corrections de ces écarts.

6.2.3. CONTRÔLE DE LA RÉVISION ANNUELLE DES PRIX DE BASE NATIONAL ET EXPORT DE LA RÉMUNÉRATION DU CONCESSIONNAIRE CIE

Conformément à la Convention de concession qui la lie à l'Etat de Côte d'Ivoire, la CIE est rémunérée par des prix unitaires applicables annuellement à la quantité d'énergie facturée et encaissée au plan national et à l'export. Ces prix au plan national et à l'export sont révisibles chaque année par ajustement avec deux facteurs de révision F et F' dont la détermination se fait par application de formules conventionnelles contenant des indices économiques, dès leur publication. En dehors d'un changement sur la rémunération du concessionnaire par voie d'avenant à sa convention, chaque année l'ANARE vérifie les prix unitaires applicables à la quantité d'énergie facturée et encaissée au plan local et à l'export. Il

s'agit principalement de la vérification des valeurs des facteurs de révision déterminés par la CIE pour établir les prix définitifs de sa rémunération au plan national et à l'export. En 2016, l'ANARE a vérifié l'exactitude des nouveaux indices utilisés par la CIE dès qu'ils ont été disponibles et des calculs des facteurs de révision F et F' effectués par le concessionnaire.

La régularisation des prix provisoires effectuée par la CIE, qui a conduit à des valeurs des facteurs de révision F de 1,0427 et F' de 1,0093 d'une part, et aux prix définitifs de sa rémunération au titre de l'exercice 2015 au plan national de 23,17 F le kWh et de 2,24 F le kWh à l'export d'autre part, s'est révélée conforme aux stipulations de sa convention.

6.2.4. CONTRÔLE DES PRIX DE CESSION DE L'ÉNERGIE

Les prix de cession de l'énergie des producteurs indépendants d'électricité et les conditions de leur révision sont fixés dans les conventions de concession qui les lient à l'Etat de Côte d'Ivoire. Les prix de l'énergie vendue par ces producteurs indépendants d'électricité sont contrôlés chaque année par l'ANARE dès la disponibilité des indices permettant de réviser ces prix. Ainsi, au cours de l'année 2016, l'ANARE a contrôlé chaque mois l'application des prix de cession provisoires de la CIPREL et de AZITO ENERGIE ainsi que les factures mensuelles de ces opérateurs.

Pour ce qui concerne la CIPREL, avec la mise en service de la TAV du cycle combiné, le TOP annuel est passé à 3810 GWh en 2016 et le prix de cession à 18,829 F le kWh avec les indices de prix provisoires disponibles. L'ANARE a pu vérifier la correcte application par la CIPREL de ce prix lors de l'établissement des factures d'acompte mensuelles et du TOP annuel qui s'établit à 317,5 GWh par mois.

Par ailleurs, CIPREL émet chaque année, à la fin de l'exercice, une facture définitive au titre de la

production réellement livrée au secteur de l'électricité. Aussi, l'ANARE a-t-elle vérifié en 2016, la facture définitive de 2015 qui a été établie conformément à la convention. En effet, la CIPREL a correctement évalué le facteur de révision F3 de son prix de cession qui est ressorti en 2015 à 1,2873 contre 1,2802 en 2014, faisant ainsi passer son prix de cession de 13,055 FCFA le kWh en 2014 à 13,085 F le kWh en 2015. La CIPREL a également facturé en 2015 une quantité d'énergie équivalente à son T.O.P. de 3080 GWh, la quantité disponible sur ledit exercice s'établissant à 3200 GWh bien que la quantité réellement produite ait été inférieure à son TOP ressortant à 2490 GWh et ce, en conformité avec les stipulations de sa convention.

Azito Energie a correctement appliqué en 2016 les valeurs contractuelles des composantes fixes de puissance en devises et en monnaie locale (CFPD°, CFPL°), des composantes fixes d'exploitation et de maintenance (CFEMD°, CFEML°), des composantes variables d'exploitation et de maintenance (CVEMD°, CVEML°) de sa rémunération mensuelle de base référence 2011 données dans le tableau ci-dessous :

CFPD° en F CFA / kW	CFPL° en FCFA / kW	CFEMD° en FCFA / kW	CFEML° en FCFA / kW	CVEMD° en FCFA / kWh	CVEML° en FCFA / kWh
9485	868	337	803	0,813	0,0610

Azito Energie a également correctement appliqué en 2016 les rapports d'indices étrangers (IFn / IFo) et locaux (ILn / Ilo), ainsi que les rapports des taux de change fin de mois du dollar US en FCFA (Xn) par

rapport au taux de change du dollar US en FCFA (Xo) en vigueur lors de la signature de la convention Azito en 2011 indiqués dans le tableau ci-dessous :

ILn = 1,0380	IFn = 534,54	Xn (taux US fin du mois en F CFA)
Ilo = 1	IFo = 519,33	Xo = 471,20

Il en est de même de la puissance fixe disponible facturée mensuellement en 2016 par Azito Energie qui résulte de l'essai de puissance effectué le 15

janvier 2016, conformément aux dispositions de sa convention.

6.3. CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Les conventions conclues entre l'Etat de Côte d'Ivoire et les opérateurs du secteur de l'électricité mettent à la charge de ces derniers, une obligation de transmission d'un ensemble de documents d'ordre administratif, technique et financier dont l'ANARE assure le respect.

Au cours de l'année 2016, le contrôle opéré par l'ANARE relativement aux documents contractuels attendus des opérateurs a permis de faire apparaître un taux de transmission global de 90,15%. En effet, sur un total de 528 documents à transmettre par l'ensemble des opérateurs, 476 documents sont parvenus à l'ANARE.

Les résultats de la transmission des documents contractuels, se présentent, comme suit :

Concernant la CIE :

Sur un total annuel de 458 documents à transmettre, 457 ont été transmis à l'ANARE, soit un taux de transmission de 99%. Il y a donc lieu de féliciter la CIE dont le taux de transmission des documents contractuels au titre de l'exercice 2016 est très appréciable.

Concernant CIPREL :

Sur un total annuel de 24 documents à transmettre, 18 ont été transmis à l'ANARE, soit un taux de transmission de 75%. CIPREL est encouragée à accroître son taux de transmission de documents contractuels.

Concernant AZITO Energie :

Sur un total annuel de 17 documents à transmettre, 1 document a été transmis à l'ANARE, soit un taux de transmission de 6%. Au regard de ce résultat, Azito Energie est invitée à améliorer son taux de transmission.

Concernant AGGREKO :

Sur un total annuel de 29 documents à transmettre, aucun n'a été transmis à l'ANARE, soit un taux de transmission de 0 %. Il importe d'interpeller une nouvelle fois Aggreko sur la nécessité de respecter leur obligation de transmission des documents contractuels.

Tableaux 26 : Bilan de la transmission des documents contactuels

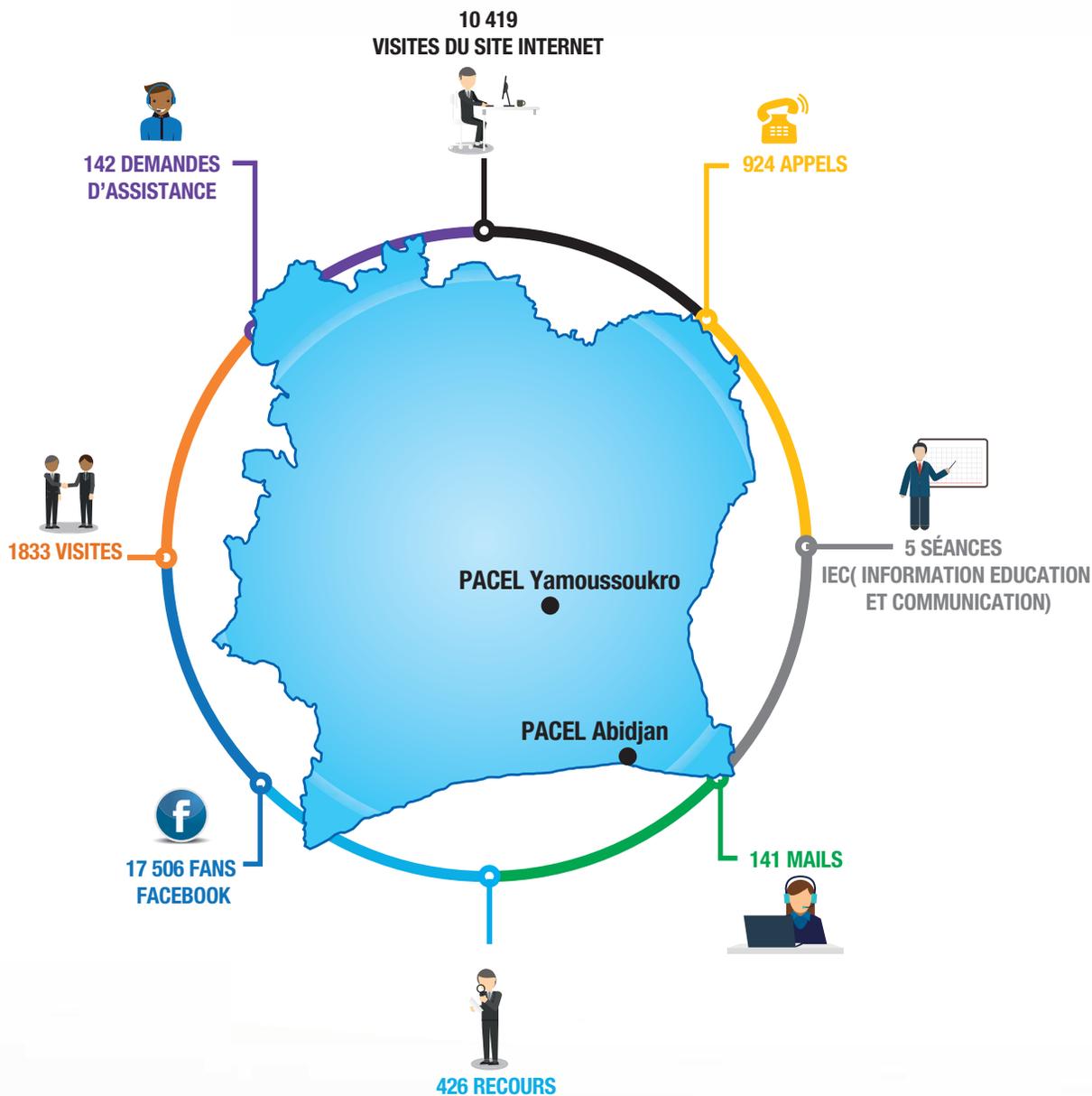
CIE			CIPREL		
DOCUMENTS CONTRACTUELS	TAUX DE RECEPTION	RETARD MOYEN	DOCUMENTS CONTRACTUELS	TAUX DE RECEPTION	RETARD MOYEN
RAPPORT JOURNALIER	100 %	1 J	CONTRÔLE TECHNIQUE D'EXPLOITATION	100 %	16,92 J
TABLEAU DE BORD DE LA CONCESSION	100 %	1 J	QUANTITÉ D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE RÉELLEMENT FOURNIE	0 %	-
RAPPORT MENSUEL DE QUALITÉ DU PRODUIT	100 %	1 J	COMPTE RENDU ANNUEL DE GESTION	100 %	17 J
BULLETIN DE STATISTIQUES MENSUELLES	100 %	56,08 J	BILAN ANNUEL	100 %	17 J
TABLEAU DE GESTION PRÉVISIONNELLE DES MOYENS DE PRODUCTION ET DU TRANSPORT	100 %	0 J	COMPTE D'EXPLOITATION	100 %	17 J
COMPTE FINANCIER MENSUEL	100 %	25,25 J	TABLEAU DE FINANCEMENT	100 %	17 J
BILAN FINANCIER TRIMESTRIEL	100 %	57,25 J	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	100 %	17 J
RAPPORT DE FIN D'ENTRETIEN PAR TYPE D'OUVRAGE	100 %	52,5 J	PLAN ANNUEL DE LIVRAISON D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	0 %	-
RAPPORT RELATIF AUX INCIDENTS ET AVARIES SUR LES OUVRAGES	100 %	40,25 J	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE D'EXPLOITATION	100 %	17 J
DOCUMENTS OU RAPPORTS RELATIFS AUX ACCIDENTS CORPORELS	100 %	0 J	POLICES D'ASSURANCES	0 %	-
TABLEAU COMPARATIF DES PRÉVISIONS DE VENTES D'ÉNERGIE EFFECTIVEMENT RÉALISÉES	100 %	52 J	SCORE OPERATEUR	75 / 100	
TABLEAU DE BORD DE LA CONCESSION CHIFFRES DÉFINITIFS	100 %	0 J	AZITO		
RAPPORT ANNUEL QUALITÉ DU PRODUIT	100 %	0 J	DOCUMENTS CONTRACTUELS	TAUX DE RECEPTION	RETARD MOYEN
RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION	100 %	0 J	RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION	0 %	-
COMPTE RENDU TECHNIQUE ANNUEL	100 %	2 J	RAPPORT ANNUEL	0 %	-
BULLETIN DE STATISTIQUES	100 %	4 J	PLAN D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE	0 %	-
ANNUAIRE STATISTIQUE DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION	100 %	0 J	RAPPORT FINANCIER AUDITÉ	100 %	30 J
PRÉVISIONS ANNUELLES DE VENTE D'ÉNERGIE	100 %	0 J	RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES COMPTES	0 %	-
PLAN DE PRODUCTION ANNUEL	100 %	5 J	POLICES D'ASSURANCES	0 %	-
PROGRAMMES PRÉVISIONNELS DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE DES OUVRAGES	100 %	5 J	SCORE OPERATEUR	06 / 100	
COMPTE RENDU ANNUEL DE GESTION	100 %	0 J	AGGREKO		
COMPTABILITÉ ANALYTIQUE D'EXPLOITATION	0 %	-	DOCUMENTS CONTRACTUELS	TAUX DE RECEPTION	RETARD MOYEN
INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR ET DES BIENS DE REPRISE	100 %	0 J	RAPPORTS MENSUEL D'EXPLOITATION	0 %	-
BILAN FINANCIER ANNUEL	100 %	60 J	PROGRAMME DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS	0 %	-
ASSURANCES	100 %	0 J	RAPPORT ANNUEL	0 %	-
SCORE OPERATEUR	99 / 100		PRÉVISIONS POUR LES INDISPONIBILITÉS PROGRAMMÉES DE CHACUN DES EQUIPEMENTS	0 %	-
			CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ESSAIS DE MISE EN SERVICES DES EQUIPEMENTS	0 %	-
			RESULTATS DES ESSAIS DE MISE EN SERVICES DES EQUIPEMENTS	0 %	-
			POLICES D'ASSURANCES	0 %	-
			SCORE OPERATEUR	00 / 100	

DOCUMENTS JOURNALIERS ■ DOCUMENTS MENSUELS ■ DOCUMENTS TRIMESTRIELS ■ DOCUMENTS SEMESTRIELS ■ DOCUMENTS ANNUELS ■

SCORE= TOTAL DOC TRANSMIS / TOTAL DOC À TRANSMETTRE

7. PROTECTION DES CONSOMMATEURS

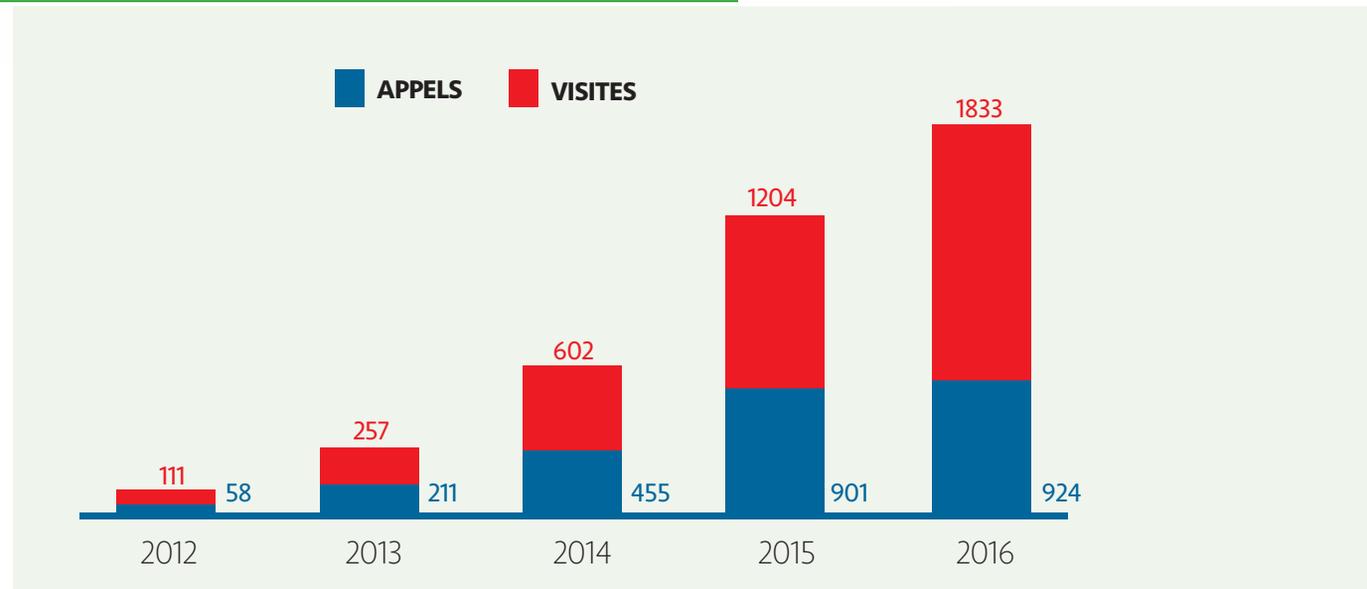
7.1 . CHIFFRES CLÉS



7.2. APPELS, VISITES ET MAILS

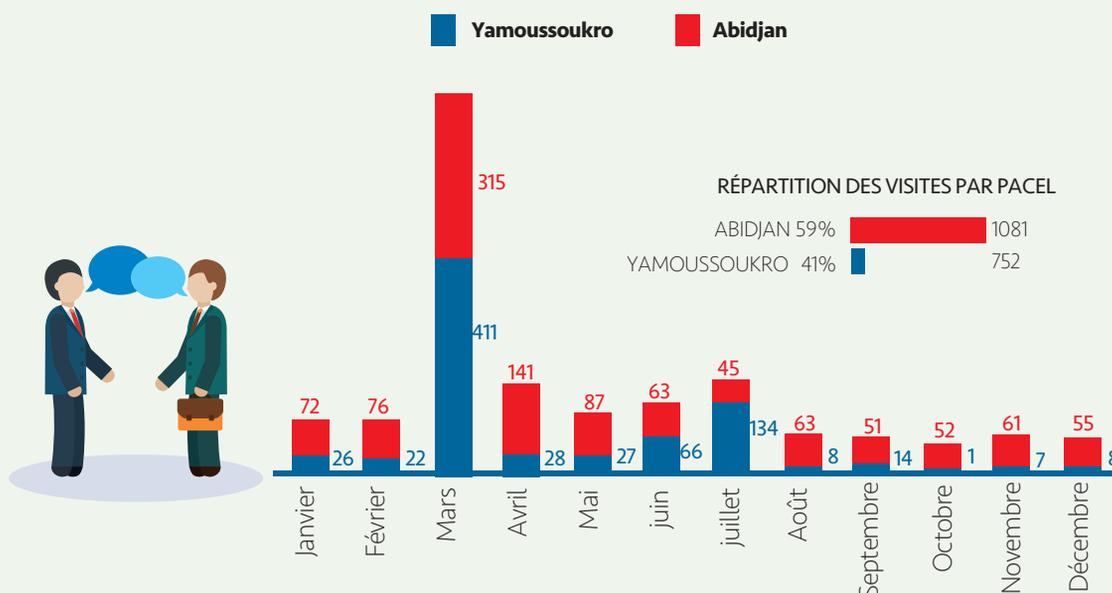
L'évolution des visites et appels de 2012 à 2016 se présente comme suit :

Graphique 28: Evolution des visites et appels de 2012 à 2016



7.2.1. VISITES

Graphique 29: Évolution mensuelle des visites à Abidjan et Yamoussoukro



Le pic de visites en Mars est dû à la participation de l'ANARE à la « semaine du consommateur » organisée par une association de consommateurs à Abidjan, au lancement national des journées carrières du Ministère de l'Éducation Nationale à Yamoussoukro et

à la « Paquinou » (célébration de la pâque en pays Baoulé) dans la région du Béliér.

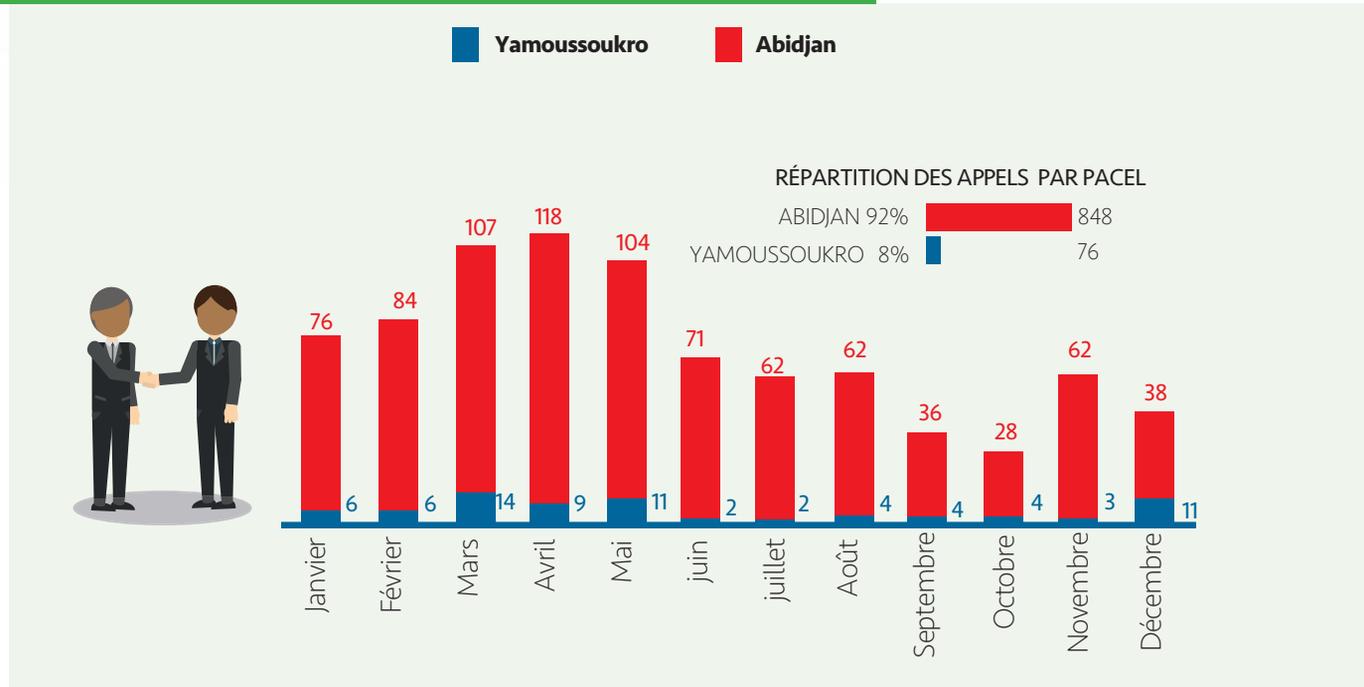
Au total, les deux PACEL ont reçu 1833 visiteurs pour une moyenne mensuelle d'environ 153 visiteurs.

7.2.2. APPELS

Divers contacts sont mis à la disposition des usagers du service public de l'électricité:

- les lignes fixes : 20 20 61 31 / 20 20 63 64 / et le 30 64 01 29 (YAMOOUSSOUKRO) ;
- les lignes mobiles (disponibles aux heures ouvrables) : 41 92 17 70 et le 03 05 56 42;
- le numéro vert : 800 800 02 (gratuit à partir d'un téléphone fixe et disponible 24h/24 et 7j/7).

Graphique 30 : Évolution mensuelle des appels à Abidjan et Yamoussoukro



Les deux PACEL totalisent 924 appels pour une moyenne de 77 appels par mois. Aussi, si le canal téléphonique est très utilisé à Abidjan, ce n'est pas le cas pour Yamoussoukro où les consommateurs privilégient les visites au PACEL. Enfin, sur les 579

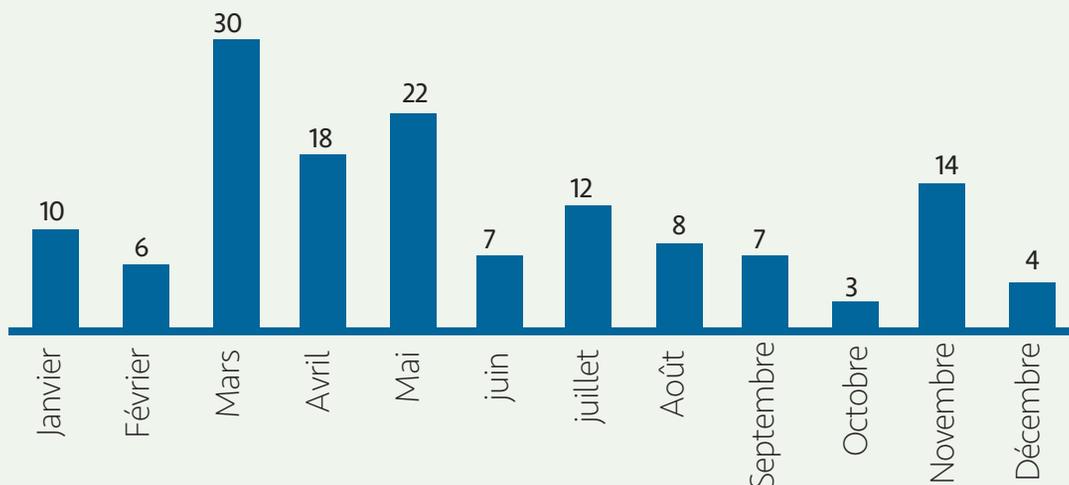
appelants au cours de ce premier semestre 2016, 31% nous ont contacté à travers les mobiles contre respectivement 48% et 20% pour les lignes fixes et le numéro vert.



7.2.3. MAILS

La répartition mensuelle des saisines par mail, à l'adresse recours@anare.ci, se présentent comme suit :

Graphique 31: Évolution mensuelle des saisines par mail



Le nombre global des saisines par mail s'élève à 141.

7.3. TRAITEMENT DES DEMANDES D'ASSISTANCE ET RECOURS

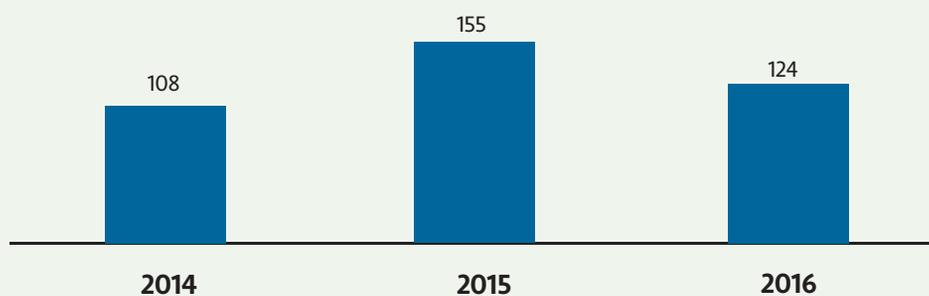
Les saisines de l'ANARE se subdivisent en deux (2) catégories : les demandes d'assistance (DA) et les recours.

7.3.1. DEMANDES D'ASSISTANCE (DA)

Les demandes d'assistance sont des requêtes (verbales ou écrites) qui ne nécessitent pas des

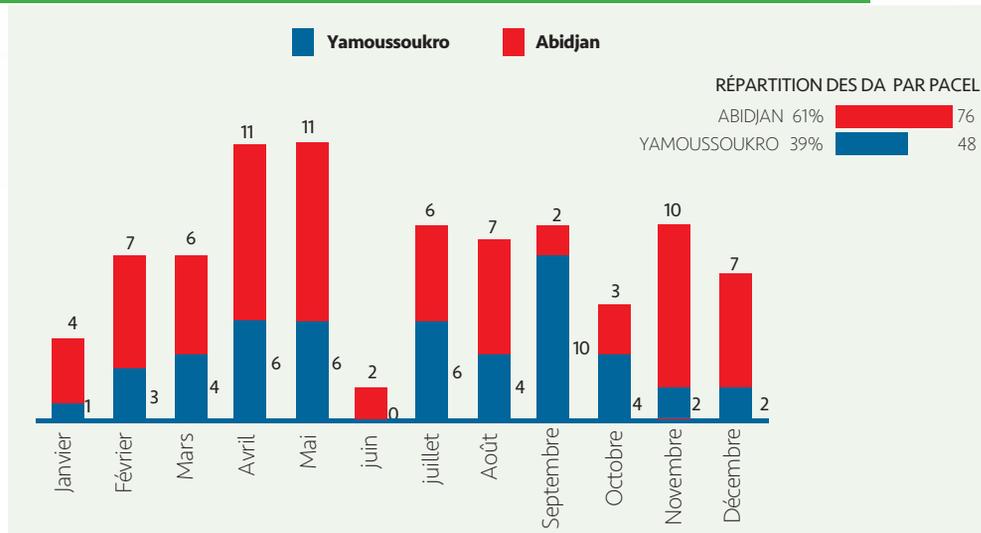
procédures administratives lourdes et dont le délai de traitement est fixé à 72 heures maximum.

Graphique 32: Évolution des DA de 2014 à 2016



Au cours de l'exercice 2016, il a été enregistré 124 demandes réparties mensuellement comme suit :

Graphique 33 : Évolution mensuelle des DA à Abidjan et Yamoussoukro



Répartition des DA par typologie

TYPOLOGIE	NOMBRE
Problèmes liés à l'abonnement	52
Contestation de facture	36
Qualité du produit	16
Éclairage Public défectueux	14
Contestation d'accusation de fraude	6
TOTAL	124

Les demandes d'assistance liées à l'abonnement conduisent l'ANARE à faire accélérer l'exécution par la CIE de certaines tâches (établissement de devis, pose de compteur...) permettant d'assurer la fourniture de l'électricité aux demandeurs ou à faire en sorte que le concessionnaire n'excède pas exagérément les délais réglementaires.

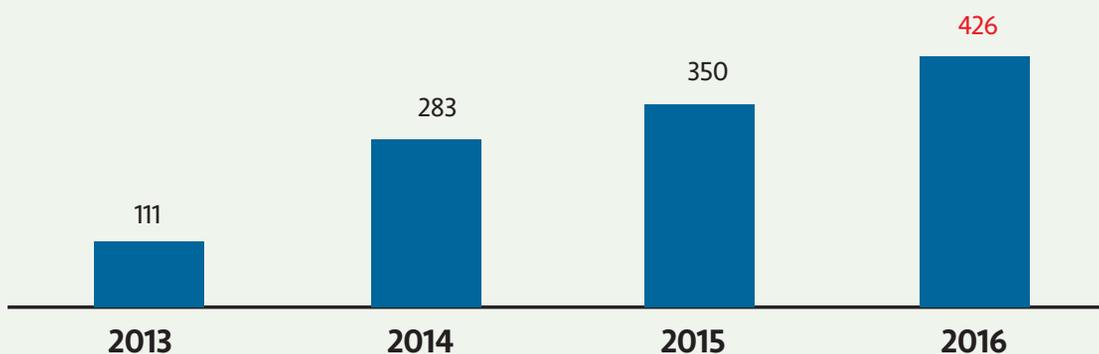
Pour les litiges portant sur les contestations d'accusation de fraude, l'assistance de l'ANARE vise à mettre en œuvre les mesures conservatoires tendant notamment à maintenir au profit de l'abonné la continuité de la fourniture de l'électricité en attendant d'examiner le différend et de rendre ses conclusions.



7.3.2. RECOURS

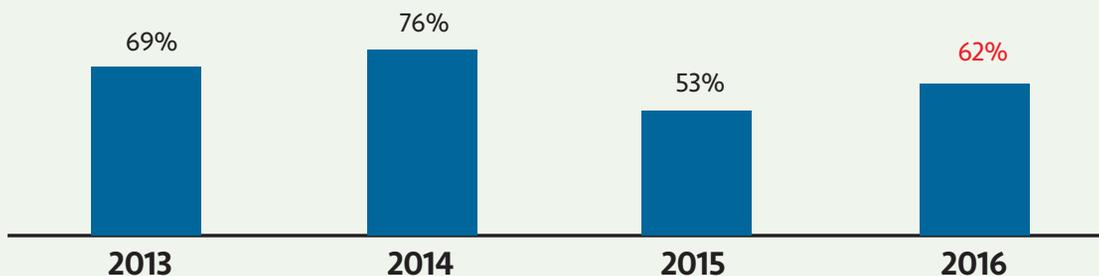
L'évolution du nombre de recours, en progression depuis 2013, se présente comme suit :

Graphique 34: Évolution du nombre de recours de 2013 à 2016



Quant au taux de résolution des recours, en baisse en 2015, il s'est accru de plus de 9 points en 2016.

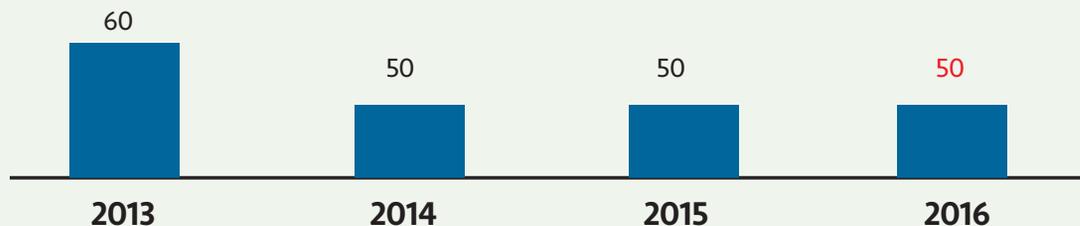
Graphique 35: Évolution du taux de résolution des recours de 2013 à 2016



Le délai moyen de traitement des recours se maintient à 50 jours en raison des requêtes portant sur les sinistres dont les délais de traitement sont relativement longs au niveau de la CIE.

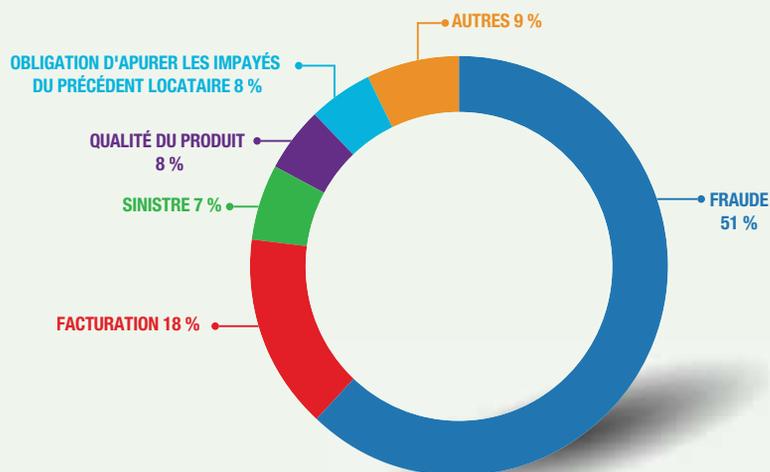
Cependant, un audit de la procédure de traitement y afférente sera effectué par l'ANARE afin de proposer des solutions d'amélioration.

Graphique 36: Délai moyen de traitement des recours (en jour)



Le portefeuille des recours se présente comme suit :

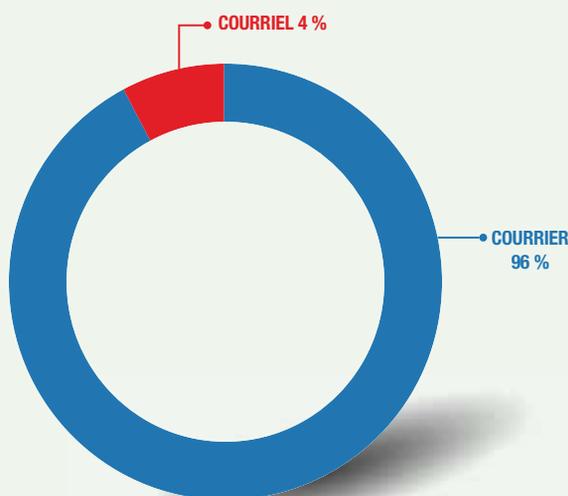
Graphique 37 : Répartition du portefeuille des recours par typologie



La majorité des recours porte sur des contestations d'accusation de fraude à la suite d'opérations de contrôle réalisées par le concessionnaire CIE. Relativement aux contestations de facture, elles

émanent majoritairement de clients industriels. La catégorie « autres » concerne des demandes d'électrification rurale, des déplacements d'ouvrage, des droits de suite, etc...

Graphique 38 : Répartition des recours par mode de saisine

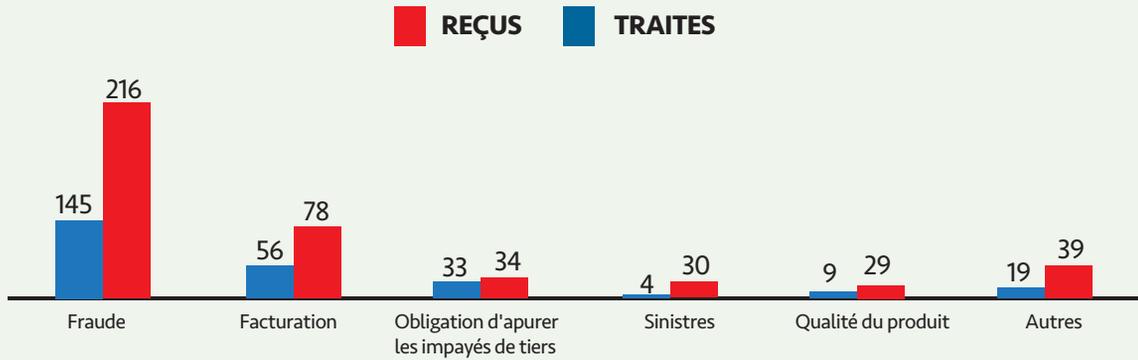


Le taux de saisine par courrier physique est considérablement plus élevé que celui concernant les saisines par mail en raison de la préférence des

requérants à se déplacer dans les PACEL pour mieux faire comprendre leurs préoccupations.

Les différents types de recours reçus et ceux traités se présentent comme suit:

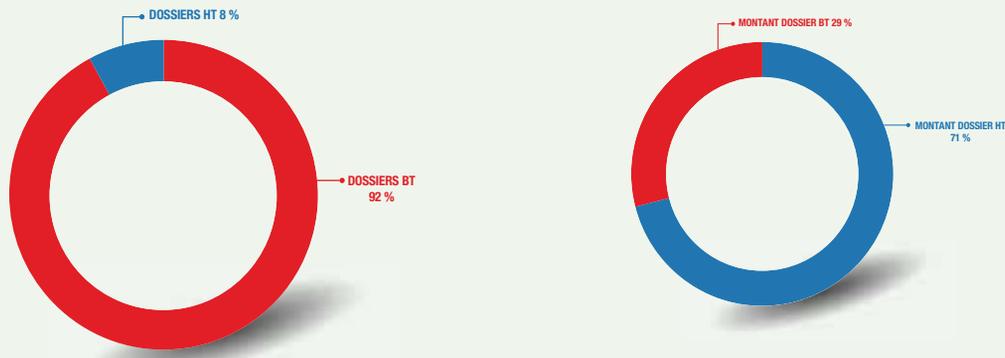
Graphique 39: État du portefeuille des recours par typologie



AUTRES CHIFFRES

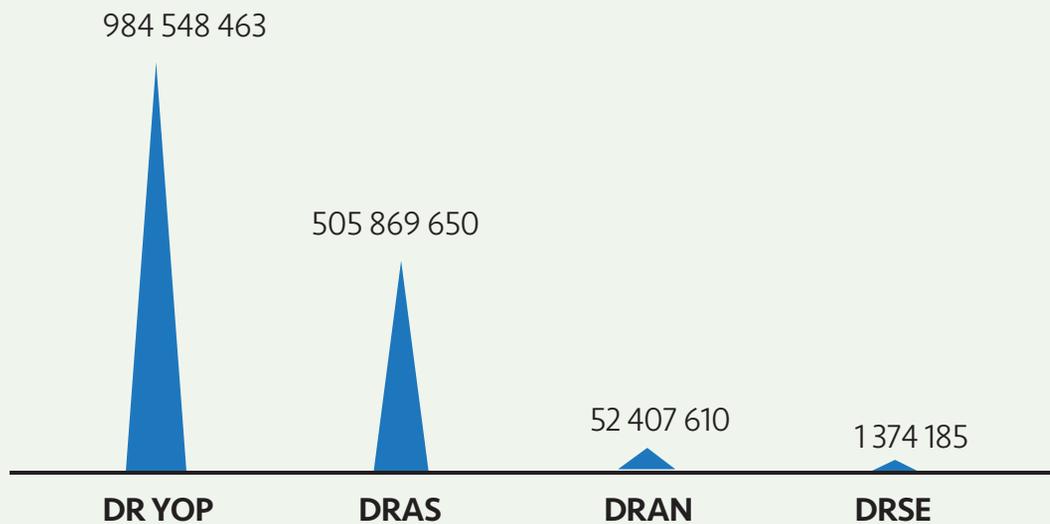


Graphique 40 : Répartition des montants litigieux HT et BT



Bien que le pourcentage des recours HT, portés par des industriels et de gros clients, reste assez faible par rapport à celui des abonnés BT, clients domestiques et professionnels, (8% contre 92%), le cumul des montants litigieux pour les dossiers HT est estimé à **1 544 199 908 F CFA** et est largement supérieur à celui des dossiers BT, évalué à **623 337 043 F CFA**.

La répartition des montants litigieux HT par direction régionale CIE se présente comme suit:



La répartition détaillée des montants litigieux BT figure en annexe.

7.4. COLLABORATION AVEC LE CONCESSIONNAIRE CIE

Le plan stratégique met au rang des objectifs opérationnels, l'amélioration du processus de traitement des recours. A cet effet, au cours de l'exercice 2016, la Sous-Direction en charge des consommateurs a eu des rencontres avec les services de la CIE notamment avec le Département

Audit et Exploitation (DAE) en charge du contrôle des appareils de comptage des abonnés. Un cadre formel de traitement des recours a été créé avec ce Département en vue d'un traitement diligent des recours portés devant le Régulateur.

Tableau 27 : Rencontres avec les services de la CIE

N°	STRUCTURE CIE	NOMBRE DE SÉANCES	DATE DE RENCONTRE	OBJET DE LA RENCONTRE
1	DAE	8 séances de médiation pour le règlement des litiges dont contrôle effectué par DAE	22/02/2016	traitement de recours (08 dossiers)
			01/03/2016	traitement de recours (09 dossiers)
			11/03/2016	traitement de recours (09 dossiers)
			14/03/2016	traitement de recours (03 dossiers)
			21/03/2016	traitement de recours (05 dossiers)
			11/04/2016	traitement de recours (11 dossiers)
			18/04/2016	traitement de recours (12 dossiers)
2	SECTEUR DOKUI (RC)	1	13/04/2016	traitement de recours (15 dossiers)
3	DCC	1	14/04/2016	revue des procédures COREL et CPTR
4	DR YAKRO	1	22/03/2016	traitement de 2 recours et 4 DA
5	DRYOP/ARC	1	09/06/2016	Abonné HT



Outre ces séances de travail, la CIE a invité l'ANARE le 06 octobre 2016 au Centre des Métiers de l'Électricité (CME) de Bingerville, en vue d'entretenir ses correspondants Éthique ou, sur la contribution du Régulateur à la gestion des conflits entre les consommateurs et le Concessionnaire CIE. Cette plateforme d'échanges a donc été l'occasion pour l'ANARE, d'informer les collaborateurs de la CIE sur :

- sa mission de protection des consommateurs d'électricité ;
- les droits acquis en faveur du consommateur d'électricité ;

- les dispositions du Règlement du Service Concédé qui régissent la fraude et les anomalies non intentionnelles ;
- l'intérêt pour la CIE d'avoir un Régulateur dans le secteur de l'Électricité.

L'auditoire très intéressé en a profité pour poser aussi bien des questions pertinentes que des cas pratiques. Cette tribune, à mettre à l'actif du Comité ETHIQUE de la CIE, devrait permettre d'améliorer la collaboration, en vue d'un traitement diligent des recours des consommateurs portés devant le Régulateur.



La délégation de l'ANARE conduite par la Sous-Directrice chargée des consommateurs (à gauche)



L'auditoire composé des correspondants éthiques CIE



Deux interpellations particulières sont adressées au concessionnaire CIE en vue d'améliorer la qualité du service au client :

- ✓ Le traitement diligent des réclamations portant sur les sinistres (électrifications, appareils électroménagers endommagés etc.)
- ✓ La mise en œuvre dans des délais raisonnables des recommandations issues des médiations, évitant de suspendre sans fondement la fourniture d'électricité à des consommateurs, pour des impayés figurant à tort sur leurs factures.

7.5. ACTIONS DE COMMUNICATION

Les actions de communication se subdivisent en (proximité) et en activités sur les réseaux sociaux. activités médias, en activités hors médias (Actions de

7.5.1. ACTIVITÉS MÉDIAS

Les activités réalisées sont contenues dans le tableau ci-après :

Tableau 28 : Activités médias

DATES	ACTIVITÉS	CIBLES	OBJET
EMISSIONS RADIO			
06/02/2016	radio « Nawa » de Soubré	Populations	Vulgarisation de la mission de protection du consommateur exercée par l'ANARE.
19/03/2016	radio « Tchewy » de Tiébissou		
04/04/2016	radio Fréquence vie de Yamoussoukro		
13/08/2016	Radio Assinie FM		



Participation de l'ANARE à une émission radio (radio la Nawa) à SOUBRÉ

7.5.2. ACTIVITÉS HORS-MÉDIAS

Les activités réalisées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 29 : Activités hors-médias

DATES	ACTIVITÉS	CIBLES	OBJET	NOMBRE DE PARTICIPANTS
ACTIVITÉS DE SPONSORING				
27/02/2016	Journée carrières ROTARACT 2016	Communauté scolaire et universitaire de la Région du sud-Comoé	Promotion de la mission de protection du consommateur exercée par l'ANARE	2000
24- 26/3/2016	Paquinou régional du Bélier 2016 à Yamoussoukro	Populations de la région du bélier		30 000
18/06/2016	Journée d'excellence de la DREN de Yamoussoukro	Communauté scolaire et Enseignants		300
11 – 14/08/2016	FECBA 2016, 27 ^{ème} édition	Population d'Assinie et festivaliers		10 000
30/7 – 10/09/2017	Tournoi de football –U14 (Mondialito) à Yopougon	Grand public		10 000
15/03/2016	Journée mondiale des droits du consommateur : panel avec la CNDH CI, avec l'UFC-CI au palais de, la culture	Grand public		1000
26 – 28/10/2016	Séminaire National de l'Energie 2016 à Yamoussoukro	Séminaristes et populations		500
SÉANCES D'INFORMATION D'EDUCATION ET DE COMMUNICATION				
31/01/2016	ARPH M'badon	Membres du syndic	Promotion de la mission de protection du consommateur exercée par l'ANARE	60
24/02/2016	Tiébissou	Corps préfectoral, Fonctionnaires, salariés et acteurs de la société civile		103
21 -24/03/16	Chambre régionale de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Bélier	Les professionnels affiliés à la CCI Yamoussoukro		89
04/10/2016	Union Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (UGECI)	Les grandes entreprises de Côte d'Ivoire		20
21/12/2016	CSCI (Convention de la société civile ivoirienne)	Les organisations membres affiliées à la CSCI		70



Des participants à la séance IEC* de TIEBISSOU



IEC à Yamoussoukro avec la Chambre
Commerce et Industrie Régionale



Séance IEC avec l'Union Générale des Entreprises Industrielles de CI

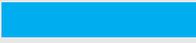


7.5.3. ACTIVITÉS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

A. SITE WEB

10419 internautes ont visité le site internet de l'ANARE (www.anare.ci).

Le top 5 des visiteurs par pays et par langue se présente comme suit :

	PAYS	SESSIONS	% SESSIONS
1	 CÔTE D'IVOIRE	6 948	 66,68%
2	 FRANCE	660	 6,33%
3	 ANGLETERRE	433	 4,16%
4	 USA	327	 3,14%
5	 RUSSIE	162	 1,55%

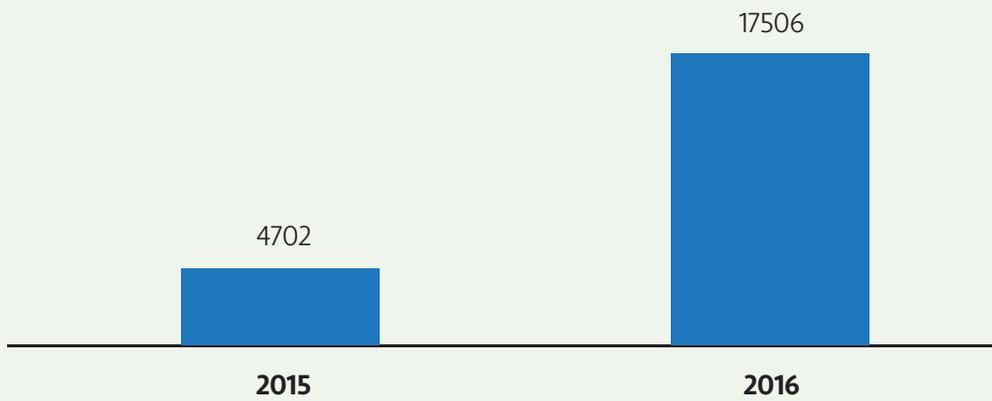
B. PAGE OFFICIELLE FACEBOOK

L'ANARE dispose d'une page Facebook Leregulateur. anare.ci depuis mars 2013. L'animation de cette page ainsi que la surveillance en permanence de 11 pages et groupes de discussions sont effectués

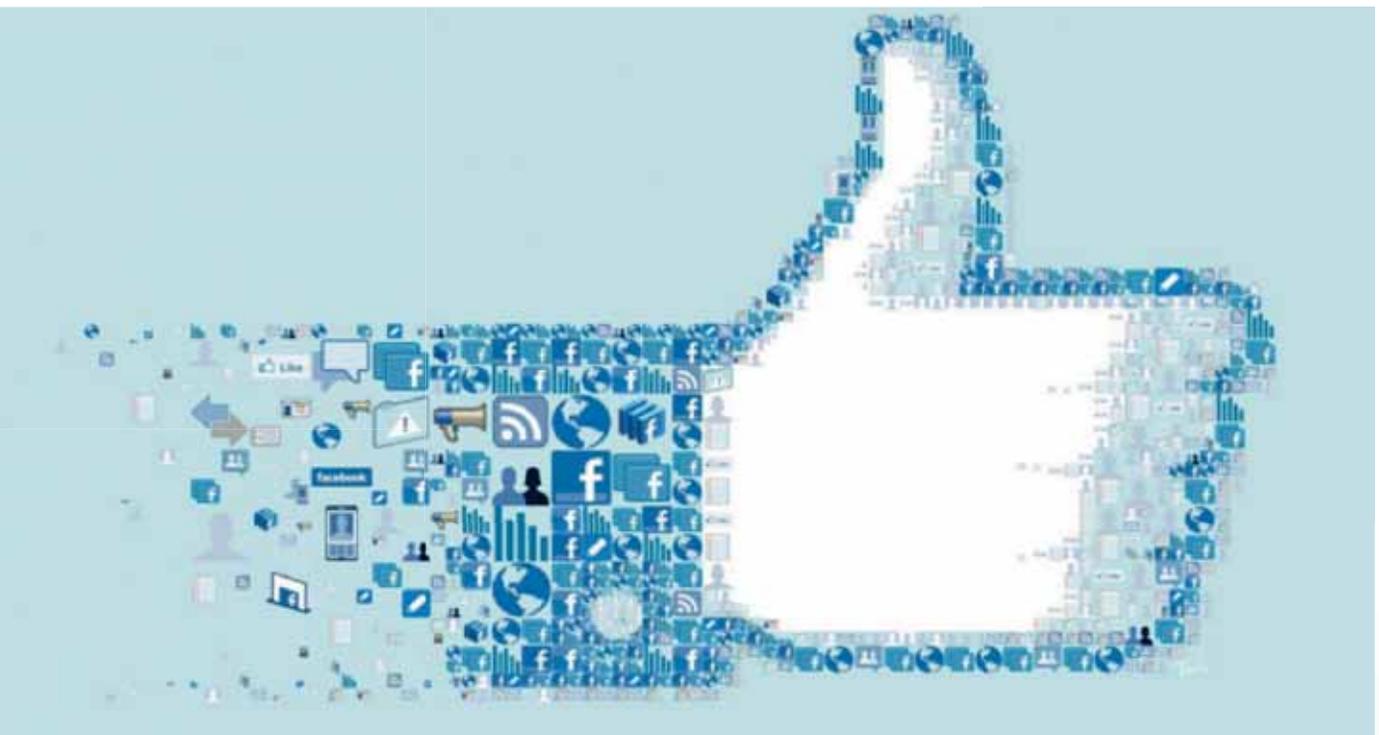
en vue de capter toutes les préoccupations des consommateurs portant sur le service public de l'électricité.



Graphique 41: Évolution du nombre de fans



RÉPARTITION DES FANS



7.6. COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

Dans l'optique de faire du consommateur un acteur de la Régulation, l'ANARE a consacré l'année 2016 au renforcement de la collaboration avec les associations de consommateurs. Ainsi, outre l'appui et l'accompagnement des associations de

consommateurs dans leurs différentes actions, plusieurs cadres d'échanges ont été créés avec ces associations. Les entités qui collaborent avec l'ANARE sont les suivantes :

<p>ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'ONG MPLCI (Mouvement Pour la Lutte Contre l'Injustice) • UGCCI (Union Générale des Consommateurs de Côte d'Ivoire) • FACCI (Fédération des Associations de Consommateurs de Côte d'Ivoire) • CNMCI (Chambre Nationale des Métiers de Cote d'Ivoire) • UFCCI (Union Fédérale des Consommateurs de Cote d'Ivoire)
<p>AUTRES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RNCCI (Réseau National des Consommateurs de Côte d'Ivoire) • FICR Consommateurs actifs « LE REVEIL » • FACACI (Fédération des Consommateurs Actifs de Côte d'Ivoire)
<p>ADMINISTRATEURS DE PAGES ET GROUPES DE DISCUSSION SUR FACEBOOK</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ADCCI (Avis et Droit des Consommateurs de Côte d'Ivoire) • FORUM « Un Consommateur averti en vaut Deux »

Les différentes activités menées avec ces associations de consommateurs sont les suivantes :



Participation de l'ANARE aux diverses activités organisées, à la faveur de la commémoration de la Journée Mondiale des Droits du consommateur, notamment « la semaine du consommateur »



organisée par l'Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Ivoire (UFCCI) et la rencontre organisée par la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH).



Séance d'information et d'échanges avec les associations de consommateurs, les administrateurs de groupes de discussion sur Facebook et la commission Nationale des Droits de l'Homme de Cote d'Ivoire organisée le mardi 26 avril 2016 à l'immeuble EECI, en vue d'instaurer un cadre de concertation et de dialogue pour une large diffusion de la mesure d'ajustement tarifaire décidée par le gouvernement en juillet 2015.



Séance d'information et d'échanges avec les associations et groupements de consommateurs le 21/05/2016, portant sur les modalités de mise en œuvre des mesures prises par le chef de l'Etat le 1er mai 2016 pour les inviter à s'approprier le mécanisme de calcul des avoirs et servir de relais en vue d'orienter les consommateurs vers le Régulateur pour toutes les plaintes éventuelles des abonnés.



Rencontres les 20 et 21 juillet 2016 avec les organisations d'associations de consommateurs et les administrateurs de groupes de discussion



sur Facebook en vue de faire le bilan de l'opération de contrôle du remboursement du « trop perçu » par la CIE.

Rencontre à l'initiative de l'ANARE entre la coordination des organisations de consommateurs, la Direction Générale de l'Énergie (DGE) et la CIE, le 17 juillet 2016, afin de trouver une solution pérenne à la question des factures de juillet 2016.



7.7. MISSION DE BENCHMARK

A l'initiative du Ministère du Pétrole et de l'Énergie, une délégation d'associations de consommateurs et de journalistes a visité, au plan national, des infrastructures du secteur de l'électricité, puis a effectué une mission de benchmark dans la sous-région, sous la coordination de l'ANARE et avec la participation de CI-ENERGIES.

Sur le plan national, les infrastructures visitées sont :

- CIE : Dispatching, Poste de Treichville, Programme PEPT à Anono ;

- CIPREL : centrale thermique de Vridi 2 ;
- Foxtrot : Plateforme de production de gaz naturel sur le bloc CI-27

La délégation s'est ensuite rendue successivement au Benin, au Mali, au Sénégal, au Ghana et en Guinée, en vue de s'enrichir de l'expérience de ces pays notamment en matière de tarifs d'électricité.



Les associations de consommateurs à l'amphithéâtre de PETROCI pour des échanges avec les acteurs du secteur.



Les associations de consommateurs et les Journalistes avec les Dirigeants de Volta River Authority (VRA) du GHANA.



Le rapport d'activités 2015 de l'ANARE remis au Président de la Commissaire de la Régulation de l'Eau et de l'Electricité (CREE) du MALI.



Les associations de consommateurs et les Journalistes en séance de travail avec la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) du BENIN.

8. ASSISTANCE, AVIS ET RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT

Au regard de ses attributions définies par son décret de création, l'ANARE remplit pour le compte de l'Etat, une fonction de conseil et d'assistance relativement

aux questions liées au secteur de l'électricité. Au cours de l'année 2016, ses avis, recommandations ou conseils ont porté sur trois (3) points.

8.1. PROJET D'ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ ET FIXANT LE PRINCIPE D'UN REMBOURSEMENT DES ABONNÉS À L'ÉLECTRICITÉ

L'ANARE a participé avec la DGE et CI-ENERGIES à la rédaction de ce projet de texte réglementaire appelé à modifier l'arrêté interministériel du 26 juin 2015 qui avait procédé à une hausse tarifaire et à

fixer les conditions et modalités de remboursement aux abonnés dont les factures ont subi une hausse de plus de 10%.

8.2. PROJET D'ÉLABORATION DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES D'APPLICATION DU CODE DE L'ÉLECTRICITÉ

L'équipe des consultants commis par le Ministère du Pétrole et de l'Énergie a poursuivi en 2016, avec l'assistance du Groupe de Travail composé de la DGE, de CI-Energies et de l'ANARE, le projet de rédaction des textes réglementaires d'application du Code de l'Électricité.

réglementaires d'application du Code de l'Électricité proposée par les consultants (19 avant-projets de textes);

Comme l'année précédente, l'ANARE a contribué de façon significative aux travaux d'élaboration des avant-projets de textes réglementaires au cours des principales phases suivantes :

- Séminaire organisé du 2 au 4 février 2016, au CRRAE-UEMOA en vue d'examiner et de formuler des recommandations sur une nouvelle version des avant-projets de textes

- Séminaire de restitution sur les avant-projets de textes réglementaires d'application du Code de l'Électricité, tenu le 13 avril 2016, à l'immeuble EECl, 1er étage et ayant réuni notamment des membres du Cabinet du Ministère du Pétrole et de l'Énergie, la Délégation de l'UE et la CIE. Au cours de ce séminaire, les 20 avant-projets de textes réglementaires présentés par les consultants ont été examinés à la lumière des observations formulées lors de l'atelier de février 2016.

8.3. PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU GROUPE INTERMINISTÉRIEL TECHNIQUE DE TRAVAIL ÉLECTRICITÉ-MINES

L'ANARE a pris une part active aux travaux de ce comité qui avait pour mission d'analyser et de proposer des solutions aux préoccupations des opérateurs miniers relativement à la hausse tarifaire découlant de l'arrêté interministériel du 26 juin 2015 portant modification des tarifs de l'électricité.

Le Groupe Interministériel Technique de Travail Électricité-Mines a été mis en place à la demande du Premier Ministre et était composé des représentants des Ministères de l'Industrie et des Mines, de l'Économie et des Finances, du Budget et du Portefeuille de l'État, du Pétrole et de l'Énergie ainsi que de l'ANARE et du Secrétariat Exécutif du Comité de Concertation État/Secteur privé.

9. ÉTUDES

9.1. MODÈLE TARIFAIRE

L'ANARE a poursuivi en 2016, l'élaboration du modèle tarifaire du secteur ivoirien de l'électricité.

Ce modèle est conçu pour simuler sur la période 2014 à 2020 :

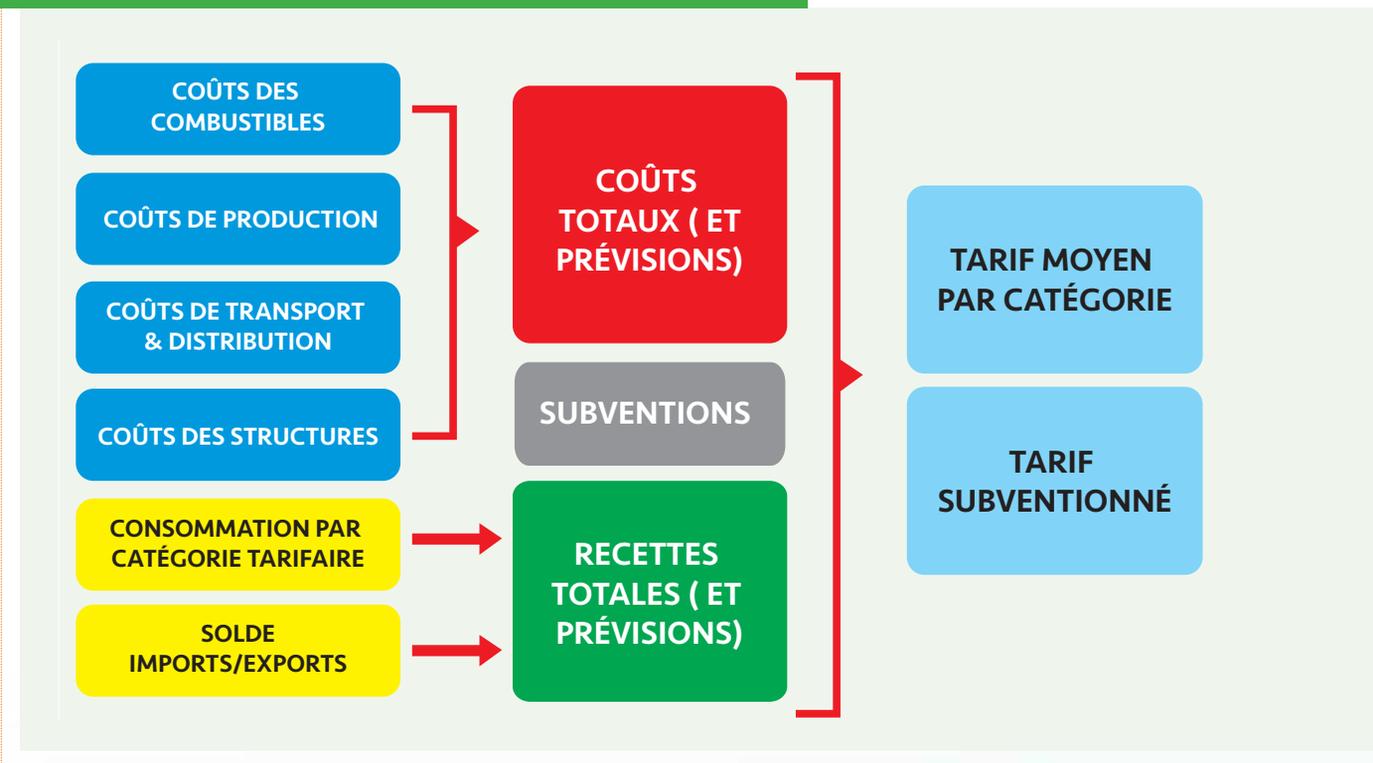
- les tarifs moyens par catégorie d'abonné, nécessaires pour couvrir les coûts totaux réalisés et prévisionnels du secteur ;
- le niveau des subventions implicites dans le secteur, au vu des recettes générées par les tarifs appliqués ;

- les composantes de la structure tarifaire (Prime fixe, Tranche de consommation, Tranche horaire)

L'exploitation du modèle tarifaire permet en plus à l'ANARE de suivre et d'analyser :

- l'équilibre Production – Consommation ;
- l'approvisionnement en gaz naturel ;
- les coûts du système par catégorie de coûts et par segment d'activité ;
- la couverture des coûts par les recettes selon les ventes (BT, HT, Export).

Graphique 42 : Schéma fonctionnel du modèle tarifaire



9.2. ÉTUDES DE DROIT

Les études juridiques menées par l'ANARE au cours de l'exercice 2016 sont les suivantes :

- **Projet d'harmonisation des statuts de l'ANARE au regard de l'Acte Uniforme révisé relatif au Droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique adopté le 30 janvier 2014.**

Les nouvelles dispositions contenues dans l'Acte Uniforme révisé adopté le 30 janvier 2014 par le Conseil des Ministres de l'OHADA et entré en vigueur le 5 mai 2014, imposaient à l'ANARE de procéder à une modification de ses statuts afin de les rendre conformes à la législation communautaire.

Le projet de mise en harmonie des statuts de l'ANARE annexés à son décret de création, a donc conduit à élaborer trois (3) documents :

- un tableau synoptique donnant une vue d'ensemble des modifications statutaires à opérer ;
- un projet de modification des statuts de l'ANARE à faire adopter par voie de décret ;
- une note explicative

- **Présentation synoptique des commissions ou comités prévus par le Code de l'Electricité ainsi que les textes réglementaires d'application**

Cette étude a consisté à présenter dans un tableau, les différents commissions ou comités créés dans le cadre du Code de l'Electricité et des textes d'application, en mettant en relief la composition de ces structures, leurs attributions, leur mode de financement ainsi que l'éventuelle interférence avec les missions de l'organe de régulation.

- **Taxe rémunératoire pour l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

Sollicitée par un cabinet d'audit et de conseil, l'ANARE a été amenée à réaliser une étude sur le régime de la taxe rémunératoire pour l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) adossée sur les factures d'électricité. Cette étude a permis de préciser la compétence du régulateur relativement au contrôle de l'obligation de collecte et de reversement de la TEOM à la charge de la CIE d'une part et, d'autre part, de relever les mécanismes susceptibles de garantir le respect de cette obligation.





AUTORITE NATIONALE DE REGULATION
DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

DROITS DU CONSOMMATEUR D'ÉLECTRICITÉ

- Si vous êtes propriétaire ou locataire d'une maison, vous avez le droit d'obtenir un abonnement auprès de la CIE ;
- Au moment de la signature de votre contrat d'abonnement, la CIE doit vous remettre un document d'information sur vos droits et obligations ;
- Vous avez le droit de refuser de payer les arriérés de facture laissés par celui qui occupait le local avant vous ;
- Vous avez le droit de mettre fin à votre abonnement, à tout moment, en informant par écrit la CIE. Vous devez envoyer cette lettre sept (7) jours avant, si vous avez un abonnement de basse tension, ou un (1) mois avant, si vous avez un abonnement de haute ou moyenne tension ;
- Vous avez le droit d'obtenir réparation des préjudices qui vous sont causés par l'électricité fournie par la CIE, si le lien de causalité est établi ;
- Vous avez le droit de bénéficier en permanence de l'énergie électrique mise à votre disposition par la CIE, dès lors que vous payez intégralement vos factures dans les délais indiqués sur chaque facture ;
- Vous avez le droit d'être informé par la CIE, de toute coupure ou suspension momentanée ou prolongée d'énergie électrique pour travaux sur le réseau. Les dates et heures d'interruption du service doivent vous être communiquées à l'avance, sauf cas d'urgence ;
- Vous avez le droit de solliciter à tout moment la vérification de votre compteur par la CIE, si vous constatez des anomalies. Si la vérification vous donne raison, c'est la CIE qui supporte les frais de vérification.

VOTRE RECOURS, C'EST L'ANARE

POINT D'ACCUEIL DU CONSOMMATEUR D'ELECTRICITE (PACEL)

SIS AU HALL DE L' IMMEUBLE EECI, ABIDJAN-PLATEAU

TÉL.: 20 20 62 12 - 20 20 63 18 - RECOURS@ANARE.CI

10. COMITÉ TECHNIQUE GAZ ÉLECTRICITÉ

En vue d'assurer la coordination et la médiation pour une exploitation optimale et de prévenir les conflits entre les acteurs de la production, la fourniture et l'usage du gaz naturel, le Comité Technique Gaz Electricité (CTGE) les réunit bimensuellement sous la présidence de l'ANARE.

Au titre de l'exercice 2016, le CTGE a tenu 24 sessions ordinaires qui ont contribué à mieux organiser les arrêts, à contenir leurs incidences et à réduire la consommation de combustibles liquides de secours.

La répartition des nombres des incidents et arrêts pour travaux enregistrés se présente comme suit :

Tableau 30 : La répartition des nombres des incidents et arrêts pour travaux enregistrés

	TRAVAUX			INCIDENTS						TOTAL
	Program-més	Non Program-més	Total Travaux	Compres-seurs	Réchauf-feurs	Puits	Plate formes	Terminal gaz	Total Incidents	
FOXTROT	20	2	22	8	1	1	1	2	13	35
PETROCI-CI 11	12	11	23	5	0	1	28	1	35	58
CNR	23	27	50	63	0	7	14	0	84	134
ENSEMBLE GAZIERS	55	40	95	76	1	9	43	3	132	227



11. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISMES

11.1. INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)



Du 10 au 21 octobre 2016, s'est tenue à la Maison de l'Entreprise CGECI à Abidjan, la 3ème édition du séminaire de formation pour cadres de haut niveau co-organisée par l'ANARE et l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), sur la réglementation et la tarification des services énergétiques.

Cette formation à la fois théorique et pratique qui s'est déroulée pour la première fois sur deux semaines, a réuni une vingtaine de cadres des structures nationales de régulation et des sociétés de distribution d'électricité provenant de la Côte d'Ivoire, de la Mauritanie, du Mali, du Sénégal, du Togo, du Bénin et de la Centrafrique.

Ce séminaire poursuivait comme objectifs notamment :

- de faire comprendre le marché électrique et son fonctionnement ;
- d'expliquer les fondements de la réglementation de l'industrie électrique dans un contexte de libéralisation du marché ;
- de présenter les diverses méthodologies de tarification et définir leurs objectifs ;
- d'expliquer et appliquer les méthodes de tarification usuelles permettant de déterminer les tarifs au détail et les tarifs d'interconnexion ;
- d'exposer les approches récentes visant à déterminer les tarifs de l'électricité verte.

Le séminaire a été animé par des universitaires, des professionnels de l'industrie et des agences de régulation, ayant une expertise reconnue ainsi qu'une longue expérience dans le domaine du renforcement des capacités.

A l'issue de cette formation, les bénéficiaires pourront être en mesure de mieux répondre aux défis en termes d'organisation et de gestion des secteurs de l'électricité ainsi que de tarification en tenant compte des réalités macroéconomiques, microéconomiques et sociopolitiques.



11.2. AUTORITÉ DE RÉGULATION RÉGIONALE DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ DE LA CEDEAO (ARREC)



En 2016 ont eu lieu les 7^{ème} et 8^{ème} réunions des Comités Consultatifs des Régulateurs et des Opérateurs de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC), tenues respectivement les 26 et 27 avril à Accra au Ghana ainsi que les 14 et 15 novembre à Ouagadougou au Burkina Faso.

Ces rencontres ont enregistré la participation des représentants des Ministères en charge de l'Énergie, des Autorités Nationales de Régulation, des opérateurs de production, de transport et de distribution d'énergie électrique des pays membres de la CEDEAO, du Secrétariat Général du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) et des partenaires techniques et financiers.

On ne manquera pas de relever que la 8^{ème} réunion des Comités Consultatifs a connu la participation exceptionnelle de la Mauritanie, représentée par le régulateur et le Ministère.

Les 7^{ème} et 8^{ème} réunions des Comités Consultatifs ont traité des questions suivantes :

- Examen du projet de trois modèles de contrats bilatéraux (court, moyen et long terme) ;
- Examen du projet de contrat type de connexion et d'utilisation du réseau de transport régional d'électricité ;
- Examen du manuel de procédures du marché régional de l'électricité ;

- Présentation de la version finale des projets de modèles de contrats bilatéraux du marché régional de l'électricité ;
- Présentation du projet de règles de résolution des litiges et des règles d'exécution de l'ARREC ;
- Examen des règles de pratique et de procédure de l'ARREC.

Par ailleurs, le 16 novembre 2016, s'est tenu à Ouagadougou au Burkina Faso, le 5^{ème} Forum Régional sur la Régulation de l'Électricité dont le thème a porté sur la « Réalisation du Marché Régional de l'Électricité : opportunités et défis ».

Ce forum qui se présente comme une plate-forme d'échanges entre les organes de régulation et les autres partenaires du secteur de l'électricité de la sous-région, vise à promouvoir la coopération et l'échange d'informations entre ces différents acteurs. Tout comme les précédents, le 5^{ème} Forum a été organisé autour de sessions thématiques (développement des infrastructures, gouvernance réglementaire, solutions innovantes pour la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique...), elles-mêmes développées à partir de présentations ayant donné lieu à des débats enrichissants. A cet égard, le Directeur Général de l'ANARE a été sollicité pour traiter de la question portant sur le marché de l'électricité et la régulation.



11.3. AFRICAN FORUM OF UTILITY REGULATORS (AFUR)

L'ANARE a participé, à Pretoria en Afrique du Sud à la 36ème session du Comité Exécutif et la réunion du Comité Sectoriel Energie tenues respectivement les 11 et 12 février 2016.

Au cours de la 36ème session du Comité Exécutif qui a été présidée par Monsieur Moctar TOURE, Président de l'AFUR, il a été notamment discuté les points suivants :

- la redynamisation des activités des Comités Sectoriels;
- la reconnaissance de l'AFUR comme institution spécialisée de l'Union Africaine;
- l'état des cotisations des membres;
- le recrutement du Secrétaire Exécutif de l'AFUR;
- la 13ème Conférence Annuelle et Assemblée Générale de l'AFUR.

Lors de la réunion du Comité Sectoriel Energie, présidée par Dr Benon MUTAMBI, ERA, Ouganda, les avis et observations des participants concernant les projets présentés par Monsieur James MANDA, Directeur Technique de l'AFUR, ont été recueillis.

Par ailleurs, l'ANARE a été désignée Vice – Président du Comité Sectoriel Energie.

Les 1er et 2 juin 2016, l'ANARE et l'ARTCI ont organisé au siège de l'ARTCI, à Marcoray - Anoumabo, la 37ème édition du Comité Exécutif et la réunion du comité sectoriel de l'AFUR.

Au cours de la 37ème session du Comité Exécutif qui a été également présidée par Monsieur Moctar TOURE, Président de l'AFUR, outre les sujets mentionnés aux dernières assises, les questions discutées concernaient entre autres :

- l'inscription du nouveau Président de la Commission des Sociétés et de La Propriété Intellectuelle (CIPC) ;
- la campagne de recrutement de nouveaux membres pour rejoindre l'AFUR ;
- les partenariats et la mobilisation des ressources (NEPAD, Initiative Energie Durable Pour Tous, African Energy Indaba ...).

Au cours de la réunion de Comités Sectoriels, il a été présenté une note conceptuelle sur le projet de Centre Africain d'Excellence de la Régulation des Infrastructures.



11.4. FORMATION SUR LA RÉGULATION DES INDUSTRIES DE RESEAUX : Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles (BADGE)

L'ANARE en partenariat avec l'Ecole de Mines de Paris et la CRE-FRANCE a mis en place en 2016 la première formation continue en matière de régulation de l'énergie, dispensée en langue française et sanctionnée par un diplôme dénommé le BADGE-RDE.

Cette formation s'articule autour du thème :
« L'ouverture à la concurrence du secteur de l'électricité dans les pays d'Afrique francophone ».

Elle a pour vocation d'accueillir des cadres aux compétences variées (juristes, économistes, communicateurs et ingénieurs etc.) qui ont besoin d'approfondir leurs connaissances dans le domaine de la régulation du secteur de l'énergie.

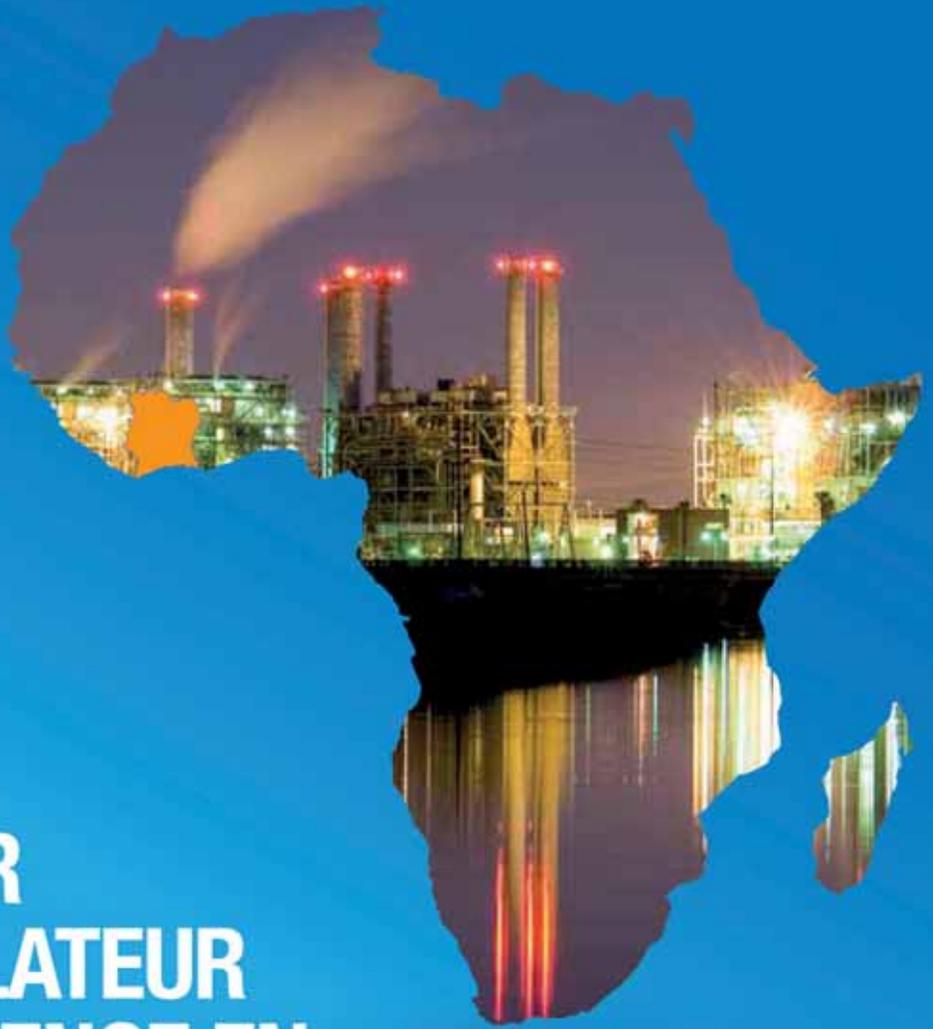
Les cours sont dispensés par des formateurs chevronnés, sélectionnés par une équipe pédagogique composée d'éminents universitaires, avocats et professionnels de l'industrie de l'électricité. Du reste, à cette équipe s'ajoute un Conseil de perfectionnement composé de 7 membres.

Les cours se déroulent en quatre (4) sessions dont :

- la première au mois de Décembre en ABIDJAN et s'intitule : Introduction et mise à niveau ;
- la seconde au mois de Février à l'Ecole de Mines de Paris et porte sur : modèle et mise en œuvre des réformes et la régulation des activités concurrentielles ;
- la troisième au mois de Mai à l'Ecole de Mines de Paris et porte sur : la régulation des réseaux, la tarification, l'articulation de la régulation avec les politiques publiques et l'intégration régionale, enfin la régulation et le financement dans le secteur électrique ;
- la soutenance des mémoires professionnels à ABIDJAN en octobre.

La première promotion BADGE dans laquelle figure 3 collaborateurs de l'ANARE est composée de 09 étudiants représentant : la Côte d'Ivoire, le Congo-Brazza, le Burkina Faso, Mali, le Niger et le Régulateur Régional (ARREC).





**« DEVENIR
UN RÉGULATEUR
DE RÉFÉRENCE EN
MATIÈRE D'ÉNERGIE,
EN AFRIQUE. »**

**C'EST CE RÊVE QUE NOUS VOULONS PARTAGER AFIN DE
NOUS DONNER AUJOURD'HUI TOUTES LES CHANCES DE
LE RÉALISER.**



12. GESTION INTERNE

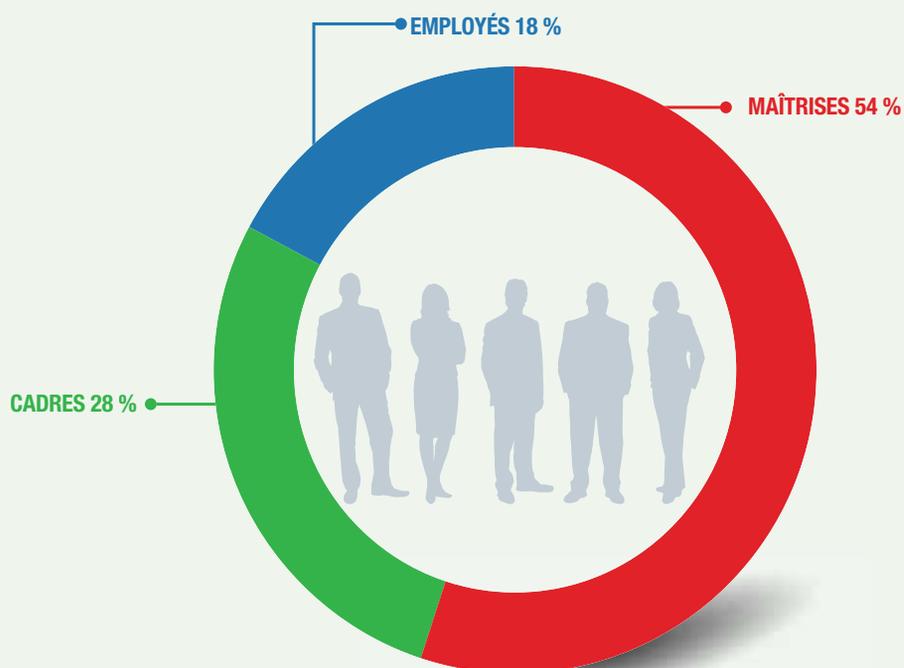
12.1. GESTION ADMINISTRATIVE

12.1.1. LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2016, l'effectif total de l'ANARE s'éleve à 50 agents et se décompose comme suit :

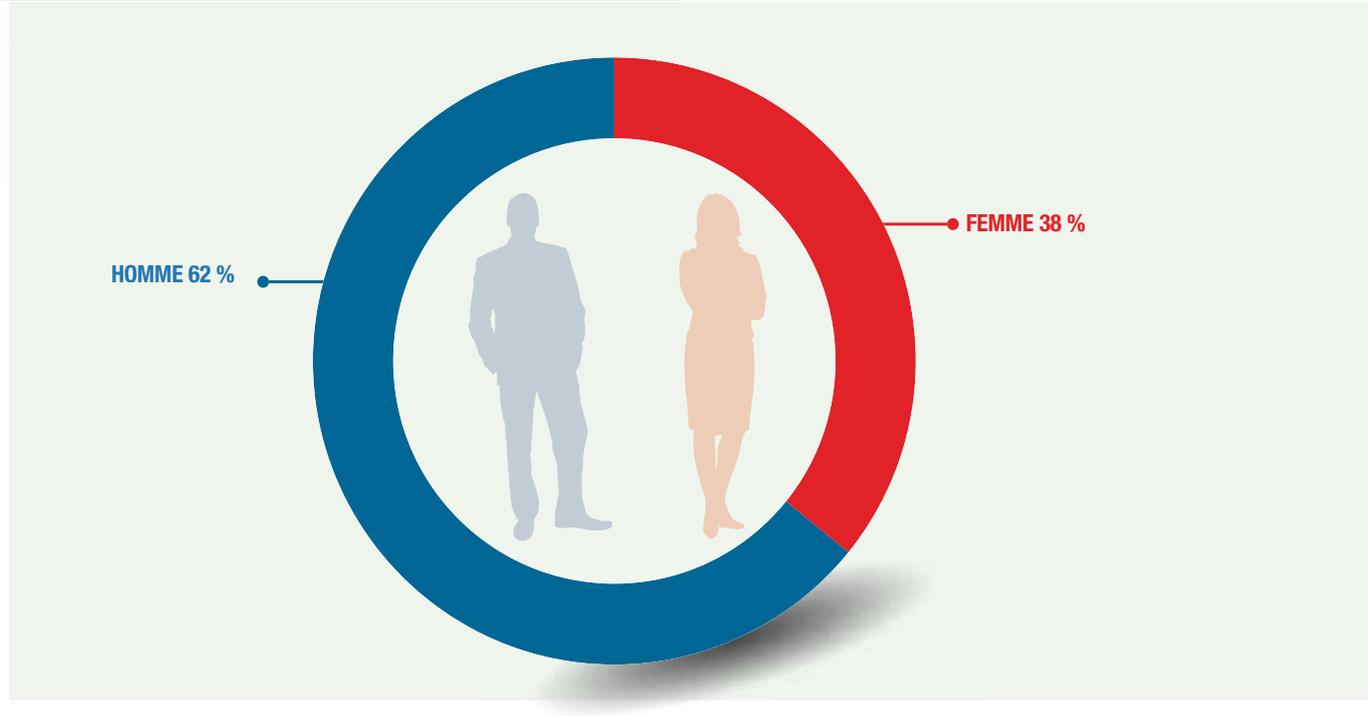
EMPLOYÉS		MAÎTRISES		CADRES		TOTAL	
H	F	H	F	H	F	H	F
9	0	10	17	12	2	31	19

Graphique 43 : Répartition de l'effectif par catégorie



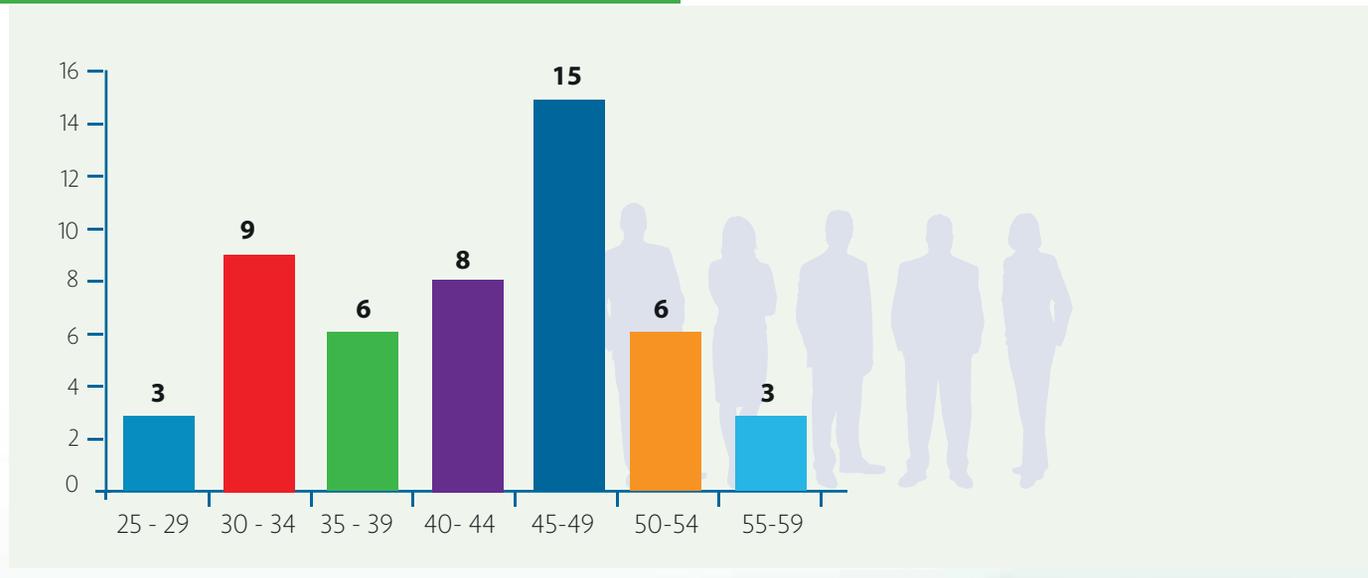
L'effectif de l'ANARE est composé de 14 cadres (28%), 27 agents de maîtrise (54%) et 9 employés (18%).

Graphique 44: Répartition de l'effectif par sexe



Le personnel féminin représente 38% de l'effectif total.

Graphique 45: Répartition de l'effectif par âge



Neuf (9) départs à la retraite seront enregistrés pour les 10 prochaines années. En vue de garantir la disponibilité des compétences clés concernées, un plan de renforcement de capacités pluriannuel

en matière économique, juridique et technique est prévu. En outre, des profils pour des recrutements appropriés ont été définis.

12.1.2. LA FORMATION

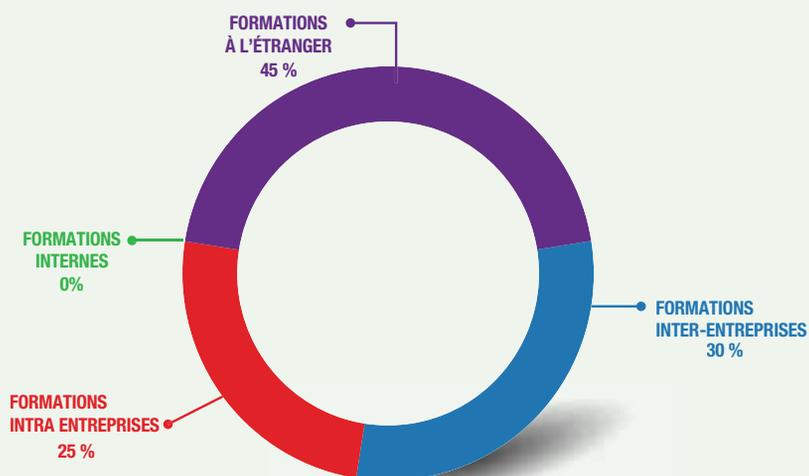
Le taux de réalisation du plan de formation 2016 est de 69%, contre 90% pour l'exercice 2015. Cette situation s'explique par la suspension des

formations prévues à partir du mois d'octobre en vue du lancement de la formation BADGE-Régulation de l'Énergie.

Tableau 31 : Production par type de formation

TYPE DE FORMATIONS	NOMBRE DE STAGES	COÛT DE LA FORMATION	NOMBRE DE MODULES
FORMATIONS INTERENTREPRISES	14	11 158 545	6
FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES	15	13 595 000	5
FORMATIONS INTERNES	0	0	0
FORMATIONS À L'ÉTRANGER	24	22 194 011	9

Graphique 46: Répartition des formations par catégories



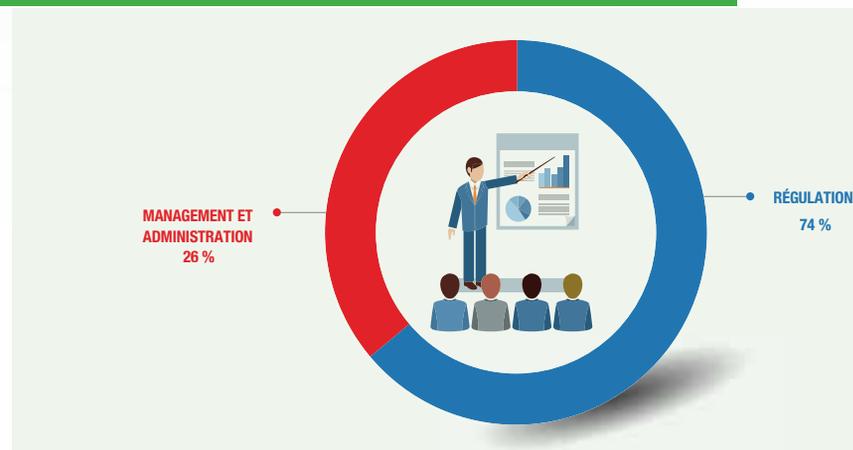
45% des formations sont réalisées à l'étranger ; ce qui correspond parfaitement à la stratégie de l'ANARE ; celle-ci visant à renforcer les compétences par des immersions

dans le cadre d'une collaboration avec d'autres régulateurs plus expérimentés ainsi qu'avec l'appui des organismes de formation spécialisés.

Tableau 32 : Répartition des formations par métier

TYPE DE FORMATIONS	NOMBRE DE PERSONNES	COÛT DE LA FORMATION	NOMBRE DE MODULES
RÉGULATION	14	34 843 113	12
MANAGEMENT ET ADMINISTRATION	11	12 104 443	8

Graphique 47 : Répartition des coûts de formations par métier



74% des dépenses de formation sont effectuées au profit des agents en charge de la régulation. Par ailleurs les formations en régulation représentent 60% des modules de formations réalisées.

Les principales compétences recherchées à travers les formations de l'exercice 2016 sont les suivantes :

- Economie :
 - ✓ Tarification de l'électricité ;
 - ✓ Elaboration des tableaux de bord de performance;
 - ✓ Mécanismes de régulation économique ;
- Régulation technique : Maintenance et entretien des réseaux électriques ;

- Gestion financière : Pilotage d'un système d'information financière ;
- Management : Élaboration d'un code d'éthique.

Il est à noter que deux importantes formations, fruit d'un partenariat de l'ANARE avec des institutions spécialisées ont été réalisées en cours de l'exercice 2016 :

- La formation sur la tarification avec l'IFDD;
- Le BADGE-Energie (Bilan d'Aptitudes des Grandes Ecoles), premier programme de formation diplômante dispensé en français dans le domaine de la régulation de l'énergie. Trois (3) cadres de l'ANARE participent à cette formation.

12.2. SITUATION FINANCIÈRE

12.2.1. LES RESSOURCES DE L'EXERCICE 2016

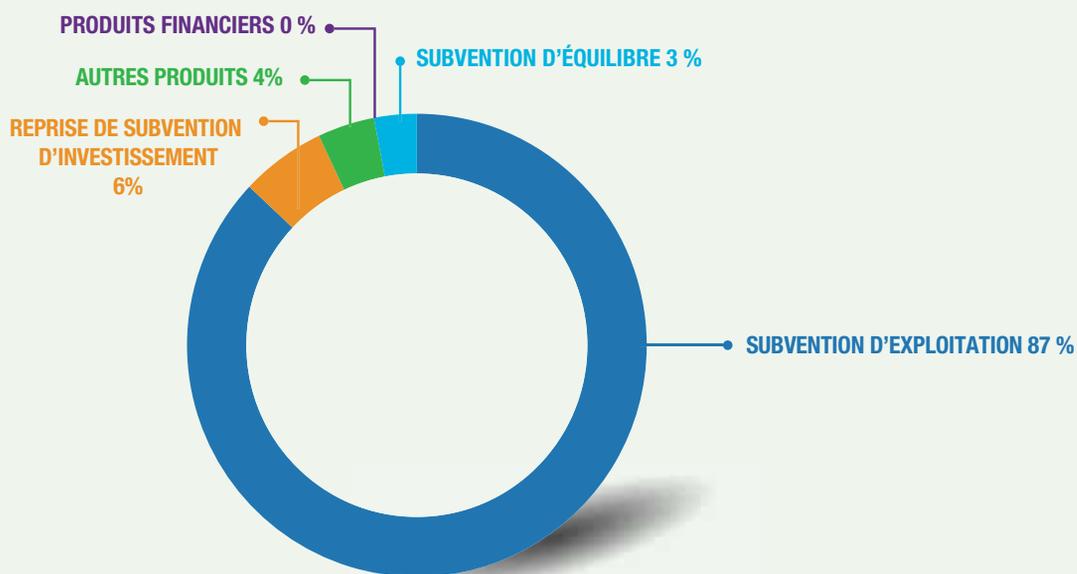
Au 31 décembre 2016, les ressources de l'ANARE se sont élevées à 2 129 794 348 F CFA ; soit un taux de

réalisation de 95% et se décomposent comme suit :

Tableau 33: Ressources de l'ANARE

DESIGNATIONS	RÉALISATIONS	PRÉVISIONS	TAUX
SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 845 044 434	2 075 330 000	90%
REPRISE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	130 674 360	170 000 000	77%
AUTRES PRODUITS	80 431 554	6 000 000	134%
SUBVENTION D'ÉQUILIBRE	73 644 000	0	0%
TOTAL GÉNÉRAL	2 129 794 348	2 251 330 000	95%

Graphique 48 : Composition des ressources



Les subventions de l'Etat restent de loin la principale source de revenu et représentent 90% des ressources de l'ANARE.

12.2.2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

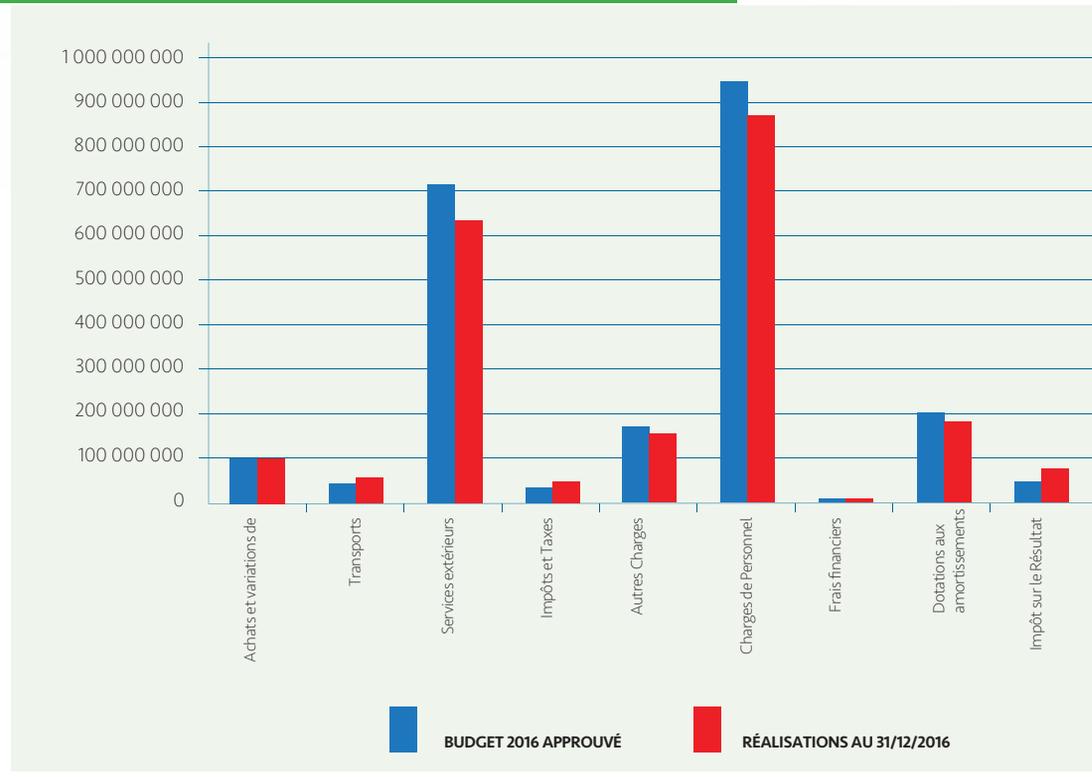
Les charges de l'exercice 2016 s'élèvent à 2 129 794 348 F CFA; soit 95% des prévisions budgétaires et demeurent quasi constantes au

regard des chiffres de l'exercice précédent (2 140 473 350 F CFA)
Elles se décomposent comme suit :

Tableau 34 : Répartition du budget réalisé par rubrique

DÉSIGNATIONS	BUDGET 2016 APPROUVÉ	RÉALISATION AU 31/12/2016	TAUX DE RÉALISATION
ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	93 000 000	96 142 887	103%
TRANSPORTS	35 650 000	52 842 949	148%
SERVICES EXTÉRIEURS	722 550 000	639 635 881	89%
IMPÔTS ET TAXES	30 700 000	45 443 260	148%
AUTRES CHARGES	169 700 000	155 340 636	92%
CHARGES DE PERSONNEL	951 230 000	880 453 287	93%
FRAIS FINANCIERS	3 500 000	2 971 413	85%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	200 000 000	181 084 148	91%
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	45 000 000	75 879 887	169%
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 251 330 000	2 129 794 348	95%

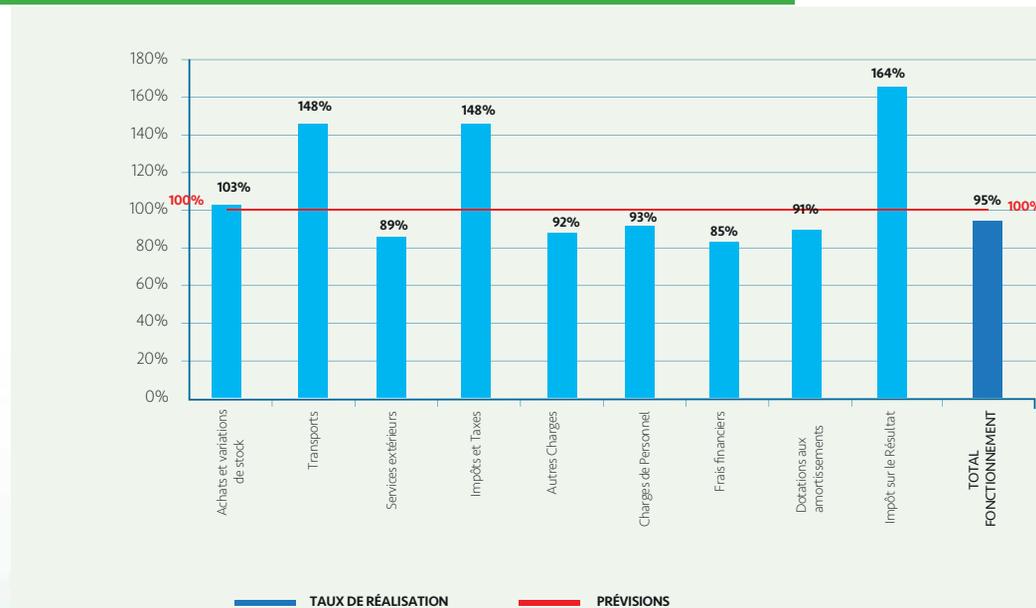
Graphique 49 : Répartition du budget réalisé par rubrique



Bien que constituant l'essentiel des dépenses avec des poids respectifs de 41% et 30% du montant total, les charges de personnel et les services

extérieurs restent contenus dans les enveloppes qui leur sont allouées et ce, à l'instar du budget de fonctionnement dont l'exécution s'est située à 95%

Graphique 50 : Répartition du budget de fonctionnement par rubrique





Anaré

AUTORITE NATIONALE DE REGULATION
DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ



**VOUS AVEZ DES PROBLÈMES
AVEC VOTRE ÉLECTRICITÉ ?**

**VOTRE RECOURS
C'EST L'ANARÉ.**

ABIDJAN

20 20 61 31/20 20 63 64

YAMOOUSSOUKRO

30 64 01 29

**Numéro
Vert**

800 800 02

APPEL GRATUIT À PARTIR D'UN TÉLÉPHONE FIXE

recours@anare.ci

MÉDIATION ET SAISINE EN LIGNE



leregulateur.anare.ci



PARTIE 4

FOCUS

13. FOCUS : LA SÉPARATION COMPTABLE DES ACTIVITÉS

13.1. DÉFINITION

La séparation comptable consiste à isoler comptablement une activité donnée au sein d'une organisation intégrée, par le biais d'une fiction juridique de sorte à considérer l'activité de façon autonome, c'est-à-dire indépendamment du reste de l'entreprise.

Les obligations de séparation comptable prennent tout leur sens lorsqu'une entreprise exerce à la fois

des activités dans le champ concurrentiel et des activités sous monopole comme c'est le cas dans l'industrie électrique; et ce en vue de prévenir les risques de pratiques anticoncurrentielles d'une part, de calculer le niveau des charges permettant de déterminer les coûts de chaque segment d'activité du secteur de l'électricité que les tarifs doivent couvrir, d'autre part.

13.2. LA JUSTIFICATION DE LA SÉPARATION DES ACTIVITÉS

La séparation des activités constitue souvent un préalable à l'ouverture et à la libéralisation du secteur de l'électricité. Elle constitue également un moyen nécessaire pour s'assurer que le régime d'accès de tiers aux infrastructures régulées peut s'effectuer dans des conditions transparentes et non discriminatoires. Ainsi, le principe de séparation des activités interdit à un opérateur de réseau d'avantager ses propres installations de production au détriment de ses concurrents

Elle permet également de retracer et de déterminer les coûts de chaque segment d'activité du secteur de

l'électricité, ce qui sert de base à la détermination des rémunérations des opérateurs, des tarifs de vente et d'accès des tiers aux réseaux.

Au moyen d'une comptabilisation distincte des coûts par activité, la séparation comptable empêche qu'un opérateur intégré ne puisse placer le maximum de charges sur les activités de monopole naturel au bénéfice des activités en concurrence. En ce sens, elle est un outil essentiel d'information pour l'organe de régulation.

13.3. LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE SÉPARATION DES ACTIVITÉS

On distingue généralement trois (3) formes de séparation des activités comme le montre la figure ci-après:



La séparation administrative (séparation des comptes) : c'est la forme la plus simple et généralement la plus répandue. Elle consiste en la séparation des comptes des activités intégrées au sein d'une même entreprise. Elle nécessite un contrôle accru de la part des autorités de régulation et une transparence complète de la part de l'opérateur historique. C'est l'option retenue par la Côte d'Ivoire à travers le Code de l'Electricité.

La séparation juridique : dans cette hypothèse, chaque activité est gérée par une entité juridique distincte de l'autre mais interne à la même entreprise.

La séparation par le régime de propriété : c'est la forme la plus avancée et la plus complète de séparation dans laquelle chaque activité est une entreprise indépendante et notamment celle du réseau (propriété et exploitation du système).

13.4. LA SÉPARATION COMPTABLE DES ACTIVITÉS DANS LE CONTEXTE IVOIRIEN

A l'exemple, de plusieurs pays dans le monde tels que la France, la Suisse et, plus près de nous le Sénégal, la Côte d'Ivoire, a adopté à travers l'article 31 de la loi n°2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'Electricité, l'obligation de la séparation comptable des activités au titre de la production, du transport, du dispatching, de la distribution, de la commercialisation, de l'exportation et de l'importation pour les opérateurs du secteur de l'électricité exerçant plus d'une de ces activités.

En consacrant dans la loi le principe de la séparation comptable, la Côte d'Ivoire ne fait que se conformer aux normes édictées par la CEDEAO, notamment l'article 18.3, i) du Règlement C/REG.27/12/07 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement de l'ARREC. En effet, ce texte précise que l'ARREC a pour mission générale de superviser, en relation avec les régulateurs nationaux, l'application des principes de dissociation comptable et de transparence de la comptabilité mis en œuvre par les sociétés d'électricité, et veille à ce que ces règles, périmètres et principes ne permettent aucune discrimination, subvention croisée ou distorsion de concurrence.

Ainsi, en vue d'assurer la mise en œuvre de l'obligation de séparation comptable, l'article 6 du décret n°2016-785 du 12 octobre 2016 portant organisation et fonctionnement de l'ANARE-CI, mentionne au nombre des attributions de l'organe de régulation, celle de « veiller au respect de la séparation comptable des segments d'activités et d'en assurer le contrôle ».

Sur la base des textes mentionnés précédemment, l'ANARE a entrepris d'élaborer un document de référence contenant les principes et règles de séparation comptable du secteur de l'électricité de la Côte d'Ivoire, en 2016 avec l'appui de l'Union Européenne. Ces règles sont inspirées par les principes suivants :

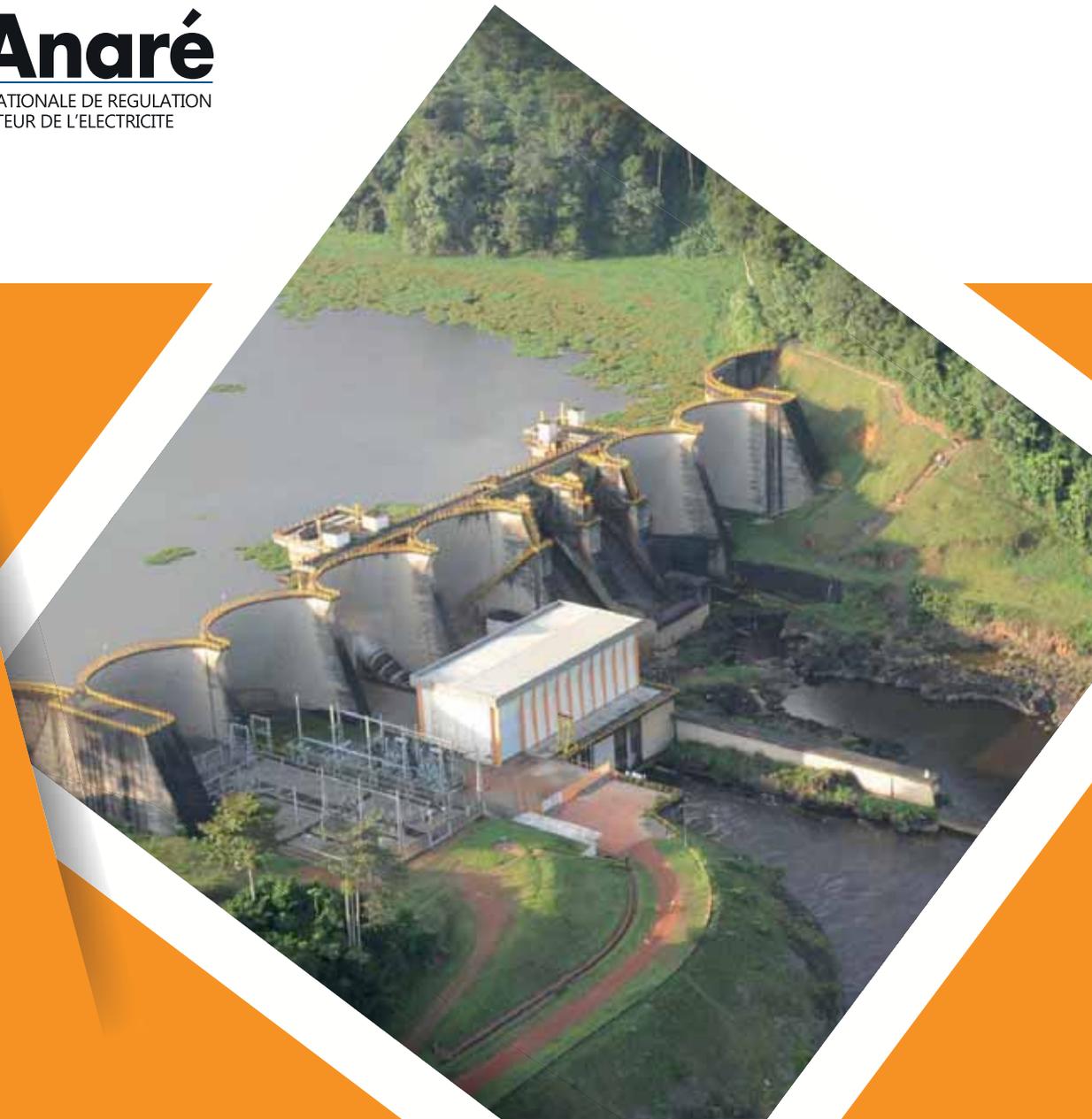
- la définition du périmètre comptable des différentes activités devant faire l'objet d'une dissociation comptable.
- l'imputation des postes d'actifs et de passifs, des charges et des produits pour l'établissement des comptes séparés.
- l'établissement des comptes annuels pour chaque segment d'activité du secteur de l'électricité (bilans, comptes de résultats) séparés au titre de la dissociation comptable des activités.
- la définition des principes devant régir les relations financières entre les différentes activités faisant l'objet d'une séparation comptable et le mode de traitement comptable y afférent.
- la détermination des flux financiers et des principes de règlement des différentes activités du secteur.

La première phase du projet a abouti à l'élaboration de 12 règles basées sur les meilleures pratiques en la matière. Ces règles ont été partagées avec les opérateurs qui n'ont pas manqué de formuler des observations et recommandations au cours d'un séminaire tenu en novembre 2016.

La deuxième phase de l'étude prévoit l'élaboration d'un guide comprenant notamment des modèles destinés à aider les opérateurs à appliquer les règles

de séparation comptable.

Ce projet doit en principe aboutir au plus tard à la fin de l'année 2017, à l'élaboration d'un document de référence relatif à la mise en œuvre de la séparation comptable. C'est donc sur la base de ce document de référence que les opérateurs du secteur de l'électricité, signataires d'une convention avec l'Etat, devront désormais présenter les comptes annuels séparés au titre de leurs différentes activités.



ANNEXES

ANNEXE 1

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, AU 31 DÉCEMBRE 2016, DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE IVOIRIEN

PARC DE PRODUCTION

PARC DE PRODUCTION USINES	GROUPES	PUISSANCES INSTALLEES ISO GROUPE (MW)	PUISSANCES INSTALLEES ISO CENTRALE (MW)	ANNEE DE MISE EN SERVICE
HYDRAULIQUE				
AYAMÉ 1	G1	10	20	1959
	G2	10		1959
AYAMÉ 2	G3	15	30	1975
	G4	15		1975
KOSSOU	G1	58	174	1972
	G2	58		1972
	G3	58		1972
TAABO	G1	70	210	1979
	G2	70		1979
	G3	70		1979
BUYO	G1	55	165	1980
	G2	55		1980
	G3	55		1980
FAYE	G1	2,5	5	1983
	G2	2.5		1983
SOUS TOTAL HYDRAULIQUE			604	

ANNEXE 1:

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, AU 31 DÉCEMBRE 2016,
DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE IVOIRIEN

PARC DE PRODUCTION USINES	GROUPES	PUISSANCES INSTALLEES ISO GROUPE (MW)	PUISSANCES INSTALLEES ISO CENTRALE (MW)	ANNEE DE MISE EN SERVICE
THERMIQUE				
VRIDI 1	TAG1	25	100	1984
	TAG2	25		1984
	TAG3	25		1984
	TAG4	25		1984
CIPREL	TAG5	33	543	1995
	TAG6	33		1995
	TAG7	33		1995
	TAG8	111		1997
	TAG9	111		2010
	TAG10	111		2014
	TAV	111		2016
AZITO ÉNERGIE	GT11	150	439	1999
	GT12	150		2000
	TAV	139		2015
AGGREKO	AGGREKO 1	70	200	2010
	AGGREKO 2	30		2012
	AGGREKO 3	48		2013
	AGGREKO 4	52		2013
SOUS TOTAL THERMIQUE			1282	
TOTAL PARC DE PRODUCTION			1886	

ANNEXE 1:

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, AU 31 DÉCEMBRE 2016,
DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE IVOIRIEN

RESEAU DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION

Longueur lignes 225 kV (Km)	2 469
Longueur lignes 90 kV (Km)	2 664
Longueur totale lignes HTB (Km)	5 133
Longueur lignes HTA (Km)	23 516
Longueur lignes BT (Km)	20 746
Nombre de postes 225/90 kV (HTB/HTB)	15
Nombre de postes 90 kV (HTB/HT)	33
Nombre de transformateurs 225/90 kV (HTB/HTB)	25
Nombre de transformateurs 90/MT (HTB/HT)	129
Nombre de postes HTA/HTA	49
Nombre de postes HTA/BT	11 353
Nombre de localités électrifiées	4 537
Nombre de Foyers EP	454 195
Nombre d'Abonnés BT	1 626 653
Nombre d'Abonnés HTA	4 790

ANNEXE 2 :

LE PARC DE CENTRALES ISOLÉES EN SERVICE AU 31 DÉCEMBRE 2016

1. LA LISTE DES CENTRALES ISOLÉES AU 31 DÉCEMBRE 2016

LIBELLE REGION	CHEF LIEU DE SOUS-PREFECTURE	NOM DE LA LOCALITE ABRITANT LA CENTRALE	NOMBRE DE GROUPES	PUISSANCE INSTALLEE (KVA)	PUISSANCE TOTALE (KVA)	EXPLOITATION CIE	
1	BAFING	TOUBA	GUENIMAZO	1	44	44	DR OUEST (MAN)
2	BAFING	TOUBA	TIENKO	1	44	44	DR OUEST (MAN)
3	BAFING	OUANINO	SANTA	1	44	44	DR OUEST (MAN)
4	BAFING	OUANINO	GOUEKAN	1	44	44	DR OUEST (MAN)
5	BAGOUE	KASSERE	LAFI	1	44	44	DR NORD (KORHOGO)
6	BAGOUE	TENGRELA	PAPARA	1	100	100	DR NORD (KORHOGO)
7	BAGOUE	TENGRELA	SISSINGUE	1	66	66	DR NORD (KORHOGO)
8	BERE	MANKONO	KONGASSO	1	110	110	DR CENTRE OUEST (DALOA)
9	CAVALLY	TOULEPLEU	TINHO	1	66	66	DR OUEST (MAN)
10	CAVALLY	TOULEPLEU	DIBOKE	1	110	110	DR OUEST (MAN)
11	CAVALLY	TOULEPLEU	MEDIBLI	1	66	66	DR OUEST (MAN)
12	CAVALLY	SAKRE	SAKRE	1	66	66	DR OUEST (MAN)
13	CAVALLY	TAI	TAI (*)	2	440+440	880	DR OUEST (MAN)
14	GBÔKLE	SASSANDRA	SAGO	1	440	440	DR SUD OUEST (GAGNOA)
15	GBÔKLE	SASSANDRA	DAKPADOU	1	440	440	DR SUD OUEST (GAGNOA)
16	GBÔKLE	SASSANDRA	DASSIOKO	2	110+110	220	DR SUD OUEST (GAGNOA)
17	GBÔKLE	SASSANDRA	OKROUMOUDOU	1	200	200	DR SUD OUEST (GAGNOA)
18	GBÔKLE	SASSANDRA	MANABOUET	1	110	110	DR SUD OUEST (GAGNOA)
19	GBÔKLE	SASSANDRA	GUEDIKPO	1	66	66	DR SUD OUEST (GAGNOA)
20	GBÔKLE	SASSANDRA	KOKOLOPOZO	1	66	66	DR SUD OUEST (GAGNOA)
21	GÔH	OUME	KOUAMEFLA	1	200	200	DR SUD OUEST (GAGNOA)
22	GONTOUGO	BONDOUKOU	BANOLE	1	66	66	DR EST (ABENGOUROU)
23	GONTOUGO	TAOUDI	TAOUDI	1	200	200	DR EST (ABENGOUROU)
24	GONTOUGO	TANDA	DIAMBA	1	66	66	DR EST (ABENGOUROU)
25	GONTOUGO	TANDA	KOROBO	1	110	110	DR EST (ABENGOUROU)
26	GONTOUGO	TANDA	BANDAKAGNI-TOMORA	1	66	66	DR EST (ABENGOUROU)

ANNEXE 2 :

LE PARC DE CENTRALES ISOLÉES EN SERVICE AU 31 DÉCEMBRE 2016

1. LA LISTE DES CENTRALES ISOLÉES AU 31 DÉCEMBRE 2016

LIBELLE REGION		CHEF LIEU DE SOUS-PREFECTURE	NOM DE LA LOCALITE ABRITANT LA CENTRALE	NOMBRE DE GROUPES	PUISSANCE INSTALLEE (KVA)	PUISSANCE TOTALE (KVA)	EXPLOITATION CIE
27	GONTOUGO	TANDA	BLEKOUM	1	40	40	DR EST (ABENGOUROU)
28	GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	LAHOUE KPANDA	1	110	110	DR BASSE COTE (ANYAMA)
29	GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	LAUZOUA ILE	1	66	66	DR BASSE COTE (ANYAMA)
30	GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	LIKPISSASSE GROGUIDA	1	110	110	DR BASSE COTE (ANYAMA)
31	GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	LAUZOUA CONT.	1	66	66	DR BASSE COTE (ANYAMA)
32	GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	KROKROM	1	60	60	DR BASSE COTE (ANYAMA)
33	GRANDS-PONTS	EBONOU	EBONOU	1	110	110	DR BASSE COTE (ANYAMA)
34	GUEMON	BANGOLO	ZEREGBO	1	110	110	DR OUEST (MAN)
35	GUEMON	DUEKOUÉ	KOREAHINOUE	1	40	40	DR OUEST (MAN)
36	INDENIE DJUABLIN	ABENGOUROU	ABRADINOUE	1	110	110	DR EST (ABENGOUROU)
37	INDENIE DJUABLIN	ABENGOUROU	SATIKRAN	1	200	200	DR EST (ABENGOUROU)
38	INDENIE DJUABLIN	AGNIBILEKROUE	BANKOUE	1	66	66	DR EST (ABENGOUROU)
39	INDENIE DJUABLIN	AGNIBILEKROUE	COMOE DANOU	1	40	40	DR EST (ABENGOUROU)
40	LA ME	YAKASSE ATTOBROUE	MEBIFON	1	110	110	DR EST (ABENGOUROU)
41	MARAHOUÉ	VOUEBOUFLA	VOUEBOUFLA	1	66	66	DR CENTRE OUEST (DALOA)
42	MARAHOUÉ	ZANZRA	ZANZRA	1	44	44	DR CENTRE OUEST (DALOA)
43	N'ZI	BOCANDA	KATIRE/ESSEKRO	1	66	66	DR CENTRE SUD (YAMOUSOUKRO)
44	N'ZI	DIMBOKRO	KOUADIO ETIENKRO	1	66	66	DR CENTRE SUD (YAMOUSOUKRO)
45	SAN PEDRO	GRABO	GRABO (*)	2	440+200	640	DR LITTORAL OUEST (SAN PEDRO)
46	SAN PEDRO	TABOU	GLIKE-VILLAGE	1	22	22	DR LITTORAL OUEST (SAN PEDRO)
47	SUD-COMOE	ASSINIE	ASSINIE-France	3	110+110+66	286	DR SUD EST (ABOISSO)
48	TCHOLOGO	FERKE	KALAKALA	1	44	44	DR NORD (KORHOGO)
49	TONKPI	GBONNE	OUALLO-KOULOUKORO	1	40	40	DR OUEST (MAN)

2. CARTE DE RÉPARTITION RÉGIONALE DES CENTRALES ISOLÉES EN SERVICE AU 31 DÉCEMBRE 2016



- ◆ Groupe de 40 ou 44 kVA ◆ Groupe de 60 ou 66 kVA ◆ Groupe de 200 kVA ◆ Groupe de 500 kVA ◆◆ 2 groupes dans une centrale
- ◆ Groupe de 50 kVA ◆ Groupe de 100 ou 110 kVA ◆ Groupe de 400 kVA ◆ Groupe de 800 kVA ◆◆◆ 3 groupes dans une centrale

3. TABLEAU RECAPITULATIF DES CENTRALES ISOLEES PAR REGION ADMINISTRATIVE

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	NOMBRE DE CENTRALES	RÉGIONS ADMINISTRATIVES	NOMBRE DE CENTRALES	RÉGIONS ADMINISTRATIVES	NOMBRE DE CENTRALES
BAFING	4	GONTOUGO	6	N'ZI	2
BAGOUE	3	GRANDS-PONTS	6	SAN PEDRO	2
BERE	1	GUEMON	2	SUD-COMOE	1
CAVALLY	5	INDENIE DJUABLIN	4	TCHOLOGO	1
GBÔKLE	7	LA ME	1	TONKPI	1
GÔH	1	MARAHOUÉ	2		
TOTAL REGIONS 49					

ANNEXE 3

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SINISTRES CORPORELS ENREGISTRÉS DEPUIS 2000

ANNÉES	NOMBRE DE SINISTRES	NOMBRE DE VICTIMES			
		ELECTROCUTÉES	ELECTRISÉES	AUTRES	TOTAL
2000	24	16	9	0	25
2001	24	13	11	0	24
2002	19	6	18	1	25
2003	16	13	5	2	20
2004	18	9	16	0	25
2005	27	12	21	3	36
2006	16	6	11	0	17
2007	24	15	10	0	25
2008	20	12	15	0	27
2009	15	11	8	0	19
2010	20	11	8	1	20
2011	17	10	13	0	23
2012	35	18	19	1	38
2013	21	12	10	5	27
2014	28	17	16	0	33
2015	25	15	15	1	31
2016	40	24	22	3	49

SOURCE DE DONNÉES : CIE

ANNEXE 4

LISTE ACTUALISÉE DES GRANDES ARTÈRES DES COMMUNES D'ABIDJAN EN 2016

COMMUNE D'ABOBO

- 1 - VOIE EXPRESS ABOBO PK18 - ADJAMÉ
- 2 - ROUTE DU ZOO - CARREFOUR SAMAKÉ
- 3 - VOIE PRINCIPALE SAMAKÉ - HÔTEL DE VILLE
- 4 - VOIE PRINCIPALE GENDARMERIE - PHARMACIE BELLE CITÉ
- 5 - VOIE PRINCIPALE CIE - 15^E ARRONDISSEMENT- AVENUE CASA
- 6 - VOIE CARREFOUR SAMAKE - ABOBO BAULÉ
- 7 - AVENUE CASA
- 8 - LIAISON ABOBO BAULÉ - BOULEVARD DES MARTYRS
- 9 - VOIE CAMP COMMANDO - QUARTIER PLAQUE
- 10 - VOIE GENDARMERIE - LYCÉE MODERNE- PHARMACIE MIRIA II
- 11 - VOIE SAMAKÉ - KENNEDY - MARCHÉ ABOBO
- 12 - VOIE SAMAKÉ - ABOBOTÉ
- 13 - VOIE PHARMACIE ABOBOTÉ - CENTRE DE SANTÉ
- 14 - VOIE PRINCIPALE BOCABO
- 15 - VOIE PK18 - N'DOTRÉ
- 16 - VOIE HÔPITAL F.H. BOIGNY
- 17 - VOIE AKEIKOI

COMMUNE D'ATTECOUBE

- 1 - BOULEVARD DE LA CONCORDE
- 2 - VOIE PRINCIPALE MARCHÉ D'ATTÉCOUBÉ
- 3 - ROUTE BANCO - LOCODJORO - ABOBODOUMÉ
- 4 - ANCIENNE ROUTE DE DABOU (BANCO - SABLE)
- 5 - VOIE PRINCIPALE SANTÉ 3 (MOSSIKRO - CITÉ SOPIM)
- 6 - VOIE PRINCIPALE CITÉ FAIRMONT
- 7 - VOIE PHARMACIE REHOBOTH - CARREFOUR JBZ
- 8 - VOIE MAIRIE ATTÉCOUBÉ - BASE MARINE
- 9 - VOIE MARCHÉ WASSAKARA - INSTITUT DES AVEUGLES
- 10 - VOIE STATION KLENZY - GROUPE SCOLAIRE BIÉGOUSSY

COMMUNE D'ADJAME

- 1 - BOULEVARD NANGUI ABROGOUA
- 2 - BOULEVARD GÉNÉRAL DE GAULLE (FRATERNITÉ MATIN)
- 3 - AVENUE 13 (SAINT MICHEL)
- 4 - VOIE PRINCIPALE WILLIAMSVILLE
- 5 - ECHANGEUR DES 220 LOGEMENTS
- 6 - RUE REBOUL (INDÉNIÉ - G.S.P.M. - NANGUI ABROGOUA)
- 7 - AVENUE WILLIAM JACOB (GRANDE MOSQUÉE)
- 8 - VOIE CARREFOUR LIBERTÉ - CARREFOUR ZOO
- 9 - VOIE MARCHÉ GOURO - CITÉ U DES 220 LOGEMENTS

COMMUNE DE COCODY

- 1 - BOULEVARD DES MARTYRS
- 2 - BOULEVARD MITTERRAND
- 3 - LIAISON BOULEVARD DES MARTYRS - MITTERRAND
- 4 - BOULEVARD DE FRANCE
- 5 - BOULEVARD RIVIÉRA II
- 6 - BOULEVARD DE LA CORNICHE
- 7 - VOIE Y3 (LYCÉE FRANÇAIS)
- 8 - VOIE Y4 (RIVIÉRA IV)
- 9 - BOULEVARD DE L'UNIVERSITÉ
- 10 - VOIE PRINCIPALE BONOUMIN
- 11 - VOIE PRINCIPALE 7E TRANCHE
- 12 - RUE DES JARDINS PROLONGÉ AU ZOO
- 13 - VOIE PRINCIPALE DE LA DJIBI
- 14 - VOIE CARREFOUR ENA - RUE DES JARDINS
- 15 - RUE DU LYCÉE TECHNIQUE (BIA NORD - BVD DES MARTYRS)
- 16 - VOIE WILLIAMSVILLE - BOULEVARD DES MARTYRS
- 17 - VOIE DU GOLF (HOTEL GOLF - VOIE Y4)
- 18 - VOIE BONOUMIN - PALMERAIE
- 19 - VOIE CARREFOUR PALMERAIE - CITÉ ROSIERS PROG. 4
- 20 - VOIE PRINCIPALE KM9 - CITÉ SYNINFO
- 21 - VOIE PRINCIPALE 8E TRANCHE
- 22 - BOULEVARD YAKISS (BOULEVARD DES MARTYRS - COLLÈGE CORNEILLE)
- 23 - VOIE PRINCIPALE DU BNETD (CORNICHE - BLOKAUSS)
- 24 - RUE JACQUES AKA
- 25 - RUE DU BÉLIER
- 26 - VOIE PRINCIPALE DOKUI - MAHOU - 8E TRANCHE
- 27 - VOIE PRINCIPALE BURIDA
- 28 - VOIE YAKISS - MAHIKARI - POSTE A38
- 29 - VOIE DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT DE POLICE
- 30 - VOIE NUIT DE SAIGON - 30^E ARR. DE POLICE
- 31 - VOIE 7^È TRANCHE - QUARTIER COMMANDANT SANON
- 32 - BULD YAKISS-HÔTEL BELLE COTE-PLACE ADO-KM9
- 33 - VOIE ROND-POINT CNPS-ROND - POINT ADO
- 34 - VOIE ROND-POINT RIVIERA 3 - CITE SYNINFO
- 35 - PONT HENRI KONAN BÉDIE

ANNEXE 4

LISTE ACTUALISÉE DES GRANDES ARTÈRES DES COMMUNES D'ABIDJAN EN 2016

COMMUNE KOUMASSI

- 1 - BOULEVARD BIA SUD (ANTANANARIVO) OU CAMP COMMANDO
- 2 - BOULEVARD DU 7 DÉCEMBRE
- 3 - BOULEVARD DU CAIRE (MAIRIE - CIMETIÈRE)
- 4 - BOULEVARD DU GABON
- 5 - BOULEVARD DU CAMEROUN (SAINTE BERNADETTE-MEZANO)
- 6 - RUE DU COMMISSARIAT (H 13)
- 7 - RUE GRANDE MOSQUÉE (H 39) OU RAOUL FOLLEREAU
- 8 - RUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE (H 63)
- 9 - RUESICOGI - CINÉMA FRATERNITÉ - PHARMACIE ST LOUIS (H103)
- 10 - VOIE PRINCIPALE AKROMIABLA - PHARMACIE MARRAIS
- 11 - VOIE PRINCIPALE REMBLAIS - BOULEVARD CAMEROUN (H 200)
- 12 - VOIE TERMINUS 05

COMMUNE DE MARCORY

- 1 - BOULEVARD DU GABON
- 2 - BOULEVARD DE BRAZZAVILLE
- 3 - BOULEVARD DU CAMEROUN
- 4 - BOULEVARD LA LORRAINE
- 5 - BOULEVARD DE MARSEILLE
- 6 - RUE PIERRE & MARIE CURIE
- 7 - RUE THOMAS EDISON
- 8 - RUE CHEVALIER DE CLIEU
- 9 - RUE PAUL LANGEVIN
- 10 - RUE LOUIS LUMIÈRE
- 11 - RUE DE LA PAIX
- 12 - AVENUE DE MARCORY (AVENUE 21 PROLONGÉE À LA RUE DES BAHIAS)
- 13 - AVENUE TSF
- 14 - AVENUE DE CÔTE D'IVOIRE
- 15 - VOIE INJS
- 16 - BOULEVARD ACHALME (GRIS CAMILLE)
- 17 - RUE DU CANAL
- 18 - BOULEVARD DU 7 DÉCEMBRE PROLONGÉ
- 19 - RUE HENRI KONAN BEDIE
- 20 - RUE BLANCHARD
- 21 - RUE CALMETTE
- 22 - RUE MARCONI
- 23 - RUE FLEMING
- 24 - RUE CLÉMENT ADER
- 25 - RUE CHAMPROUX ET PROLONGEMENT À STE THÉRÈSE

COMMUNE DE PLATEAU

- 1 - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
- 2 - BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE
- 3 - BOULEVARD DE LA PAIX
- 4 - BOULEVARD DE LA PRÉSIDENTE
- 5 - BOULEVARD BLOC MINISTÉRIEL
- 6 - BOULEVARD CARDE
- 7 - BOULEVARD GÉNÉRAL DE GAULLE
- 8 - VOIES CATHÉDRALE
- 9 - PONT FÉLIX HOUPHOUËT BOIGNY
- 10 - AVENUE COMMERCE
- 11 - AVENUE NOGUES
- 12 - AVENUE HOUDAILLE
- 13 - AVENUE LAMBLIN
- 14 - RUE DES BANQUES
- 15 - BOULEVARD BOTTREAU ROUSSEL
- 16 - AVENUE CHARDY À PARTIR DE MAIRIE DU PLATEAU
- 17 - BOULEVARD LAGUNAIRE
- 18 - AVENUE MARCHAND (LONGCHAMP)
- 19 - BOULEVARD ROUME

COMMUNE PORT - BOUET

- 1 - BOULEVARD AÉROPORT
- 2 - AUTOROUTE VERS GRAND BASSAM
- 3 - VOIE PRINCIPALE HÔPITAL - MARCHÉ DE NUIT - WHARF
- 4 - VOIE PRINCIPALE GRANDE MOSQUÉE
- 5 - VOIE PRINCIPALE PHARMACIE OCÉAN
- 6 - VOIE PRINCIPALE CENTRE PILOTE - CIMETIÈRE
- 7 - VOIE PRINCIPALE DÉPÔT SOTRA - AÉROPORT
- 8 - VOIE PRINCIPALE VRIDI CITÉ
- 9 - BOULEVARD PETIT BASSAM (AKWABA - TRI POSTAL)
- 10 - VOIE PRINCIPALE CIMETIÈRE - CITÉ U DES MARIÉS
- 11 - VOIE PRINCIPALE ROUTE DU WHARF - PHARMACIE MALON

ANNEXE 4

LISTE ACTUALISÉE DES GRANDES ARTÈRES DES COMMUNES D'ABIDJAN EN 2016

COMMUNE DE TREICHVILLE

- 1 - PONT GÉNÉRAL DE GAULLE
- 2 - BOULEVARD CANAL AUX BOIS
- 3 - RUE 5
- 4 - RUE 12
- 5 - RUE 38
- 6 - RUE 44
- 7 - AVENUE 1
- 8 - AVENUE 2
- 9 - AVENUE 8
- 10 - AVENUE 16
- 11 - AVENUE 21
- 12 - AVENUE 27
- 13 - VOIE GARE BASSAM - INSTITUT NATIONAL D'HYGIÈNE
- 14 - RUE DES ECOLES
- 15 - BOULEVARD V G E

COMMUNE DE YOPOUGON

- 1 - AUTOROUTE DU NORD
- 2 - BOULEVARD CENTRAL FÉLIX HOUPHOUËT BOIGNY
- 3 - VOIE CARREFOUR SABLE - SIPOREX - MANUTENTION AFRICAINE
- 4 - BOULEVARD AUGUSTE DENISE (CARREFOUR SABLE - KOWEÏT)
- 5 - VOIE PRINCIPALE NOUVEAU QUARTIER
- 6 - VOIE PRINCIPALE ANANERAIE
- 7 - VOIE PRINCIPALE NIANGON ET PROLONGEMENT EGLISE SAINT PIERRE
- 8 - RUE PRINCESSE ET PROLONGEMENT (COOPEC ANANERAIE)
- 9 - VOIE PRINCIPALE ASSONVON
- 10 - VOIE PRINCIPALE GSPM - CNPS - TERMINUS 40
- 11 - VOIE PRINCIPALE SIDECI (SAGUIDIBA - TERMINUS 42)
- 12 - VOIE PRINCIPALE CEINTURE TOITS ROUGES
- 13 - VOIE PRINCIPALE PORT BOUET II
- 14 - VOIE PRINCIPALE NIANGON NORD (TEXACO - CITÉ VERTE)
- 15 - VOIE PRINCIPALE CITÉ EECI NIANGON
- 16 - VOIE PHARMACIE WACOUBOUÉ - DR CIE - ANTENNE QUARTIER MAROC
- 17 - VOIE SAINT ANDRÉ - CENTRE PMI
- 18 - VOIE COMPLEXE - PLACE LAVAGE
- 19 - VOIE WILLIAM PONTY - PHARMACIE MAIRIE
- 20 - VOIE KOWEÏT - 19E ARRONDISSEMENT DE POLICE
- 21 - VOIE PALAIS DE JUSTICE - EGLISE SAINT PIERRE
- 22 - VOIE COOPEC ANANERAIE - CITÉ MAMIE ADJOUA
- 23 - VOIE PRINCIPALE ANDOKOI
- 24 - VOIE STATION SHELL - MACA

ANNEXE 5

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
DES GRANDES ARTÈRES À ABIDJAN (JUILLET 2016)

COMMUNES	GRANDES ARTÈRES VISITÉES			TOTAL FOYERS VISITÉS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
	TOTAL ARTÈRES (NBRES)	ARTÈRES DONT TEF. INF. À 95% (NBRE)	ARTÈRES DONT TEF=100% (NBRE)					
ABOBO	15	0	15	1 483	0	0	0	100%
ADJAMÉ	9	0	9	789	0	0	0	100%
ATTÉCOUBÉ	10	0	10	407	0	0	0	100%
COCODY	34	0	34	3 742	0	0	0	100%
KOUMASSI	11	0	11	627	0	0	0	100%
MARCORY	26	0	26	1 911	0	0	0	100%
PLATEAU	19	0	19	1 195	0	0	0	100%
PORT BOUET	11	0	11	1 151	0	0	0	100%
TREICHVILLE	14	0	14	821	0	0	0	100%
YOPOUGON	24	0	24	2 021	0	0	0	100%
PONT HKB	1	0	0	401	19	0	0	95,3%
ABIDJAN (GRANDES ARTÈRES)	174	0	173	14 548	19	0	0	99,87%

ANNEXE 6

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
DES GRANDES ARTÈRES À ABIDJAN (JUILLET 2016)

ORDRE	COMMUNES	GRANDES ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
1	ABOBO	Route Zoo - Carrefour Samaké	101	0	0	0	100%
2	ABOBO	Voie Principale Samaké - Hôtel de Ville	46	0	0	0	100%
3	ABOBO	Route Samaké - Abobo Baoulé	136	0	0	0	100%
4	ABOBO	Route DR CIE - Pharmacie Saint François- Avenue Kaza	52	0	0	0	100%
5	ABOBO	Voie Camp Gendarmerie - Pharmacie Belle Cité	59	0	0	0	100%
6	ABOBO	Avenue Kaza	42	0	0	0	100%
7	ABOBO	Liaison Abobo Baoulé - Boulevard des Martyrs	35	0	0	0	100%
8	ABOBO	Voie Camp Commando - quartier Plaque	53	0	0	0	100%
9	ABOBO	Voie Gendarmerie - Lycée Moderne-Pharmacie Miria II	24	0	0	0	100%
10	ABOBO	Voie Samaké - Aboboté	20	0	0	0	100%
11	ABOBO	Voie Pharmacie Aboboté - Centre de santé	27	0	0	0	100%
12	ABOBO	Voie Express Abobo - Adjamé	750	0	0	0	100%
13	ABOBO	Voie Samaké - Kennedy - Marché Abobo	44	0	0	0	100%
14	ABOBO	Voie Principale Bocabo	22	0	0	0	100%
15	ABOBO	Voie PK18 - N'Dotré	72	0	0	0	100%
16	ADJAMÉ	Boulevard Général De Gaulle	97	0	0	0	100%
17	ADJAMÉ	Voie Carrefour Liberté - ZOO	154	0	0	0	100%
18	ADJAMÉ	Liaison Marché Gouro- Cité Universitaire des 220 Logements	21	0	0	0	100%
19	ADJAMÉ	Boulevard Nangui Abrogoua	150	0	0	0	100%
20	ADJAMÉ	Avenue 13 (Saint Michel)	45	0	0	0	100%
21	ADJAMÉ	Avenue William Jacob (Grande Mosquée-Boulevard Concorde)	16	0	0	0	100%
22	ADJAMÉ	Voie Reboul (G.S.P.M.)	37	0	0	0	100%
23	ADJAMÉ	Echangeur des 220 Logements	211	0	0	0	100%
24	ADJAMÉ	Voie Principale Williamsville	58	0	0	0	100%
25	ATTÉCOUBÉ	Boulevard de la Concorde	91	0	0	0	100%
26	ATTÉCOUBÉ	Voie Principale Marché d'Attécoubé	24	0	0	0	100%
27	ATTÉCOUBÉ	Route Locodjoro Abobodoumé	100	0	0	0	100%
28	ATTÉCOUBÉ	Ancienne route de Dabou	20	0	0	0	100%
29	ATTÉCOUBÉ	Voie Principale Cité Fairmont	33	0	0	0	100%
30	ATTÉCOUBÉ	Voie station Klenzy - Groupe Scolaire Biégoussy	16	0	0	0	100%
31	ATTÉCOUBÉ	Voie Pharmacie Rehoboth - Carrefour JBZ-Terminus	32	0	0	0	100%

ANNEXE 6

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES GRANDES ARTÈRES À ABIDJAN (JUILLET 2016)

ORDRE	COMMUNES	GRANDES ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
32	ATTÉCOUBÉ	Voie Mairie Attécoubé - Marine	30	0	0	0	100%
33	ATTÉCOUBÉ	Voie Marché Wassakara - Institut des Aveugles	23	0	0	0	100%
34	ATTÉCOUBÉ	Voie Principale Santé 3 (Mossikro)	38	0	0	0	100%
35	COCODY	Boulevard des Martyrs	481	0	0	0	100%
36	COCODY	Liaison Boulevards Martyrs-Mitterrand	167	0	0	0	100%
37	COCODY	Boulevard de France	337	0	0	0	100%
38	COCODY	Boulevard Riviera II	55	0	0	0	100%
39	COCODY	Boulevard de la Corniche	127	0	0	0	100%
40	COCODY	Voie Y3 (Lycée Français)	100	0	0	0	100%
41	COCODY	Voie Y4 (Riviera IV)	92	0	0	0	100%
42	COCODY	Boulevard de l'Université	109	0	0	0	100%
43	COCODY	Voie Principale Bonoumin (Attoban)	43	0	0	0	100%
44	COCODY	Voie Principale 7e Tranche	98	0	0	0	100%
45	COCODY	Rue des Jardins	137	0	0	0	100%
46	COCODY	Voie Principale de la Djibi	54	0	0	0	100%
47	COCODY	Liaison Carrefour ENA - Rue des Jardins	45	0	0	0	100%
48	COCODY	Rue du Lycée Technique	63	0	0	0	100%
49	COCODY	Liaison dépôt Sotra-Boulevard des Martyrs	48	0	0	0	100%
50	COCODY	Liaison nouvelle Bonoumin - Palmeraie	52	0	0	0	100%
51	COCODY	Voie du Golf	81	0	0	0	100%
52	COCODY	Voie Principale 8e Tranche	99	0	0	0	100%
53	COCODY	Voie Principale du BNETD - Hôtel Ivoire	61	0	0	0	100%
54	COCODY	Voie Jacques AKA	66	0	0	0	100%
55	COCODY	Rue du Bélier	31	0	0	0	100%
56	COCODY	Voie Principale Dokui - Mahou - 8e Tranche	60	0	0	0	100%
57	COCODY	Voie Principale BURIDA	37	0	0	0	100%
58	COCODY	Voie du 12ème Arrondissement de Police	33	0	0	0	100%
59	COCODY	Voie 7e Tranche - Quartier Commandant Sanon	71	0	0	0	100%
60	COCODY	Voie carrefour Palmeraie - Cité Rosiers Programme.4	115	0	0	0	100%

ANNEXE 6

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
DES GRANDES ARTÈRES À ABIDJAN (JUILLET 2016)

ORDRE	COMMUNES	GRANDES ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
61	COCODY	Boulevard Mitterrand	335	0	0	0	100%
62	COCODY	Voie Yakiss - Mahikari - Poste Transfo A38	65	0	0	0	100%
63	COCODY	Boulevard YAKISS-8e Tranche- CHU Angré- Rosiers Program 4	404	0	0	0	100%
64	COCODY	Voie Nuit de Saïgon - 30è Arrondissement de Police	23	0	0	0	100%
65	COCODY	Route bgville - Rue Ministre - Cité Syninfo	68	0	0	0	100%
66	COCODY	Bvd YAKISS - Hôtel Belle Côte - Place ADO- KM9	103	0	0	0	100%
67	COCODY	Voie Rond Point CNPS - Rond point ADO	44	0	0	0	100%
68	COCODY	Voie Rond Point Riviera 3 - Cité Syninfo	38	0	0	0	100%
69	KOUMASSI	Boulevard Bia Sud	44	0	0	0	100%
70	KOUMASSI	Boulevard du 7 Décembre	64	0	0	0	100%
71	KOUMASSI	Boulevard du Caire	63	0	0	0	100%
72	KOUMASSI	Boulevard du Gabon	73	0	0	0	100%
73	KOUMASSI	Boulevard du Cameroun	73	0	0	0	100%
71	KOUMASSI	Rue de la Grande Mosquée (Raoul Follereau)	46	0	0	0	100%
75	KOUMASSI	Rue de l'Eglise Catholique	27	0	0	0	100%
76	KOUMASSI	Voie Principale Remblais	55	0	0	0	100%
77	KOUMASSI	Rue du Commissariat	55	0	0	0	100%
78	KOUMASSI	Voie Ceinture quartier Akromiabl - Pharmacie Marais	101	0	0	0	100%
79	KOUMASSI	Rue Sicogi - Cinéma Fraternité - Pharmacie St Louis	26	0	0	0	100%
80	MARCORY	Boulevard V. G. E.	1045	0	0	0	100%
81	MARCORY	Boulevard du Gabon	32	0	0	0	100%
82	MARCORY	Boulevard de Brazzaville	22	0	0	0	100%
83	MARCORY	Boulevard de Cameroun	57	0	0	0	100%
84	MARCORY	Boulevard La Lorraine	28	0	0	0	100%
85	MARCORY	Boulevard de Marseille	157	0	0	0	100%
86	MARCORY	Rue Pierre & Marie Curie	20	0	0	0	100%
87	MARCORY	Rue Thomas Edison	17	0	0	0	100%
88	MARCORY	Rue chevalier de Clieu	22	0	0	0	100%
89	MARCORY	Rue Paul Langevin	25	0	0	0	100%
90	MARCORY	Rue Louis Lumière	35	0	0	0	100%

ANNEXE 6

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES GRANDES ARTÈRES À ABIDJAN (JUILLET 2016)

ORDRE	COMMUNES	GRANDES ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
91	MARCORY	Rue de la Paix	12	0	0	0	100%
92	MARCORY	Avenue de Marcory (Avenue 21 Prolongée à la rue des Bahias	81	0	0	0	100%
93	MARCORY	Avenue TSF	21	0	0	0	100%
94	MARCORY	Avenue de Côte d'Ivoire	14	0	0	0	100%
95	MARCORY	Voie INJS	13	0	0	0	100%
96	MARCORY	Boulevard Achalme (Gris Camille)	40	0	0	0	100%
97	MARCORY	Rue du Canal	59	0	0	0	100%
98	MARCORY	Boulevard du 7 décembre prolongé	35	0	0	0	100%
99	MARCORY	Rue Henry KONAN BEDIE (U)	39	0	0	0	100%
100	MARCORY	Rue Blanchard	18	0	0	0	100%
101	MARCORY	Rue Calmette	26	0	0	0	100%
102	MARCORY	Rue Marconi	30	0	0	0	100%
103	MARCORY	Rue Fleming	25	0	0	0	100%
104	MARCORY	Rue Clément Ader	19	0	0	0	100%
105	MARCORY	Rue Champroux + Prolongement	19	0	0	0	100%
106	PLATEAU	Place de la République	25	0	0	0	100%
107	PLATEAU	Boulevard de la République	88	0	0	0	100%
108	PLATEAU	Boulevard de la Présidence (Clozel)	40	0	0	0	100%
109	PLATEAU	Boulevard Bloc Ministériel (Angoulvan)	32	0	0	0	100%
110	PLATEAU	Avenue Commerce	20	0	0	0	100%
111	PLATEAU	Avenue Nogues	11	0	0	0	100%
112	PLATEAU	Avenue Houdaille	23	0	0	0	100%
113	PLATEAU	Avenue Lamblin	17	0	0	0	100%
114	PLATEAU	Rue des Banques	23	0	0	0	100%
115	PLATEAU	Avenue Chardy	32	0	0	0	100%
116	PLATEAU	Boulevard Général De Gaulle	201	0	0	0	100%
117	PLATEAU	Boulevard Carde	35	0	0	0	100%
118	PLATEAU	Boulevard de la Paix	305	0	0	0	100%
119	PLATEAU	Pont Félix Houphouët Boigny	113	0	0	0	100%
120	PLATEAU	Avenue Marchand (Longchamp)	32	0	0	0	100%

ANNEXE 6

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES GRANDES ARTÈRES À ABIDJAN (JUILLET 2016)

ORDRE	COMMUNES	GRANDES ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
121	PLATEAU	Boulevard Roume	17	0	0	0	100%
122	PLATEAU	Boulevard Lagunaire	93	0	0	0	100%
123	PLATEAU	Voies Cathédrale	71	0	0	0	100%
124	PLATEAU	Avenue Bottreau Roussel	17	0	0	0	100%
125	PORT BOUET	Boulevard Aéroport	158	0	0	0	100%
126	PORT BOUET	Voie Principale Hôpital - Marché - Wharf	58	0	0	0	100%
127	PORT BOUET	Voie Principale Grande Mosquée	18	0	0	0	100%
128	PORT BOUET	Voie Principale Pharmacie Océan	37	0	0	0	100%
129	PORT BOUET	Voie Principale Dépôt Sotra	37	0	0	0	100%
130	PORT BOUET	Voie Principale Vridi Cité	51	0	0	0	100%
131	PORT BOUET	Autoroute vers Grand Bassam	584	0	0	0	100%
132	PORT BOUET	Voie Principale Centre Pilote - Cimetière	21	0	0	0	100%
133	PORT BOUET	Boulevard Petit Bassam (Akwaba - Tri Postal)	145	0	0	0	100%
134	PORT BOUET	Voie Principale Cimetière - Cité U des Mariés	25	0	0	0	100%
135	PORT BOUET	Voie Principale route du Wharf - Pharmacie Malon	17	0	0	0	100%
136	TREICHVILLE	Pont Général De Gaulle	90	0	0	0	100%
137	TREICHVILLE	Rue 5	26	0	0	0	100%
138	TREICHVILLE	Rue 12	59	0	0	0	100%
139	TREICHVILLE	Rue 38	73	0	0	0	100%
140	TREICHVILLE	Rue 44	43	0	0	0	100%
141	TREICHVILLE	Avenue 1	29	0	0	0	100%
142	TREICHVILLE	Avenue 2	20	0	0	0	100%
143	TREICHVILLE	Avenue 8	71	0	0	0	100%
144	TREICHVILLE	Avenue 16	67	0	0	0	100%
145	TREICHVILLE	Avenue 21	84	0	0	0	100%
146	TREICHVILLE	Avenue 27	51	0	0	0	100%
147	TREICHVILLE	Canal aux Bois	157	0	0	0	100%
148	TREICHVILLE	Voie Gare Bassam - Institut National d'Hygiène	36	0	0	0	100%
149	TREICHVILLE	Rue des Ecoles	15	0	0	0	100%
150	YOPOUGON	Autoroute du Nord	506	0	0	0	100%

ANNEXE 6

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES GRANDES ARTÈRES À ABIDJAN (JUILLET 2016)

ORDRE	COMMUNES	GRANDES ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
151	YOPOUGON	Boulevard Central Saguidiba	141	0	0	0	100%
152	YOPOUGON	Boulevard Auguste Denise (Carrefour Sable - Koweït)	179	0	0	0	100%
153	YOPOUGON	Voie Principale Nouveau Quartier	61	0	0	0	100%
154	YOPOUGON	Voie Principale Ananeraie	68	0	0	0	100%
155	YOPOUGON	Voie Principale Niangon et Prolongement Eglise Saint Pierre	68	0	0	0	100%
156	YOPOUGON	Rue Princesse et prolongement (Coopec Ananeraie)	75	0	0	0	100%
157	YOPOUGON	Voie Principale Assonvon	37	0	0	0	100%
158	YOPOUGON	Voie Principale GSPM - CNPS - Terminus 40	40	0	0	0	100%
159	YOPOUGON	Voie Principale Sideci (Saguidiba - Terminus 42)	58	0	0	0	100%
160	YOPOUGON	Voie Principale Port Bouet II	65	0	0	0	100%
161	YOPOUGON	Voie Principale Niangon Nord (Texaco - Cité Verte)	55	0	0	0	100%
162	YOPOUGON	Voie Principale Ceinture Toits Rouges	48	0	0	0	100%
163	YOPOUGON	Voie Carrefour Sable - Siporex - Manutention Africaine	64	0	0	0	100%
164	YOPOUGON	Voie Principale Cité EECl Niangon	66	0	0	0	100%
165	YOPOUGON	Voie Pharmacie Wacouboué-DR CIE-Antenne quartier Maroc	81	0	0	0	100%
166	YOPOUGON	Voie Saint André - Centre PMI	47	0	0	0	100%
167	YOPOUGON	Voie Complexe - Place Lavage	29	0	0	0	100%
168	YOPOUGON	Voie William Ponty - Pharmacie Mairie	40	0	0	0	100%
169	YOPOUGON	Voie Koweït - 19e Arrondissement de Police	10	0	0	0	100%
170	YOPOUGON	Voie Palais de Justice - Eglise Saint Pierre	33	0	0	0	100%
171	YOPOUGON	Voie Coopec Ananeraie - Cité Mamie Adjoua	52	0	0	0	100%
172	YOPOUGON	Voie principale Andokoi	48	0	0	0	100%
173	YOPOUGON	Voie station Shell - MACA	150	0	0	0	100%
174	PONT HKB	Pont HKB	401	19	0	0	95%
ENSEMBLE GRANDES ARTÈRES			14 548	19	0	0	99,87%

ANNEXE 7
**RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
 DES GRANDES ARTÈRES À ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)**

	COMMUNES	GRANDES ARTÈRES VISITÉES			TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
		TOTAL ARTÈRES	D'ARTÈRES DONT TEF. <95%	D'ARTÈRES DONT TEF.=100%					
1	ADJAMÉ	9	0	9	789	0	0	0	100%
2	ATTÉCOUBÉ	10	0	10	407	0	0	0	100%
3	KOUMASSI	11	0	11	627	0	0	0	100%
4	MARCORY	26	0	26	1 911	0	0	0	100%
5	PORT BOUET	11	0	11	1 151	0	0	0	100%
6	TREICHVILLE	14	0	14	821	0	0	0	100%
7	YOPOUGON	24	0	24	2 077	0	0	0	100%
8	ABOBO	17	1	16	1 555	1	0	0	99,9%
9	PLATEAU	19	0	18	1 195	1	0	0	99,9%
10	COCODY	34	0	26	3 742	11	0	0	99,7%
	PONT HKB	1	0	0	401	19	0	0	95,3%
	ABIDJAN (GRANDES ARTÈRES)	176	1	165	14 676	32	0	0	99,78%

ANNEXE 8 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES GRANDES ARTÈRES D'ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)

ORDRE	COMMUNES	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
1	ABOBO	Voie Express Abobo - Adjamé	750	0	0	0	100%
2	ABOBO	Route Zoo - Carrefour Samaké	101	0	0	0	100%
3	ABOBO	Voie Principale Samaké - Hôtel de Ville	46	0	0	0	100%
4	ABOBO	Route Samaké - Abobo Baoulé	136	0	0	0	100%
5	ABOBO	Route DR CIE - Pharmacie Saint François- Avenue Kaza	52	0	0	0	100%
6	ABOBO	Voie Camp Gendarmerie - Pharmacie Belle Cité	59	0	0	0	100%
7	ABOBO	Avenue Kaza	42	0	0	0	100%
8	ABOBO	Liaison Abobo Baoulé - Boulevard des Martyrs	35	0	0	0	100%
9	ABOBO	Voie Camp Commando - quartier Plaque	53	0	0	0	100%
10	ABOBO	Voie Gendarmerie - Lycée Moderne- Pharmacie Miria II	24	0	0	0	100%
11	ABOBO	Voie Samaké - Kennedy - Marché Abobo	44	0	0	0	100%
12	ABOBO	Voie Samaké - Aboboté	20	0	0	0	100%
13	ABOBO	Voie Pharmacie Aboboté - Centre de santé	27	0	0	0	100%
14	ABOBO	Voie Principale Bocabo	22	0	0	0	100%
15	ABOBO	Voie PK18 - N'Dotré	72	0	0	0	100%
16	ABOBO	Voie Akeikoi	59	0	0	0	100%
17	ADJAME	Boulevard Général De Gaulle	97	0	0	0	100%
18	ADJAME	Voie Principale Williamsville	58	0	0	0	100%
19	ADJAME	Echangeur des 220 Logements	211	0	0	0	100%
20	ADJAME	Voie Carrefour Liberté - ZOO	154	0	0	0	100%
21	ADJAME	Liaison Marché Gouro- Cité Universitaire des 220 Logements	21	0	0	0	100%
22	ADJAME	Boulevard Nangui Abrogoua	150	0	0	0	100%
23	ADJAME	Avenue 13 (Saint Michel)-	45	0	0	0	100%

ANNEXE 8 :
**DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
 DES GRANDES ARTÈRES D'ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)**

ORDRE	COMMUNES	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
24	ADJAME	Avenue William Jacob (Grande Mosquée - boulevard Concorde)	16	0	0	0	100%
25	ADJAME	Voie Reboul (G.S.P.M.)	37	0	0	0	100%
26	ATTECOUBE	Boulevard de la Concorde	91	0	0	0	100%
27	ATTECOUBE	Voie Principale Marché d'Attécoubé	24	0	0	0	100%
28	ATTECOUBE	Route Locodjoro abobodoumé	100	0	0	0	100%
29	ATTECOUBE	Ancienne route de Dabou	20	0	0	0	100%
30	ATTECOUBE	Voie Principale Santé 3 (Mossikro)	38	0	0	0	100%
31	ATTECOUBE	Voie Principale Cité Fairmont	33	0	0	0	100%
32	ATTECOUBE	Voie station Klenzy - Groupe Scolaire Biégoussy	16	0	0	0	100%
33	ATTECOUBE	Voie Pharmacie Rehoboth - Carrefour JBZ-Terminus	32	0	0	0	100%
34	ATTECOUBE	Voie Mairie Attécoubé - Marine	30	0	0	0	100%
35	ATTECOUBE	Voie Marché Wassakara - Institut des Aveugles	23	0	0	0	100%
36	COCODY	Liaison Boulevard Martyrs - Boulevard Mitterrand	167	0	0	0	100%
37	COCODY	Boulevard de France	337	0	0	0	100%
38	COCODY	Boulevard Riviéra II	55	0	0	0	100%
39	COCODY	Boulevard de la Corniche	127	0	0	0	100%
40	COCODY	Voie Y3 (Lycée Français)	100	0	0	0	100%
41	COCODY	Voie Y4 (Riviéra IV)	92	0	0	0	100%
42	COCODY	Boulevard de l'Université	109	0	0	0	100%
43	COCODY	Voie Principale 7e Tranche	98	0	0	0	100%
44	COCODY	Rue des Jardins	137	0	0	0	100%
45	COCODY	Liaison Carrefour ENA - Rue des Jardins	45	0	0	0	100%
46	COCODY	Rue du Lycée Technique	63	0	0	0	100%

ANNEXE 8 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES GRANDES ARTÈRES D'ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)

ORDRE	COMMUNES	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
47	COCODY	Liaison Bonoumin - Palmeraie	52	0	0	0	100%
48	COCODY	Voie du Golf	81	0	0	0	100%
49	COCODY	Boulevard YAKISS - 8e Tranche - CHU Angré - Rosiers Programme 4	404	0	0	0	100%
50	COCODY	Voie Principale du BNETD- Hôtel Ivoire	61	0	0	0	100%
51	COCODY	Voie Jacques AKA	66	0	0	0	100%
52	COCODY	Rue du Bélier	31	0	0	0	100%
53	COCODY	Voie Dokui - 22e Arrondt - 8e Tranche	60	0	0	0	100%
54	COCODY	Voie Yakiss - Mahikari - Poste Transfo A38	65	0	0	0	100%
55	COCODY	Voie du 12ème Arrondt de Police	33	0	0	0	100%
56	COCODY	Voie Nuit de Saïgon - 30è Arrondissement	23	0	0	0	100%
57	COCODY	Voie 7è tranche - Quartier Commandant Sanon	71	0	0	0	100%
58	COCODY	Route Bingerville - Rue Ministre - Cité Syninfo	68	0	0	0	100%
59	COCODY	Voie Rond-Point CNPS - Rond-point ADO	44	0	0	0	100%
60	COCODY	Voie Rond-Point Riviéra 3 - Cité Syninfo	38	0	0	0	100%
61	KOUMASSI	Boulevard Bia Sud- Antanarivo	44	0	0	0	100%
62	KOUMASSI	Boulevard du 7 Décembre	64	0	0	0	100%
63	KOUMASSI	Boulevard du Caire	63	0	0	0	100%
64	KOUMASSI	Boulevard du Gabon	73	0	0	0	100%
65	KOUMASSI	Boulevard du Cameroun	73	0	0	0	100%
66	KOUMASSI	Rue de la Grande Mosquée (Raoul Follereau)	46	0	0	0	100%
67	KOUMASSI	Rue de l'Eglise Catholique	27	0	0	0	100%

ANNEXE 8 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES GRANDES ARTÈRES D'ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)

ORDRE	COMMUNES	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
68	KOUMASSI	Voie Principale Remblais	55	0	0	0	100%
69	KOUMASSI	Rue du Commissariat	55	0	0	0	100%
70	KOUMASSI	Voie Ceinture quartier Akromiabra - Pharmacie Marais-Gendarmerie	101	0	0	0	100%
71	KOUMASSI	Rue Sicogi - Cinéma Fraternité - Pharmacie St Louis	26	0	0	0	100%
72	MARCORY	Boulevard V. G. E.	1045	0	0	0	100%
73	MARCORY	Boulevard du Gabon	32	0	0	0	100%
74	MARCORY	Boulevard de Brazzaville	22	0	0	0	100%
75	MARCORY	Boulevard de Cameroun	57	0	0	0	100%
76	MARCORY	Boulevard La Lorraine	28	0	0	0	100%
77	MARCORY	Boulevard de Marseille	157	0	0	0	100%
78	MARCORY	Rue Pierre & Marie Curie	20	0	0	0	100%
79	MARCORY	Rue Thomas Edison	17	0	0	0	100%
80	MARCORY	Rue chevalier de Clieu	22	0	0	0	100%
81	MARCORY	Rue Paul Langevin	25	0	0	0	100%
82	MARCORY	Rue Louis Lumière	35	0	0	0	100%
83	MARCORY	Rue de la Paix	12	0	0	0	100%
84	MARCORY	Avenue de Marcory (Avenue 21 Prolongée à la rue des Bahias)	81	0	0	0	100%
85	MARCORY	Avenue TSF	21	0	0	0	100%
86	MARCORY	Avenue de Côte d'Ivoire	14	0	0	0	100%
87	MARCORY	Voie INJS	13	0	0	0	100%
88	MARCORY	Boulevard Achalme (Gris Camille)	40	0	0	0	100%
89	MARCORY	Rue du Canal	59	0	0	0	100%
90	MARCORY	Boulevard du 7 décembre prolongé	35	0	0	0	100%

ANNEXE 8 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES GRANDES ARTÈRES D'ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)

ORDRE	COMMUNES	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
91	MARCORY	Rue Henry Konan BEDIE (U)	39	0	0	0	100%
92	MARCORY	Rue Blanchard	18	0	0	0	100%
93	MARCORY	Rue Calmette	26	0	0	0	100%
94	MARCORY	Rue Marconi	30	0	0	0	100%
95	MARCORY	Rue Fleming	25	0	0	0	100%
96	MARCORY	Rue Clément Ader	19	0	0	0	100%
97	MARCORY	Rue Champroux + Prolongement	19	0	0	0	100%
98	TREICHVILLE	Pont Général De Gaulle	90	0	0	0	100%
99	TREICHVILLE	Rue 5	26	0	0	0	100%
100	TREICHVILLE	Rue 12	59	0	0	0	100%
101	TREICHVILLE	Rue 38	73	0	0	0	100%
102	TREICHVILLE	Rue 44	43	0	0	0	100%
103	TREICHVILLE	Avenue 1	29	0	0	0	100%
104	TREICHVILLE	Avenue 2	20	0	0	0	100%
105	TREICHVILLE	Avenue 8	71	0	0	0	100%
106	TREICHVILLE	Avenue 16	67	0	0	0	100%
107	TREICHVILLE	Avenue 21	84	0	0	0	100%
108	TREICHVILLE	Avenue 27	51	0	0	0	100%
109	TREICHVILLE	Canal aux Bois	157	0	0	0	100%
110	TREICHVILLE	Voie Gare Bassam - Institut National d'Hygiène	36	0	0	0	100%
111	TREICHVILLE	Rue des Ecoles	15	0	0	0	100%
112	PLATEAU	Place de la République	25	0	0	0	100%
113	PLATEAU	Boulevard de la République	88	0	0	0	100%
114	PLATEAU	Boulevard de la Présidence (Clozel)	40	0	0	0	100%
115	PLATEAU	Boulevard Bloc Ministériel (Angoulvan)	32	0	0	0	100%

ANNEXE 8 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES GRANDES ARTÈRES D'ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)

ORDRE	COMMUNES	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
116	PLATEAU	Voies Cathédrale	71	0	0	0	100%
117	PLATEAU	Avenue Commerce	20	0	0	0	100%
118	PLATEAU	Avenue Nogues	11	0	0	0	100%
119	PLATEAU	Avenue Houdaille	23	0	0	0	100%
120	PLATEAU	Avenue Lamblin	17	0	0	0	100%
121	PLATEAU	Rue des Banques	23	0	0	0	100%
122	PLATEAU	Avenue Bottreau Roussel	17	0	0	0	100%
123	PLATEAU	Avenue Chardy	32	0	0	0	100%
124	PLATEAU	Boulevard Lagunaire	93	0	0	0	100%
125	PLATEAU	Boulevard Général De Gaulle	201	0	0	0	100%
126	PLATEAU	Boulevard Carde	35	0	0	0	100%
127	PLATEAU	Pont Félix Houphouët Boigny	113	0	0	0	100%
128	PLATEAU	Avenue Marchand (Longchamp)	32	0	0	0	100%
129	PLATEAU	Boulevard Roume	17	0	0	0	100%
130	PORT BOUET	Boulevard Aéroport	158	0	0	0	100%
131	PORT BOUET	Voie Principale Hôpital - Marché - Wharf	58	0	0	0	100%
132	PORT BOUET	Voie Principale Grande Mosquée	18	0	0	0	100%
133	PORT BOUET	Voie Principale Pharmacie Océan	37	0	0	0	100%
134	PORT BOUET	Voie Principale Dépôt Sotra	37	0	0	0	100%
135	PORT BOUET	Voie Principale Vridi Cité	51	0	0	0	100%
136	PORT BOUET	Autoroute vers Grand Bassam	584	0	0	0	100%
137	PORT BOUET	Voie Principale Centre Pilote - Cimetière	21	0	0	0	100%
138	PORT BOUET	Boulevard Petit Bassam (Akwaba - Tri Postal)	145	0	0	0	100%

ANNEXE 8 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES GRANDES ARTÈRES D'ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)

ORDRE	COMMUNES	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
139	PORT BOUET	Voie Principale Cimetière - Cité U des Mariés	25	0	0	0	100%
140	PORT BOUET	Voie Principale route du Wharf - Pharmacie Malon	17	0	0	0	100%
141	YOUPOUGON	Autoroute du Nord	562	0	0	0	100%
142	YOUPOUGON	Boulevard Central Saguidiba	141	0	0	0	100%
143	YOUPOUGON	Boulevard Auguste Denise (Carrefour Sable - Koweït)	179	0	0	0	100%
144	YOUPOUGON	Voie Principale Nouveau Quartier	61	0	0	0	100%
145	YOUPOUGON	Voie Principale Ananeraie	68	0	0	0	100%
146	YOUPOUGON	Voie Principale Niangon et Prolongement Eglise Saint Pierre	68	0	0	0	100%
147	YOUPOUGON	Rue Princesse et prolongement (Coopec Ananeraie)	75	0	0	0	100%
148	YOUPOUGON	Voie Principale Assonvon-pharmacie Nakoko	37	0	0	0	100%
149	YOUPOUGON	Voie Principale GSPM - CNPS - Terminus 40	40	0	0	0	100%
150	YOUPOUGON	Voie Principale Sideci (Saguidiba - Terminus 42)	58	0	0	0	100%
151	YOUPOUGON	Voie Principale Port Bouet II	65	0	0	0	100%
152	YOUPOUGON	Voie Principale Niangon Nord (Texaco - Cité Verte)	55	0	0	0	100%
153	YOUPOUGON	Voie Principale Ceinture Toits Rouges	48	0	0	0	100%
154	YOUPOUGON	Voie Carrefour Sable - Siporex - Manutention Africaine	64	0	0	0	100%
155	YOUPOUGON	Voie Principale Cité EECI Niangon	66	0	0	0	100%
156	YOUPOUGON	Voie Pharmacie Wacouboué - DR CIE - Antenne quartier Maroc	81	0	0	0	100%
157	YOUPOUGON	Voie Saint André - Centre PMI	47	0	0	0	100%
158	YOUPOUGON	Voie Complexe - Place Lavage	29	0	0	0	100%

ANNEXE 8 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES GRANDES ARTÈRES D'ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)

ORDRE	COMMUNES	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
159	YOUPOUGON	Voie William Ponty - Pharmacie Mairie	40	0	0	0	100%
160	YOUPOUGON	Voie Koweït - 19e Arrondissement de Police	10	0	0	0	100%
161	YOUPOUGON	Voie Palais de Justice - Eglise Saint Pierre	33	0	0	0	100%
162	YOUPOUGON	Voie Coopec Ananeraie - Cité Mamie Adjoua	52	0	0	0	100%
163	YOUPOUGON	Voie principale Andokoi	48	0	0	0	100%
164	YOUPOUGON	Voie station Shell - MACA	150	0	0	0	100%
165	COCODY	Boulevard Mitterrand	335	1	0	0	100%
166	PLATEAU	Boulevard de la Paix	305	1	0	0	100%
167	COCODY	Boulevard des Martyrs	481	2	0	0	100%
168	COCODY	Voie carrefour Palmeraie – Cité Rosiers Programme.4	115	1	0	0	99%
169	COCODY	Boulevard YAKISS - Hôtel Belle Côte - Place ADO- KM9	103	1	0	0	99%
170	COCODY	Voie Principale 8e Tranche	99	1	0	0	99%
171	COCODY	Voie Principale de la Djibi	54	1	0	0	98%
172	COCODY	Liaison dépôt Sotra-Boulevard des Martyrs	48	1	0	0	98%
173	COCODY	Voie Principale Bonoumin (Attoban)	43	1	0	0	98%
174	COCODY	Voie Principale BURIDA	37	2	0	0	95%
175	PONT HKB	PONT HKB	401	19	0	0	95%
176	ABOBO	Voie Hôpital F. H. BOIGNY	13	1	0	0	92%
ENSEMBLE GRANDES ARTERES			14 676	32	0	0	99,78%

ANNEXE 9 :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
DES ARTÈRES SECONDAIRES D'ABIDJAN (JUILLET 2016)

COMMUNES TOTAL ARTÈRES (NBRE)	ARTÈRES SECONDAIRES VISITÉES		TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCU- RITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACI- TÉ (TEF)
	TOTAL ARTÈRES (NBRE)	ARTÈRES DONT TEF=100% (NBRE)					
1 ABOBO	12	12	390	0	0	0	100%
2 ADJAMÉ	7	7	120	0	0	0	100%
3 ATTÉCOUBÉ	7	7	188	0	0	0	100%
4 COCODY	23	23	694	0	0	0	100%
5 KOUMASSI	10	10	166	0	0	0	100%
6 MARCORY	8	8	166	0	0	0	100%
7 PLATEAU	7	7	156	0	0	0	100%
8 PORT - BOUET	6	6	135	0	0	0	100%
9 TREICHVILLE	9	9	121	0	0	0	100%
10 YOPOUGON	19	19	562	0	0	0	100%
TOTAL (ARTÈRES SECONDAIRES)	108	108	2 698	0	0	0	100%

ANNEXE 10 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ARTÈRES SECONDAIRES D'ABIDJAN (JUILLET 2016)

ORDRE	COMMUNES	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
1	Abobo	Rue Ministre Jeanne Peuhmond (Dokui)	43	0	0	0	100%
2	Abobo	Voie Anonkoua Kouté - Gagnoa Gare	40	0	0	0	100%
3	Abobo	Voie Banco Sud - Derrière Rails - Terminus 51	49	0	0	0	100%
4	Abobo	Voie Banco Sud - Dokui	32	0	0	0	100%
5	Abobo	Voie Marché PK 18	14	0	0	0	100%
6	Abobo	Voie Pharmacie Saint François	24	0	0	0	100%
7	Abobo	Voie Principale Abobo Baoulé village	25	0	0	0	100%
8	Abobo	Voie Principale Aboboté - Eglise Sainte Monique	31	0	0	0	100%
9	Abobo	Voie Secteur Sodeci - Lycée Adama Sanogo	25	0	0	0	100%
10	Abobo	Voie Samanké - Aboboté Cimetière	20	0	0	0	100%
11	Abobo	liaison Abobo Baoulé-Latrilie	35	0	0	0	100%
12	Abobo	Voie Monastère-Klouétchia-Kennedy	52	0	0	0	100%
13	Adjamé	Voie 220 Logements - Gare Routière	11	0	0	0	100%
14	Adjamé	Voie Bracodi - Camp du Génie Adjamé	20	0	0	0	100%
15	Adjamé	Voie Edipresse - Station Shell Renault	13	0	0	0	100%
16	Adjamé	Voie Gare Dokui - Quartier Ebrié - Cité Chicane	35	0	0	0	100%
17	Adjamé	Voie Prolongement Avenue 13 quartier Bracodi	13	0	0	0	100%
18	Adjamé	Voie Station Shell Liberté - Gare Routière	10	0	0	0	100%
19	Adjamé	Voies Nangui Abrogoua - Avenue 13 (Saint Michel)	18	0	0	0	100%
20	Attécoubé	Voie Bel Air - Quartier Millionnaire	39	0	0	0	100%
21	Attécoubé	Voie Institut des Aveugles - Carrefour Policier Banco	59	0	0	0	100%
22	Attécoubé	Voie Mairie - Pharmacie Rond-Point	12	0	0	0	100%
23	Attécoubé	Voie Marché Locodjoro - Hôtel Maison Blanche	19	0	0	0	100%
24	Attécoubé	Voie Principale Abobodoumé village	20	0	0	0	100%
25	Attécoubé	Voie Principale Agban village	19	0	0	0	100%

ANNEXE 10 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ARTÈRES SECONDAIRES D'ABIDJAN (JUILLET 2016)

ORDRE	COMMUNES	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
26	Attécoubé	Voie station Klenzy - Grande Mosquée Attécoubé	20	0	0	0	100%
27	Cocody	Voie de Danga	40	0	0	0	100%
28	Cocody	Voie Polyclinique des II Plateaux	15	0	0	0	100%
29	Cocody	Rue de la Cannebière	22	0	0	0	100%
30	Cocody	Rue Lepic	9	0	0	0	100%
31	Cocody	Rue Ministre Palmeraie	27	0	0	0	100%
32	Cocody	Voie Lycée Mermoz	22	0	0	0	100%
33	Cocody	Voie Blokauss - Collège Mermoz	56	0	0	0	100%
34	Cocody	Voie Boulevard Mitterrand - Abbatta	52	0	0	0	100%
35	Cocody	Voie Carrefour Faya - Poste R68 Akouédo	23	0	0	0	100%
36	Cocody	Voie Carrefour Macaci - 12e Arrondissement de Police	36	0	0	0	100%
37	Cocody	Voie Carrefour Palmeraie - Camp Akouédo	37	0	0	0	100%
38	Cocody	Voie Centre culturel Américain-Lycée Classique-BNETD	34	0	0	0	100%
39	Cocody	Voie Cité des Arts	10	0	0	0	100%
40	Cocody	Voie Lycée Mahou - Grande Mosquée Dokui	12	0	0	0	100%
41	Cocody	Voie Lycée Sainte Marie	21	0	0	0	100%
42	Cocody	Voie Poste A1 - Polyclinique des II Plateaux - station Total Sococé	53	0	0	0	100%
43	Cocody	Voie Principale arrêt Dokui - Grande Mosquée Dokui	27	0	0	0	100%
44	Cocody	Voie Principale de la Cité Aghien	34	0	0	0	100%
45	Cocody	Voie Principale de la Cité Les Perles	19	0	0	0	100%
46	Cocody	Voie Principale du Quartier Commandant Sanon	25	0	0	0	100%
47	Cocody	Voie Sopim Plateau Dokui - Eglise Sainte Monique	31	0	0	0	100%
48	Cocody	Voie station Corley 3e Tranche - station Mobil 6e Tranche	45	0	0	0	100%
49	Cocody	Rond-point CNPS - Rond-point place ADO	44	0	0	0	100%
50	Koumassi	Voie Centrale du Grand Campement	25	0	0	0	100%

ANNEXE 10 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ARTÈRES SECONDAIRES D'ABIDJAN (JUILLET 2016)

ORDRE	COMMUNES	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
51	Koumassi	Voie Centre de Santé de Koumassi - Services techniques de la Mairie	11	0	0	0	100%
52	Koumassi	Voie Cité Sopim - Mezano	21	0	0	0	100%
53	Koumassi	Voie Collège La Colombe	20	0	0	0	100%
54	Koumassi	Voie des Services techniques de la Mairie	9	0	0	0	100%
55	Koumassi	Voie Pharmacie Saint François - Remblais Canal	11	0	0	0	100%
56	Koumassi	Voie pharmacie Gabon - Agence Sodeci Remblais	11	0	0	0	100%
57	Koumassi	Voie Pharmacie Kahira - Remblais	23	0	0	0	100%
58	Koumassi	Voie Pont Anoumabo - remblais	8	0	0	0	100%
59	Koumassi	Voie Terminus Sotra ligne 25 - Lycée Municipale	27	0	0	0	100%
60	Marcory	Voie Prolongement Avenue de Côte d'Ivoire GFCI - INJS	6	0	0	0	100%
61	Marcory	Voie Alliodan Déguerpis	18	0	0	0	100%
62	Marcory	Voie Collège Pascal - Canal Remblais	36	0	0	0	100%
63	Marcory	Voie Marché - Sainte Bernadette	13	0	0	0	100%
64	Marcory	Voie Pharmacie INJS - Boulevard Cameroun	8	0	0	0	100%
65	Marcory	Voie Pont Anoumabo - Lycée Moderne - Boulevard Cameroun	21	0	0	0	100%
66	Marcory	Voie Pont Anoumabo - Sans fils - alliodan - Remblais	54	0	0	0	100%
67	Marcory	Voie Prolongement Sicogi Brazzaville	10	0	0	0	100%
68	Plateau	Voie Cité Policière - Polyclinique Indénié	15	0	0	0	100%
69	Plateau	Voie Commandement Supérieur de la Gendarmerie - Bibliothèque Nationale	24	0	0	0	100%
70	Plateau	Voie Commandement Supérieur de la Gendarmerie - GSPM	24	0	0	0	100%
71	Plateau	Voie Immeuble Pyramide - Bloc Ministériel	18	0	0	0	100%
72	Plateau	Voie Montée au Plateau par Carena	25	0	0	0	100%
73	Plateau	Voie Primature - Agence BCEAO	37	0	0	0	100%

ANNEXE 10 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ARTÈRES SECONDAIRES D'ABIDJAN (JUILLET 2016)

ORDRE	COMMUNES	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
74	Plateau	Voie Serpente Cité RAN	13	0	0	0	100%
75	Port Bouet	Voie Centrale quartier Eléphant	46	0	0	0	100%
76	Port Bouet	Voie Centre de Santé quartier Eléphant	18	0	0	0	100%
77	Port Bouet	Voie Ecole Seny Fofana	11	0	0	0	100%
78	Port Bouet	Voie Grande Mosquée - Marché	14	0	0	0	100%
79	Port Bouet	Voie Kader	8	0	0	0	100%
80	Port Bouet	Voie Terre Rouge Gonzacqueville	38	0	0	0	100%
81	Treichville	Avenue 11	15	0	0	0	100%
82	Treichville	Avenue 15	15	0	0	0	100%
83	Treichville	Rue 17	10	0	0	0	100%
84	Treichville	Rue 24	24	0	0	0	100%
85	Treichville	Rue de l'Industrie (Rue SARI Peugeot)	18	0	0	0	100%
86	Treichville	Rue de la Glacière (Prolongement Rue Clément Ader)	6	0	0	0	100%
87	Treichville	Rue des Brasseurs (rue Sococé)	15	0	0	0	100%
88	Treichville	Rue des Carriers (Palais des Sports)	5	0	0	0	100%
89	Treichville	Rue des Pécheurs (Rue Morgue du CHU)	13	0	0	0	100%
90	Yopougon	Rue des Princes	29	0	0	0	100%
91	Yopougon	Voie Saint Laurent - Kouté village	16	0	0	0	100%
92	Yopougon	Voie 19e Arrondissement de Police - Jean Paul II	14	0	0	0	100%
93	Yopougon	Voie Ananerais route de Dabou - Collège Guchan-rolain	26	0	0	0	100%
94	Yopougon	Voie Carrefour Sable - Marché Wassakara	18	0	0	0	100%
95	Yopougon	Voie Ceinture quartier Camp Militaire	82	0	0	0	100%
96	Yopougon	Voie Centre PMI - SICOI Magasins	14	0	0	0	100%
97	Yopougon	Voie Cinéma Kabadougou - Agence SIB Siporex	15	0	0	0	100%
98	Yopougon	Voie Cinéma Kabadougou - station Siporex	14	0	0	0	100%
99	Yopougon	Voie Cité GFCEI - Cité SOPIM	46	0	0	0	100%
100	Yopougon	Voie FIGGAYO - 16e Arrondissement de Police	34	0	0	0	100%

ANNEXE 10 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ARTÈRES SECONDAIRES D'ABIDJAN (JUILLET 2016)

ORDRE	COMMUNES	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
101	Yopougon	Voie Marché Wassakara - FIGGAYO	25	0	0	0	100%
102	Yopougon	Voie Marché Wassakara - Rue Princesse - Mairie	49	0	0	0	100%
103	Yopougon	Voie Niangon Sud A Droite	43	0	0	0	100%
104	Yopougon	Voie Saint André - Magasin SCORE	7	0	0	0	100%
105	Yopougon	Voie Services Techniques de la Mairie - IGES	32	0	0	0	100%
106	Yopougon	Voie SICOI Magasins - Magasin SCORE	28	0	0	0	100%
107	Yopougon	Voie Terminus 27 - AZITO	45	0	0	0	100%
108	Yopougon	Voie Usine AWA	25	0	0	0	100%
ENSEMBLE ARTÈRES SECONDAIRES VISITÉES			2 698	0	0	0	100%

ANNEXE 11 :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
DES ARTÈRES SECONDAIRES D'ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)

COMMUNES	TOTAL ARTÈRES VISITÉES (NBRE)	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
ABOBO	12	401	0	0	0	100%
ADJAMÉ	7	120	0	0	0	100%
ATTÉCOUBÉ	7	188	0	0	0	100%
COCODY	23	694	0	0	0	100%
KOUMASSI	10	166	0	0	0	100%
MARCORY	8	166	0	0	0	100%
PLATEAU	7	156	0	0	0	100%
PORT - BOUET	6	135	0	0	0	100%
TREICHVILLE	9	121	0	0	0	100%
YOPOUGON	19	562	0	0	0	100%
TOTAL ARTÈRES SECONDAIRES	108	2 709	0	0	0	100%

ANNEXE 12 :
**DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
 DES ARTÈRES SECONDAIRES D'ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)**

ORDRE	COMMUNE	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXE DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
1	Abobo	Rue Ministre Jeanne Peuhmond (Dokui)	43	0	0	0	100%
2	Abobo	Voie Anonkoua Kouté - Gagnoa Gare	40	0	0	0	100%
3	Abobo	Voie Banco Sud - Derrière Rails - Terminus 51	49	0	0	0	100%
4	Abobo	Voie Banco Sud - Dokui	32	0	0	0	100%
5	Abobo	Voie Marché PK 18	14	0	0	0	100%
6	Abobo	Voie Pharmacie Saint François	24	0	0	0	100%
7	Abobo	Voie Principale Abobo Baoulé village	25	0	0	0	100%
8	Abobo	Voie Principale Aboboté - Eglise Sainte Monique	31	0	0	0	100%
9	Abobo	Voie Secteur Sodeci - Lycée Adama Sanogo	25	0	0	0	100%
10	Abobo	Voie Samanké - Aboboté Cimetière	31	0	0	0	100%
11	Abobo	Liaison Abobo Baoulé-Latrille	35	0	0	0	100%
12	Abobo	Voie Monastère-Klouetchia-Kennedy	52	0	0	0	100%
13	Adjamé	Voie 220 Logements - Gare Routière	11	0	0	0	100%
14	Adjamé	Voie Bracodi - Camp du Génie Adjamé	20	0	0	0	100%
15	Adjamé	Voie Edipresse - Station Shell Renault	13	0	0	0	100%
16	Adjamé	Voie Gare Dokui - Quartier Ebrilé - Cité Chicane	35	0	0	0	100%
17	Adjamé	Voie Prolongement Avenue 13 quartier Bracodi	13	0	0	0	100%
18	Adjamé	Voie Station Shell Liberté - Gare Routière	10	0	0	0	100%
19	Adjamé	Voies Nangui Abrogoua - Avenue 13 (Saint Michel)	18	0	0	0	100%
20	Attécoubé	Voie Bel Air - Quartier Millionnaire	39	0	0	0	100%
21	Attécoubé	Voie Institut des Aveugles - Carrefour Policier Banco	59	0	0	0	100%
22	Attécoubé	Voie Mairie - Pharmacie Rond-Point	12	0	0	0	100%
23	Attécoubé	Voie Marché Locodjoro - Hôtel Maison Blanche	19	0	0	0	100%

ANNEXE 12 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ARTÈRES SECONDAIRES D'ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)

ORDRE	COMMUNE	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXE DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
24	Attécoubé	Voie Principale Abobodoumé village	20	0	0	0	100%
25	Attécoubé	Voie Principale Agban village	19	0	0	0	100%
26	Attécoubé	Voie station Klenzy - Grande Mosquée Attécoubé	20	0	0	0	100%
27	Cocody	Voie de Danga	40	0	0	0	100%
28	Cocody	Voie Polyclinique des II Plateaux	15	0	0	0	100%
29	Cocody	Rue de la Cannebière	22	0	0	0	100%
30	Cocody	Rue Lepic	9	0	0	0	100%
31	Cocody	Rue Ministre Palmeraie	27	0	0	0	100%
32	Cocody	Voie Lycée Mermoz	22	0	0	0	100%
33	Cocody	Voie Blokauss - Collège Mermoz	56	0	0	0	100%
34	Cocody	Voie Boulevard Mitterrand - Abbatta	52	0	0	0	100%
35	Cocody	Voie Carrefour Faya - Poste R68 Akouédo	23	0	0	0	100%
36	Cocody	Voie Carrefour Macaci - 12e Arrondissement de Police	36	0	0	0	100%
37	Cocody	Voie Carrefour Palmeraie - Camp Akouédo	37	0	0	0	100%
38	Cocody	Voie Centre culturel Américain-Lycée Classique-BNETD	34	0	0	0	100%
39	Cocody	Voie Cité des Arts	10	0	0	0	100%
40	Cocody	Voie Lycée Mahou - Grande Mosquée Dokui	12	0	0	0	100%
41	Cocody	Voie Lycée Sainte Marie	21	0	0	0	100%
42	Cocody	Voie Poste A1 - Polyclinique des II Plateaux - station Total Sococé	53	0	0	0	100%
43	Cocody	Voie Principale arrêt Dokui - Grande Mosquée Dokui	27	0	0	0	100%
44	Cocody	Voie Principale de la Cité Aghien	34	0	0	0	100%
45	Cocody	Voie Principale de la Cité Les Perles	19	0	0	0	100%
46	Cocody	Voie Principale du Quartier Commandant Sanon	25	0	0	0	100%

ANNEXE 12 :
**DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
 DES ARTÈRES SECONDAIRES D'ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)**

ORDRE	COMMUNE	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXE DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
47	Cocody	Voie Sopim Plateau Dokui - Eglise Sainte Monique	31	0	0	0	100%
48	Cocody	Voie station Corley 3e Tranche - station Mobil 6e Tranche	45	0	0	0	100%
49	Cocody	Rond-point CNPS - Rond-point place ADO	44	0	0	0	100%
50	Koumassi	Voie Centrale du Grand Campement	25	0	0	0	100%
51	Koumassi	Voie Centre de Santé de Koumassi - Services techniques de la Mairie	11	0	0	0	100%
52	Koumassi	Voie Cité Sopim - Mezano	21	0	0	0	100%
53	Koumassi	Voie Collège La Colombe	20	0	0	0	100%
54	Koumassi	Voie des Services techniques de la Mairie	9	0	0	0	100%
55	Koumassi	Voie Pharmacie Saint François - Remblais Canal	11	0	0	0	100%
56	Koumassi	Voie pharmacie Gabon - Agence Sodeci Remblais	11	0	0	0	100%
57	Koumassi	Voie Pharmacie Kahira - Remblais	23	0	0	0	100%
58	Koumassi	Voie Pont Anoumabo - Remblais	8	0	0	0	100%
59	Koumassi	Voie Terminus Sotra ligne 25 - Lycée Municipale	27	0	0	0	100%
60	Marcory	Voie Prolongement Avenue de Côte d'Ivoire GFCI - INJS	6	0	0	0	100%
61	Marcory	Voie Alliodan Déguerpis	18	0	0	0	100%
62	Marcory	Voie Collège Pascal - Canal Remblais	36	0	0	0	100%
63	Marcory	Voie Marché - Sainte Bernadette	13	0	0	0	100%
64	Marcory	Voie Pharmacie INJS - Boulevard Cameroun	8	0	0	0	100%
65	Marcory	Voie Pont Anoumabo - Lycée Moderne - Boulevard Cameroun	21	0	0	0	100%
66	Marcory	Voie Pont Anoumabo - Sans fils - alliodan - Remblais	54	0	0	0	100%
67	Marcory	Voie Prolongement Sicogi Brazzaville	10	0	0	0	100%

ANNEXE 12 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ARTÈRES SECONDAIRES D'ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)

ORDRE	COMMUNE	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXE DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
68	Plateau	Voie Cité Policière – Polyclinique Indénié	15	0	0	0	100%
69	Plateau	Voie Commandement Supérieur de la Gendarmerie – Bibliothèque Nationale	24	0	0	0	100%
70	Plateau	Voie Commandement Supérieur de la Gendarmerie - GSPM	24	0	0	0	100%
71	Plateau	Voie Immeuble Pyramide - Bloc Ministériel	18	0	0	0	100%
72	Plateau	Voie Montée au Plateau par Carena	25	0	0	0	100%
73	Plateau	Voie Primature – Agence BCEAO	37	0	0	0	100%
74	Plateau	Voie Serpente Cité RAN	13	0	0	0	100%
75	Port Bouet	Voie Centrale quartier Eléphant	46	0	0	0	100%
76	Port Bouet	Voie Centre de Santé quartier Eléphant	18	0	0	0	100%
77	Port Bouet	Voie Ecole Seny Fofana	11	0	0	0	100%
78	Port Bouet	Voie Grande Mosquée - Marché	14	0	0	0	100%
79	Port Bouet	Voie Kader	8	0	0	0	100%
80	Port Bouet	Voie Terre Rouge Gonzacqueville	38	0	0	0	100%
81	Treichville	Avenue 11	15	0	0	0	100%
82	Treichville	Avenue 15	15	0	0	0	100%
83	Treichville	Rue 17	10	0	0	0	100%
84	Treichville	Rue 24	24	0	0	0	100%
85	Treichville	Rue de l'Industrie (Rue SARI Peugeot)	18	0	0	0	100%
86	Treichville	Rue de la Glacière (Prolongement Rue Clément Ader)	6	0	0	0	100%
87	Treichville	Rue des Brasseurs (rue Sococé)	15	0	0	0	100%
88	Treichville	Rue des Carriers (Palais des Sports)	5	0	0	0	100%
89	Treichville	Rue des Pêcheurs (Rue Morgue du CHU)	13	0	0	0	100%
90	Yopougon	Rue des Princes	29	0	0	0	100%
91	Yopougon	Voie Saint Laurent - Kouté village	16	0	0	0	100%
92	Yopougon	Voie 19e Arrondissement de Police – Jean Paul II	14	0	0	0	100%

ANNEXE 12 :

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ARTÈRES SECONDAIRES D'ABIDJAN (DÉCEMBRE 2016)

ORDRE	COMMUNE	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXE DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
93	Yopougon	Voie Ananerais route de Dabou - Collège Guchanrolain	26	0	0	0	100%
94	Yopougon	Voie Carrefour Sable - Marché Wassakara	18	0	0	0	100%
95	Yopougon	Voie Ceinture quartier Camp Militaire	82	0	0	0	100%
96	Yopougon	Voie Centre PMI - SICOGLI Magasins	14	0	0	0	100%
97	Yopougon	Voie Cinéma Kabadougou - Agence SIB Siporex	15	0	0	0	100%
98	Yopougon	Voie Cinéma Kabadougou - station Siporex	14	0	0	0	100%
99	Yopougon	Voie Cité GFCI - Cité SOPIM	46	0	0	0	100%
100	Yopougon	Voie FIGGAYO - 16e Arrondissement de Police	34	0	0	0	100%
101	Yopougon	Voie Marché Wassakara - FIGGAYO	25	0	0	0	100%
102	Yopougon	Voie Marché Wassakara - Rue Princesse - Mairie	49	0	0	0	100%
103	Yopougon	Voie Niangon Sud A Droite	43	0	0	0	100%
104	Yopougon	Voie Saint André - Magasin SCORE	7	0	0	0	100%
105	Yopougon	Voie Services Techniques de la Mairie - IGES	32	0	0	0	100%
106	Yopougon	Voie SICOGLI Magasins - Magasin SCORE	28	0	0	0	100%
107	Yopougon	Voie Terminus 27 - AZITO	45	0	0	0	100%
108	Yopougon	Voie Usine AWA	25	0	0	0	100%
ENSEMBLE ARTÈRES SECONDAIRES VISITÉES			2 709	0	0	0	100%

ANNEXE 13 :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS DE L'INTÉRIEUR DU PAYS EN 2016

	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS VISITÉS	ARTÈRES VISITÉES			TOTAL FOYERS VISITÉS (NBRE)	FOYERS ÉTEINS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBS-CURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (%)
		TOTAL ARTÈRES VISITÉES (NBRE)	ARTÈRES DONT TEF INFÉRIEUR À 90% (NBRE)	ARTÈRES DONT TEF=100% (NBRE)					
1	GRAND BASSAM	15	0	15	576	0	0	0	100,0%
2	ALÉPÉ	9	1	8	134	2	0	0	98,5%
3	DAOUKRO	16	2	6	647	20	0	0	96,9%
4	SOUBRE	9	2	2	359	15	0	0	95,8%
5	SAN PEDRO	14	6	2	1030	58	0	0	94,4%
6	KORHOGO	24	6	5	1990	152	12	4	92,4%
7	YAMOUSOUKRO	30	11	2	8 718	683	47	9	92,2%
8	BOUAKE	36	13	6	3 145	256	15	1	91,9%
9	BOUNDIALI	13	5	1	371	34	0	0	90,8%
10	SAKASSOU	5	3	0	283	33	0	0	88,3%
11	DABAKALA	13	5	3	271	32	4	0	88,2%
12	TIAPOUM	7	4	1	150	18	4	3	88,0%
13	ABOISSO	10	4	1	293	26	6	0	91,1%
14	FERKE	13	7	2	545	96	14	4	82,4%
15	KONG	13	9	1	290	60	1	0	79,3%
16	SASSANDRA	7	5	1	242	54	8	5	77,7%
17	BEOUMI	5	5	0	192	46	1	0	76,0%
18	SINEMATIALI	8	5	2	191	48	0	0	74,9%
19	KATIOLA	20	11	0	998	314	22	13	68,5%
20	TABOU	5	5	0	141	79	0	3	44,0%
ENSEMBLE CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS		272	109	58	20 566	2 026	134	42	90,15%

ANNEXE 14 :

DÉTAILS DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS DE L'INTÉRIEUR DU PAYS EN 2016

ORDRE	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBS-CURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
1	ABOISSO	Voie Préfecture - Palais de justice	17	0	0	0	100%
2	ALEPE	Voie Abidjan - N'Zikro	19	0	0	0	100%
3	ALEPE	Voie Quartier saoulard - Foyer jeunes filles - Pharmacie	15	0	0	0	100%
4	ALEPE	Voie Mairie - MONGA	10	0	0	0	100%
5	ALEPE	Voie ANADER - Lycée moderne	18	0	0	0	100%
6	ALEPE	Voie MIE- Hôtel Lepin	11	0	0	0	100%
7	ALEPE	Voie Préfecture - Résidence Préfet	11	0	0	0	100%
8	ALEPE	Voie Carrefour Eglise- SODEFOR	31	0	0	0	100%
9	ALEPE	Voie Marché - L'AUBERGE	8	0	0	0	100%
10	GRAND BASSAM	Voie Préfecture - Rond-point	26	0	0	0	100%
11	GRAND BASSAM	Voie Rond-Point - Brigade Gendarmerie	54	0	0	0	100%
12	GRAND BASSAM	Voie Rond-Point - Pont Moossou	52	0	0	0	100%
13	GRAND BASSAM	Voie Pont Moossou - quartier Mockey ville	104	0	0	0	100%
14	GRAND BASSAM	Voie Maquis ESCALE - Koffi Bilé - Maquis Alicia	25	0	0	0	100%
15	GRAND BASSAM	Voie IRMA - station SHELL	21	0	0	0	100%
16	GRAND BASSAM	Voie Préfecture - Centre . Culturel JB Mockey	14	0	0	0	100%
17	GRAND BASSAM	Voie Quartier France embouchure- Pont victoire	42	0	0	0	100%
18	GRAND BASSAM	Voie Cimetière Azuretti- Préfecture	29	0	0	0	100%
19	GRAND BASSAM	Voie Devant CIE	21	0	0	0	100%
20	GRAND BASSAM	Voie Orphelinat - Prison civile	21	0	0	0	100%
21	GRAND BASSAM	Voie Carrefour Dialogue- Château	37	0	0	0	100%
22	GRAND BASSAM	Ceinture Moossou	45	0	0	0	100%
23	GRAND BASSAM	Voie Résidence Vice-Président - Maquis Bateau	61	0	0	0	100%
24	GRAND BASSAM	Voie Devant Palais Royal	24	0	0	0	100%
25	BOUAKE	Boulevard du Carnaval	30	0	0	0	100%
26	BOUAKE	Voie Maternité Koko - Gare Diabo	34	0	0	0	100%
27	BOUAKE	Voie Chambre de Commerce - Nimbo - A3	83	0	0	0	100%

ANNEXE 14 :

DÉTAILS DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS DE L'INTÉRIEUR DU PAYS EN 2016

ORDRE	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBS-CURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
28	BOUAKE	Voie place de la Paix - Pharmacie Kodjo - SOCOCE	36	0	0	0	100%
29	BOUAKE	Voie Carrefour Black & White - Gendarmerie	23	0	0	0	100%
30	BOUAKE	Voie Eglise saint Martin - Carrefour Maternité Nimbo - A3	54	0	0	0	100%
31	BOUNDIALI	Voie Carrefour Quartier Karatabougou - Voie de l'aéroport	7	0	0	0	100%
32	DABAKALA	Voie Carrefour Liberté- Route Dabakalakro	8	0	0	0	100%
33	DABAKALA	Voie Ceinture du marché	22	0	0	0	100%
34	DABAKALA	Voie Grande Mosquée - Préfecture	11	0	0	0	100%
35	DAOUKRO	Voie Ceinture Contrôle Financier	42	0	0	0	100%
36	DAOUKRO	Voie Commissariat de Police - Forêt Sacrée	41	0	0	0	100%
37	DAOUKRO	Voie Rond-Point - CIE	36	0	0	0	100%
38	DAOUKRO	Voie contrôle financier - Hôtel de la Paix	15	0	0	0	100%
39	DAOUKRO	Voie Lycée moderne HKB	12	0	0	0	100%
40	DAOUKRO	Voie place de la Paix - Collège Avilla	17	0	0	0	100%
41	FERKE	Voie Sous-préfecture- Mairie- Carrefour gare	10	0	0	0	100%
42	FERKE	Voie Sitarail - Agence BICICI	19	0	0	0	100%
43	KONG	Voie Résidence du Maire- Ecole Franco-Arabe de Samasso	20	0	0	0	100%
44	KORHOGO	Voie SGBCI- Mairie	15	0	0	0	100%
45	KORHOGO	Voie CTK - Collège Champagnat	39	0	0	0	100%
46	KORHOGO	Voie Mairie - Agence BCEAO - Station Shell (Ancienne gare de Ferké)	33	0	0	0	100%
47	KORHOGO	Voie CTK - EPP Pigaza	13	0	0	0	100%
48	KORHOGO	Voie Agence SIB - Avenue William Tolber	27	0	0	0	100%
49	SAN PEDRO	Voie Lycée Inagohi - Fin Pavé	13	0	0	0	100%
50	SAN PEDRO	Voie Route Aéroport - Quartier Manzan	31	0	0	0	100%
51	SASSANDRA	Voie Mairie - Carrefour Bété	13	0	0	0	100%
52	SINEMATIALI	Voie Hôtel Botefana -Carrefour Parlourkaha	13	0	0	0	100%
53	SINEMATIALI	Voie château - route de Ferké	8	0	0	0	100%

ANNEXE 14 :

DÉTAILS DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS DE L'INTÉRIEUR DU PAYS EN 2016

ORDRE	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBS-CURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
54	SOUBRE	Voie Gare routière - Antenne MTN	34	0	0	0	100%
55	SOUBRE	Voie Place Indépendance T. Gabon	33	0	0	0	100%
56	TIAPOUM	Voie Eglise Méthodiste- Direction des impôts	12	0	2	1	100%
57	YAMOOUSSOUKRO	Voie carrefour Guiglo - PMI	62	0	0	0	100%
58	YAMOOUSSOUKRO	Voie Carrefour Bouaflé - route Bouaflé	150	0	0	0	100%
59	BOUAKE	Boulevard Pont Djibo - La Poste - Route Béoumi	394	4	0	0	99,0%
60	BOUAKE	Voie Place de la Paix - EECl - Mairie - Ahougnansou	178	2	0	0	98,9%
61	BOUAKE	Voie place de la Paix - Cimetière - Poste 225 kV Bouaké 2	146	2	0	0	98,6%
62	BOUAKE	Voie Rond-Point Cathédrale - Aéroport	264	4	0	0	98,5%
63	DAOUKRO	Voie SODECLI (Station traitement) - CIE	61	1	0	0	98,4%
64	SINEMATIALI	Axe Ferké- Korhogo	60	1	0	0	98,3%
65	SAN PEDRO	Voie CFP - Aéroport	56	1	0	0	98,2%
66	KORHOGO	Voie Mairie- Corridor Sud (Rte d'Abidjan)	163	3	0	0	98,2%
67	FERKE	Voie Agences Orange/ MTN -Rue Princesse- Carrefours Forge et Mossibougou	53	1	2	0	98,1%
68	YAMOOUSSOUKRO	Voie Grande Mosquée - Fondation	106	2	0	0	98,1%
69	KORHOGO	Boulevard Alassane OUATTARA	394	8	0	0	98,0%
70	SAN PEDRO	Voie Gendarmerie du Port - Bureau Ministère du commerce Port	49	1	0	0	98,0%
71	YAMOOUSSOUKRO	Voie Corridor Sud - Corridor Nord	1120	23	1	0	97,9%
72	BOUAKE	Voie Pont Djibo- Rue Fidel- Place de la paix	45	1	0	0	97,8%
73	SOUBRE	Voie Pont - Abattoir	88	2		0	97,7%
74	BOUAKE	Voie Résidence Préfet -Bureau CNPS -Palais de Justice	41	1	0	0	97,6%
75	BOUAKE	Voie Eglise CMA - Hôtel Eléphant - Corridor Sud	110	3	0	0	97,3%
76	SASSANDRA	Voie Hôpital Grandes Andémies - Station Corlay	73	2	0	0	97,3%
77	YAMOOUSSOUKRO	Voie STIF - mosquée - Collège ARIES	140	4	0	0	97,1%
78	YAMOOUSSOUKRO	Voie Hôtel FONDI - ENSTP- maquis106	280	8	0	0	97,1%

ANNEXE 14 :

DÉTAILS DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS DE L'INTÉRIEUR DU PAYS EN 2016

ORDRE	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBS-CURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
79	DAOUKRO	Voie quartier Dioulakro - Sous-Préfecture	33	1	0	0	97,0%
80	DAOUKRO	Voie Escadron - Dingbè	131	4	0	0	96,9%
81	SAN PEDRO	Rond-Point Gare - Balmer	488	15	0	0	96,9%
82	BOUAKE	Voie principale Représentation SARI - N'Gattakro - Broukro terminus	125	4	0	0	96,8%
83	SOUBRE	Voie Pont - Cargill	93	3	0	0	96,8%
84	KORHOGO	Voie Place de l'indépendance- ANAED(Rte Waragnéné)	89	3	0	0	96,6%
85	KORHOGO	Voie Préfecture - Carrefour Blindé (Résidentiel)	56	2	0	0	96,4%
86	BOUAKE	Voie CAFOP ENI - Eglise Anango - Pharmacie Liberté	82	3	0	0	96,3%
87	DAOUKRO	Voie Lycée Professionnel - Sous-Préfecture	27	1	0	0	96,3%
88	DAOUKRO	Voie EPP Plateau - Sossoribougou - ENSOA	81	3	0	0	96,3%
89	KATIOLA	Voie Résidence Tio Kamagnini - Résidence Richard	52	2	0	0	96,2%
90	DAOUKRO	Voie Garde Républicaine - Grande Mosquée	76	3	0	0	96,1%
91	ABOISSO	Voie Préfecture - C. I. E. - Direction Régionale des Douanes	25	1	0	0	96,0%
92	KORHOGO	Voie Pharmacie Grande Mosquée - Carrefour 3 Poteaux	49	2	0	0	95,9%
93	BOUAKE	Voie Ahougnansou Château	95	4	0	0	95,8%
94	DAOUKRO	Voie Maquis Vélodrome - Petite mosquée	23	1	0	0	95,7%
95	YAMOOUSSOUKRO	Route de L'aéroport	362	16	0	0	95,6%
96	BOUAKE	Voie Préfecture de police - Maternité Kôkô	22	1	0	0	95,5%
97	KORHOGO	Voie Palais de Justice - Quartier Sinistré	64	3	0	0	95,3%
98	DAOUKRO	Voie Hôtel Bécanty - Mairie	21	1	0	0	95,2%
99	SAN PEDRO	Voie Gendarmerie du Port- Mosquée - Lac - Francophonie	84	4	0	0	95,2%
100	YAMOOUSSOUKRO	Voie INP Centre - INP Sud	144	7	0	0	95,1%
101	SOUBRE	Voie Mairie - Quartier Eglise Four square	20	1	0	0	95,0%
102	DABAKALA	Voie Katiola - Bassawa	59	3	0	0	94,9%
103	ABOISSO	Voie peloton mobile - Carrefour Pompe	19	1	0	0	94,7%

ANNEXE 14 :

DÉTAILS DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS DE L'INTÉRIEUR DU PAYS EN 2016

ORDRE	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBS-CURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
104	BOUAKE	Voie Pont Djibo - CCDO - Lycée Adventiste	38	2	0	0	94,7%
105	BOUNDIALI	Voie de l'aéroport- Quartier Fakayoko	38	2	0	0	94,7%
106	BOUNDIALI	Rue La poste- Poubelle	19	1	0	0	94,7%
107	BOUNDIALI	Voie Séguéla- Ancienne Route de Korhogo	56	3	0	0	94,6%
108	YAMOOUSSOUKRO	Voie STIFF - Fondation	112	6	0	0	94,6%
109	BOUAKE	Voie Résidence Présidentielle - A3	36	2	0	0	94,4%
110	BOUNDIALI	Voie T.P	18	1	0	0	94,4%
111	KATIOLA	Voie Résidence Général Thomas d'Acquin - Hôpital	36	2	0	0	94,4%
112	SOUBRE	Voie Carrefour Alino - Carrefour Drogba Cissé	18	1	0	0	94,4%
113	YAMOOUSSOUKRO	Voie Poste 267 - IVOSEP - EPP N'Gokro	160	9	0	0	94,4%
114	DABAKALA	Voie lycée - EPP Bamarasso	17	1	0	0	94,1%
115	FERKE	Voie Carrefour rue princesse- Hôpital général-BIAO	17	1	0	0	94,1%
116	FERKE	Voie Hôpital général - Agence SGBCI	17	1	0	0	94,1%
117	FERKE	Voie Grand carrefour Mossibougou - Lycée Charles Lwanga	51	3	0	0	94,1%
118	KONG	Voie derrière Préfecture	17	1	0	0	94,1%
119	SAN PEDRO	Voie Gendarmerie du Port - Port de Pêche	68	4	0	0	94,1%
120	YAMOOUSSOUKRO	Voie Corridor Morofé - CAFOP - Poste 90 kV	439	26	4	1	94,1%
121	BOUAKE	Voie Préfecture Police - 3ème Bataillon	50	3	0	0	94,0%
122	DABAKALA	Voie Rond-point - Dabakalakro	33	2	0	0	93,9%
123	YAMOOUSSOUKRO	Voie DR SODECI - Quartier Thérèse	330	20	3	0	93,9%
124	KORHOGO	Voie Hôtel Kadjona - Voie CNPS	49	3	0	0	93,9%
125	KORHOGO	Voie Dokounavogo - Naguindala	49	3	0	0	93,9%
126	KORHOGO	Avenue Pont Khazal- William Tolber- Sûreté	97	6	0	0	93,8%
127	BOUNDIALI	Voie Préfecture - Station Total - CIE	48	3	0	0	93,8%
128	DABAKALA	Voie quartier Hôpital- Cantonnement Eaux et forêts	16	1	0	0	93,8%
129	KATIOLA	Voie Hôtel Hambol - Gare RAN	16	1	0	0	93,8%
130	SOUBRE	Voie Collège NANA - Lycée	16	1	0	0	93,8%

ANNEXE 14 :

DÉTAILS DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS DE L'INTÉRIEUR DU PAYS EN 2016

ORDRE	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBS-CURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
131	SAKASSOU	Voie Adiékro - Béoumi	31	2	0	0	93,5%
132	KATIOLA	Voie du Centre Technique	31	2	0	0	93,5%
133	YAMOOUSSOUKRO	Voie Lycée Scientifique - Morofè	664	43	3	1	93,5%
134	ABOISSO	Voie Route d'Ayamé	60	4	1	0	93,3%
135	KATIOLA	Voie Gbédékaha - Eglise méthodiste - Hôtel Hambol - Marché	30	2	0	0	93,3%
136	ABOISSO	Voie Route de Noé	44	3	0	0	93,2%
137	YAMOOUSSOUKRO	Voie Marché Mo-Fитай - Fondation	44	3	0	0	93,2%
138	BOUNDIALI	Voie Corridor Korhogo - Station Total - Commissariat de Police	72	5	0	0	93,1%
139	YAMOOUSSOUKRO	Voie INPHB - Lycée Filles Mamie Adjoua	733	51	4	0	93,0%
140	BOUAKE	Voie Beaufort - Terminus Zone	43	3	0	0	93,0%
141	KATIOLA	Voie EPP Dimékaha - Route Bouaké	14	1	0	0	92,9%
142	KONG	Voie derrière Hôpital	14	1	0	0	92,9%
143	SAKASSOU	Axe Bouaké - Tiébissou	126	9	0	0	92,9%
144	TIAPOUM	Voie Principale- Commissariat	28	2	0	0	92,9%
145	KORHOGO	Voie Abattoir - Pont Adama TP - Soba	55	4	0	0	92,7%
146	YAMOOUSSOUKRO	Voie ENSTP - Antenne Ci Telcom - Maquis 106	343	25	0	0	92,7%
147	ABOISSO	Voie Terre rouge	41	3	0	0	92,7%
148	KONG	Voie Hôpital- Quartier Barola	13	1	0	0	92,3%
149	SAN PEDRO	Voie Carrefour Thanry - Quartier Bardeau - Carrefour Colas	65	5	0	0	92,3%
150	TIAPOUM	Voie Quartier Jérusalem- Résidence Amontchi- Centre social	13	1	0	0	92,3%
151	YAMOOUSSOUKRO	Voie Poste 90kV - Bureau Perception	488	42	5	1	91,4%
152	BOUAKE	Voie Gare Kassoum - nanan Yamouso Pouponnière	69	6	0	0	91,3%
153	KATIOLA	Voie Hôpital - Gare Dabakala	23	2	0	0	91,3%
154	KORHOGO	Voie Corridor Ferké- Carrefour Biato- corridor Boundiali	182	16	2	1	91,2%
155	DABAKALA	Voie Rond-point - Résidence Préfet	34	3	0	0	91,2%

ANNEXE 14 :

DÉTAILS DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS DE L'INTÉRIEUR DU PAYS EN 2016

ORDRE	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBS-CURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
156	BOUAKE	Voie Hôtel Harmathan - Hôtel du Centre - Carrefour L'Amicale	22	2	0	0	90,9%
157	KATIOLA	Voie Mosquée- Lohonankaha	44	4	0	0	90,9%
158	KATIOLA	Voie Cimetière- Lycée	22	2	0	0	90,9%
159	YAMOOUSSOUKRO	Voie entrée Résidence Présidentielle - Basilique	99	9	0	0	90,9%
160	KORHOGO	Voie Immeuble SY Savané - Maternité Petit Paris	43	4	0	0	90,7%
161	KORHOGO	Voie Préfecture - Aéroport	128	12	3	0	90,6%
162	BOUNDIALI	Voie Paroisse saint Paul - EPP Municipale	21	2	0	0	90,5%
163	YAMOOUSSOUKRO	Voie Route Sinfra – Commissariat 2è Arrondissement - Hôtel Président	154	15	0	0	90,3%
164	BOUAKE	Voie Carrefour CHU - Foyer Koko	69	7	0	0	89,9%
165	BOUAKE	Voie Place de la Paix - ENSOA	98	10	0	0	89,8%
166	ABOISSO	Voie Sokoura poubelle - Direction Régionale des Impôts	29	3	0	0	89,7%
167	SAN PEDRO	Corridor (sortie Soubré)	29	3	0	0	89,7%
168	YAMOOUSSOUKRO	VOIE BICICI – Cité 39 Villas	388	42	5	0	89,2%
169	ABOISSO	Voie Sokoura Terminus- Mosquée Fatima Al Zara	18	2	0	0	88,9%
170	BOUNDIALI	Voie IMAN'S Hôtel - Carrefour Iman's	18	2	0	0	88,9%
171	YAMOOUSSOUKRO	Voies Ceinture de la Basilique	54	6	0	0	88,9%
172	BOUAKE	Voie Place de la Solidarité - Station Corley sur A3	52	6	0	0	88,5%
173	YAMOOUSSOUKRO	Voies Hôtel des Parlements - Hôtel Président	199	23	0	0	88,4%
174	KORHOGO	Voie Kassirimin - Carrefour voie de l'aéroport	60	7	0	0	88,3%
175	YAMOOUSSOUKRO	Voie ENSTP - Résidences Enseignants	68	8	0	0	88,2%
176	YAMOOUSSOUKRO	Rue des Grumiers	1020	122	8	5	88,0%
177	SOUBRE	Voie Quartier Gbakalepa - Bureau Parc National de Taï - Hôtel Annah	25	3	0	0	88,0%
178	YAMOOUSSOUKRO	Voie Ceinture de l'œuf	386	48	2	0	87,6%
179	SAKASSOU	Voie Carrefour Hôpital Ulcère de Burili - Centre d'écoute de Dioulabougou	24	3	0	0	87,5%
180	SOUBRE	Voie ANADER - Mosquée en bois	32	4	0	0	87,5%

ANNEXE 14 :

DÉTAILS DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS DE L'INTÉRIEUR DU PAYS EN 2016

ORDRE	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBS-CURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
181	TIAPOUM	Voie Quartier Antenne- Cité-Quartier Zongo- Ecole primaire	31	4	1	1	87,1%
182	YAMOOUSSOUKRO	Voie Cite la Paix -Boulangerie - Fondation	116	15	3	1	87,1%
183	KONG	Route Ferké- Bilimono	75	10	0	0	86,7%
184	FERKE	Voie (axe corridors Abidjan-Korhogo) - Carrefour CLASS' A	37	5	1	0	86,5%
185	DAOUKRO	Route Ouéllé- Bureaux T.P	14	2	0	0	85,7%
186	SAN PEDRO	Voie PMI - NSIA Banque	14	2	0	0	85,7%
187	SAN PEDRO	Voie Gendarmerie du Port - Rond-Point Gare (rue des grumiers)	34	5	0	0	85,3%
188	YAMOOUSSOUKRO	Voie Digue – Bureau Perception- Lycée Français	335	50	2	0	85,1%
189	FERKE	Voie EPP Saint-Paul - Carrefour Restaurant Flore	40	6	0	0	85,0%
190	KATIOLA	Voie Macquis Jérusalem- Gbédékaha	13	2	0	0	84,6%
191	BEOUMI	Voie Hôpital général - Mairie	25	4	0	0	84,0%
192	TIAPOUM	Voie Direction des impôts- Mairie-résidence Maire	37	6	1	1	83,8%
193	FERKE	Axe Abidjan - Ouangolo	123	20	3	1	83,7%
194	BOUAKE	Voie Internationale Abidjan - Ferké (A3)	443	73	0	0	83,5%
195	BOUAKE	Voie Pont Djibo - Cité SITAB	18	3	0	0	83,3%
196	DABAKALA	Voie Hôpital Général - EPP Hôpital	18	3	0	0	83,3%
197	SAN PEDRO	Voie Corridor (sortie Grand Béréby)	12	2	0	0	83,3%
198	SAN PEDRO	Voie Rond-Point Gare- Route Grand Béréby	72	12	0	0	83,3%
199	TIAPOUM	Voie Résidence Maire- Hôpital	18	3	0	0	83,3%
200	KORHOGO	Voie Principale Ochénin	71	12	3	1	83,1%
201	BEOUMI	Voie Kougroussou - Bouaké	88	15	0	0	83,0%
202	BOUNDIALI	Voie EPP Municipale - Carrefour Quartier Karatabougou	17	3	0	0	82,4%
203	DAOUKRO	Voie Groupe scolaire Tanoh Tanoh- EPP Dioulakro 1 et 2	17	3	0	0	82,4%
204	KONG	Voie Ceinture Résidence du Maire	17	3	0	0	82,4%

ANNEXE 14 :

DÉTAILS DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS DE L'INTÉRIEUR DU PAYS EN 2016

ORDRE	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBS-CURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
205	SAKASSOU	Voie EPP Rocade - Carrefour Rocade (route Tiébissou)	84	15	0	0	82,1%
206	TIAPOUM	Voie Quartier Antenne- Quartier Zongo	11	2	0	0	81,8%
207	ALEPE	Voie Quartier Résidentiel	11	2	0	0	81,8%
208	BEOUMI	Voie Sous-Préfecture - Mairie- Marché	16	3	0	0	81,3%
209	KORHOGO	Voie Grande Mosquée - ONUCI (route M'Bengué)	80	15	2	1	81,3%
210	KORHOGO	Voie Pharmacie du Nord - Sous-Préfecture - Quartier Kassirimin	150	29	2	1	80,7%
211	BOUNDIALI	Voie Ivoire Coton- Préfecture	31	6	0	0	80,6%
212	BOUAKE	Pont Djibo - Sokoura - Belleville 3	118	23	4	1	80,5%
213	BOUNDIALI	Voie Quartier Haïdara- Route de l'aéroport	10	2	0	0	80,0%
214	ABOISSO	Voie SICTA - Pharmacie du Marché - Palais de Justice	24	5	0	0	79,2%
215	KATIOLA	Voie Hôtel Résidence rouge- EPP Konankaha	24	5	1	0	79,2%
216	SASSANDRA	Voie CIE - Groudou 3	19	4	0	0	78,9%
217	KATIOLA	Voie de Dabakala	52	11	0	0	78,8%
218	KONG	Route EPP Kong 1	28	6	1	0	78,6%
219	KONG	Voie Mairie- Bureau Sodeci	14	3	0	0	78,6%
220	BOUAKE	Voie Kennedy- Lycée Bambi- ADDR	54	12	0	0	77,8%
221	KONG	Route de Nassian	45	10	0	0	77,8%
222	KORHOGO	Voie de Kapelé	45	10	0	0	77,8%
223	SAKASSOU	Voie Préfecture - Ministère de la construction	18	4	0	0	77,8%
224	SINEMATIALI	Voie Centre Culturel- Chaoli	9	2	0	0	77,8%
225	BOUAKE	Voie Air France 2ème Goudron: Eglise CMA - Mosquée	31	7	0	0	77,4%
226	BOUAKE	Voie OCPV - Commissariat 1er Arrondissement - Kennedy - ADDR	60	14	2	0	76,7%
227	YAMOISSOUKRO	Voie Boutique Noire - Carrefour Aéroport	17	4	0	0	76,5%
228	ABOISSO	Voie commissariat- Carrefour Etoile	16	4	0	0	75,0%
229	BOUNDIALI	Voie Quartier Sénoufo- Gros Puits	16	4	0	0	75,0%
230	DABAKALA	Voie Hôpital Général - Quartier Hôpital	12	3	0	0	75,0%

ANNEXE 14 :

DÉTAILS DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS DE L'INTÉRIEUR DU PAYS EN 2016

ORDRE	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBS-CURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
231	FERKE	Voie Station OILYBIA- Sitarail	8	2	0	0	75,0%
232	KONG	Voie principale Quartier Kéréou	8	2	0	0	75,0%
233	KORHOGO	Voie de Natio-Kobadara	39	10	0	0	74,4%
234	YAMOOUSSOUKRO	Ceinture des Carrefours DIABY Etage - Cabinébo - Terminus - Assemblé de DIEU	65	17	2	0	73,8%
235	SAN PEDRO	Voie Gesco Video - Carrefour Salade	15	4	0	0	73,3%
236	KATIOLA	Voie Maquis Le Gourmet- Dioulabougou 2	26	7	0	0	73,1%
237	DABAKALA	Voie EPP Bamarasso - Carrefour marché - Quincaillerie	18	5	1	0	72,2%
238	YAMOOUSSOUKRO	Voie Glacier Petit Café - Maquis Las Vegas - Antenne Ci Telcom	140	39	5	0	72,1%
239	BOUAKE	Voie du Lycée technique	14	4	1	0	71,4%
240	DABAKALA	Voie production animal- Quartier Hôpital Général	14	4	1	0	71,4%
241	BOUAKE	Voie Place de la Solidarité - Gare SAMA Transport sur A3	62	18	3	0	71,0%
242	BOUAKE	Voie Carrefour Lycée Bambi - Résidence Amani N'Guessan	37	11	1	0	70,3%
243	SASSANDRA	Voie Conseil Général - Carrefour Togolais	20	6	0	0	70,0%
244	BOUAKE	Voie Pont Djibo- Marché le Gros	69	21	4	0	69,6%
245	KATIOLA	Voie Cathédrale - Résidence Maire	151	46	6	5	69,5%
246	FERKE	Voie Sitarail- Agence BNI - Corridor Korhogo	64	20	4	0	68,8%
247	SASSANDRA	Voie Carrefour Caïman - Carrefour Mauritanien	25	8	2	0	68,0%
248	SASSANDRA	Cité SIPEFCI - Préfecture	75	25	5	3	66,7%
249	TABOU	Voie Camp ONUCI / Tfo Tabou 4 - COOPEC	15	5	0	0	66,7%
250	FERKE	Axe Corridor Abidjan - Corridor Korhogo	68	23	4	3	66,2%
251	KATIOLA	Voie Bouaké - Korhogo	296	102	5	3	65,5%
252	BEOUMI	Voie Station SHELL - Collège Catholique Filles	31	11	1	0	64,5%
253	SINEMATIALI	Voie EPP Kamonon-Résidence Tiécoura Blaise COULIBALY	47	17	0	0	63,8%
254	FERKE	Voie principale quartier Gare	38	14	0	0	63,2%

ANNEXE 14 :

DÉTAILS DES RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS DE L'INTÉRIEUR DU PAYS EN 2016

ORDRE	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS	ARTÈRES	TOTAL FOYERS (NBRE)	FOYERS ÉTEINTS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBS-CURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (TEF)
255	KATIOLOA	Voie Préfecture - Axe Bouaké Korhogo- Eglise Saint Albert	40	16	3	0	60,0%
256	TABOU	Voie Gare de Grabo-Carrefour Tabou 4	10	4	1	0	60,0%
257	BEOUMI	Voie Station SHELL - Préfecture	32	13	0	0	59,4%
258	TABOU	Voie Boulangerie MAÏ - Carrefour Kablaké	25	11	0	0	56,0%
259	SINEMATIALI	Voie Station- Hôpital	13	6	0	0	53,8%
260	TABOU	Voie Conseil Général -Rond-Point	55	26	3	2	52,7%
261	SINEMATIALI	Voie EPP Siné Centre-Cimetière	20	10	0	0	50,0%
262	KATIOLOA	Voie Lycée - Hôtel Parawelly	23	12	2	0	47,8%
263	SASSANDRA	Voie EPP Ecole 2 - Hôpital Général - Carrefour Guérékou	17	9	1	2	47,1%
264	KONG	Voie du cimetière	16	9	0	0	43,8%
265	SINEMATIALI	Voie Usine Katopé- Sous-Préfecture	21	12	0	0	42,9%
266	KONG	Voie Route Karangara	12	7	0	0	41,7%
267	KONG	Voie Principale Quartier Barola	11	7	0	0	36,4%
268	KATIOLOA	Voie Résidence Général Ouassénan - Résidence Présidentielle	26	20	1	1	23,1%
269	DABAKALA	Voie Gendarmerie - EPP Bamarasso	9	7	2	0	22,2%
270	KATIOLOA	Voie Résidence Préfet - Préfecture	27	23	3	3	14,8%
271	TABOU	Voie Tabou 3, Carrefour Kablaké - Arrondt CIE	36	33	1	1	8,3%
272	KATIOLOA	Voie Lycée - Stade - Résidence Présidentielle	52	52	1	1	0,0%
ENSEMBLE CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS VISITÉES			20 566	2 026	134	42	90,15%

ANNEXE 15:

RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES LOCALITÉS HORS CHEF-LIEU DE DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR DU PAYS EN 2016

ORDRE	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS	TOTAL FOYERS VISITÉS (NBRE)	FOYERS ÉTEINS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (%)
1	DAOUKRO	Pépressou 1	70	0	0	0	100%
2	DAOUKRO	Pépressou 2	66	0	0	0	100%
3	YAMOOUSSOUKRO	Akpèsekro Ecole	24	0	0	0	100%
4	BOUAKE	Tikakro	82	0	0	0	100%
5	SOUBRE	Kouamékro	47	0	0	0	100%
6	SINEMATIALI	Péguékaha	62	0	0	0	100%
7	SINEMATIALI	Sediogo	219	2	0	0	99,1%
8	YAMOOUSSOUKRO	Ouphouédjèkro 2	95	2	0	0	97,9%
9	YAMOOUSSOUKRO	Akimou Yaokro	85	2	0	0	97,6%
10	SOUBRE	Méagui	68	2	0	0	97,1%
11	YAMOOUSSOUKRO	Grominakro Extension	31	1	0	0	96,8%
12	YAMOOUSSOUKRO	N'Guessankro Poste 360 Yakro	52	2	0	0	96,2%
13	YAMOOUSSOUKRO	Zambakro Village	74	3	0	0	95,9%
14	YAMOOUSSOUKRO	Sema 2	91	4	0	0	95,6%
15	YAMOOUSSOUKRO	Akpèsekro	66	3	0	0	95,5%
16	SINEMATIALI	Wolo	190	10	0	0	94,7%
17	YAMOOUSSOUKRO	Grominakro	36	2	0	0	94,4%
18	YAMOOUSSOUKRO	N'Gbèkro	105	6	0	0	94,3%
19	YAMOOUSSOUKRO	Gogokro	87	5	0	0	94,3%
20	SINEMATIALI	Kagbolodougou	205	13	0	0	93,7%
21	SASSANDRA	Sago	250	16	0	0	93,6%
22	SINEMATIALI	Dohiriguékaha	326	22	0	0	93,3%
23	KORHOGO	Nahoualakaha	82	6	0	0	92,7%
24	SASSANDRA	Manaboué	76	6	0	0	92,1%
25	YAMOOUSSOUKRO	Sema 1	158	13	0	0	91,8%
26	YAMOOUSSOUKRO	Kakoubroukro	120	10	0	0	91,7%

ANNEXE 15:

RÉSULTATS DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES LOCALITÉS HORS CHEF-LIEU
DE DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR DU PAYS EN 2016

ORDRE	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS	TOTAL FOYERS VISITÉS (NBRE)	FOYERS ÉTEINS (NBRE)	ZONES D'OMBRE (NBRE)	AXES DANS L'OBSCURITÉ (NBRE)	TAUX D'EFFICACITÉ (%)
27	ADIAKE	Assinie	396	33	5	0	91,7%
28	YAMOOUSSOUKRO	Djamalabo	82	7	0	0	91,5%
29	YAMOOUSSOUKRO	Attiégbakro Château	129	12	0	0	90,7%
30	YAMOOUSSOUKRO	Toumbokro	83	8	0	0	90,4%
31	YAMOOUSSOUKRO	Sahabo Après Gestoci	81	8	0	0	90,1%
32	YAMOOUSSOUKRO	Attiégbakro Marché	91	9	0	0	90,1%
33	YAMOOUSSOUKRO	Bazré Extension	78	8	0	0	89,7%
34	YAMOOUSSOUKRO	N'Gattakro	86	9	0	0	89,5%
35	SASSANDRA	Kokolopozo	57	6	0	0	89,5%
36	YAMOOUSSOUKRO	Allangoua N'Gbèssou1	35	4	0	0	88,6%
37	YAMOOUSSOUKRO	Bazré Collège	32	4	0	0	87,5%
38	GRAND BASSAM	Bonoua	272	34	5	0	87,5%
39	SASSANDRA	Guédikpö	56	8	0	0	85,7%
40	YAMOOUSSOUKRO	Djédri Ville	21	3	0	0	85,7%
41	YAMOOUSSOUKRO	Allangoua N'Gbèssou2	55	8	0	0	85,5%
42	YAMOOUSSOUKRO	Ouphouédjèkro 1	60	10	0	0	83,3%
43	YAMOOUSSOUKRO	Bazré (Bounafla)	52	11	0	0	78,8%
44	YAMOOUSSOUKRO	Yobouékro	33	7	0	0	78,8%
45	YAMOOUSSOUKRO	Zambakro Maternité	8	2	0	0	75,0%
46	ABOISSO	Koukourandoumi	43	11	2	0	74,4%
47	SINEMATIALI	Tiongofolokaha	110	30	0	0	72,7%
48	ABOISSO	Krindjabo	93	27	3	2	71,0%
49	SINEMATIALI	Fodonkaha	29	9	0	0	69,0%
50	SOUBRE	Robert Porte	159	56	0	0	64,8%
51	SINEMATIALI	Bahouakaha	47	18	0	0	61,7%
52	SOUBRE	Cbletia	102	56	0	0	45,1%
53	SOUBRE	Gnankoradji	36	21	0	0	41,7%
54	SINEMATIALI	Daboungo	107	73	0	0	31,8%
ENSEMBLE LOCALITÉS			5 200	622	15	2	88,0%

ANNEXE 16:

CONTRÔLE DE L'ORGANISATION DE LA MAINTENANCE À LA DISTRIBUTION

		DRC	DRCS	DRLO	DRN	DRSE	TOTAL	
		(Echantillon)	(Echantillon)	(Echantillon)	(Echantillon)	(Echantillon)	Nombre	%
Existence de planning de travaux		4 / 4	2 / 2	2 / 2	2 / 2	4 / 4	14 / 14	100 %
Exécution du planning de travaux		85%	50%	33%	55%	54%		55 %
Exécution des visites conditionnelles		4 / 4	2 / 2	2 / 2	2 / 2	4 / 4	14 / 14	100 %
Visites périodiques	Prévision	4	2	2	2	4	14	100 %
	Réalisation	4	2	2	2	4	14	
Mesures de charges (nombre de Postes)	Prévision	196	402	136	296	380	1410	70 %
	Réalisation	89	376	136	120	265	986	
Mesures de Terres (nombre de campagnes)	Prévision	4	2	2	2	4	14	29 %
	Réalisation	0	1	1	1	1	4	
Disponibilité statistiques d'incidents		4 / 4	2 / 2	2 / 2	2 / 2	4 / 4	14 / 14	100 %
Disponibilité cartes d'incidents		1 / 4	2 / 2	1 / 2	0 / 2	1 / 4	5 / 14	36 %
Elagage HTA (nombre de ZCD)	Prévision	19	17	6	11	18	71	100 %
	Réalisation	19	17	6	11	18	71	
Camions grue en bon état (nombre)		1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	1 / 1	5 / 5	100 %
Véhicules légers en bon état (nombre)		9 / 11	7 / 7	5 / 5	4 / 5	10 / 12	35 / 40	88 %
Agents (nombre)	Prévision	32	16	19	20	28	115	87 %
	En poste	25	16	19	13	27	100	

COMMENTAIRES

- Faible taux de réalisation du planning prévisionnel des travaux notamment à la DRCS (50 %), à la DRLO (33 %), à la DRN (55 %) et à la DRSE (54 %) ;
- Faible taux de réalisation des campagnes de mesure de charges des transformateurs et de terres, notamment à la DRC (0 % de mesure de terres, 45% de mesure de charge) et à la DRN (40 % de mesure de charges) ;
- Faible taux de disponibilité des cartes d'incidents (hormis DRCS) ;
- Effectifs insuffisants à la DRC (notamment 11 agents en poste sur 15 prévus à Bouaké et 5 agents en poste sur 8 prévus à Béoumi) et à la DRN (7 agents en poste sur 10 prévus à Korhogo et 6 agents en poste sur 10 prévus à Ferké).

ANNEXE 17:

CONTRÔLE DES DOCUMENTS D'EXPLOITATION À LA DISTRIBUTION

	DRC (Echantillon)	DRCS (Echantillon)	DRLO (Echantillon)	DRSE (Echantillon)	DRN (Echantillon)	TOTAL	
						Nombre	%
Note d'information	4 / 4	2 / 2	2 / 2	4 / 4	2 / 2	14 / 14	100 %
Carnet de messages collationnés	4 / 4	2 / 2	2 / 2	4 / 4	2 / 2	14 / 14	100 %
Fiche de Manœuvres pour postes cabines	4 / 4	2 / 2	2 / 2	4 / 4	2 / 2	14 / 14	100 %
Attestation de Consignation en une Etape	4 / 4	2 / 2	2 / 2	4 / 4	2 / 2	14 / 14	100 %
Attestation de Première Etape de Consignation	4 / 4	2 / 2	2 / 2	4 / 4	2 / 2	14 / 14	100 %
Autorisation de travail	4 / 4	2 / 2	2 / 2	4 / 4	2 / 2	14 / 14	100 %
Avis de Réquisition	3 / 4	0 / 2	1 / 2	1 / 4	1 / 2	6 / 14	43 %
Demande de Travaux Sous Tension	0 / 4	2 / 2	2 / 2	3 / 4	2 / 2	9 / 14	64 %
Attestation de Séparation du Réseau	3 / 4	2 / 2	1 / 2	1 / 4	0 / 2	7 / 14	50 %

COMMENTAIRES

L'essentiel des documents d'exploitation est disponible et utilisé mis à part les cas de :

- l'avis de réquisition ;
- la demande de travaux sous tension (TST) ;
- l'attestation de séparation des réseaux (réservée aux réseaux privés des abonnés).

ANNEXE 18 A :

CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE À LA DISTRIBUTION

		DRC (Echantillon)	DRCS (Echantillon)	DRLO (Echantillon)	DRSE (Echantillon)	DRN (Echantillon)	TOTAL	
							Nombre	% Conformité
Tapis isolants (nombre)	Conformes	7	4	3	6	2	22	92 %
	Non conformes	0	0	0	1	1	2	
Tabourets isolants (nombre)	Conformes	1	4	4	3	2	14	67 %
	Non conformes	0	0	0	7	0	7	
DéTECTEURS d'Absence de Tension (nombre)	Conformes	3	1	2	1	2	9	38%
	Non conformes	3	3	1	6	2	15	
Dispositifs de mise à la terre HTA (nombre)	Conformes	9	5	4	10	4	32	97 %
	Non conformes	1	0	0	0	0	1	
Echelles (nombre)	Conformes	4	6	5	9	2	26	93 %
	Non conformes	1	0	0	0	1	2	
Grimpettes (nombre de paires)	Conformes	1	0	0	4	0	5	100 %
	Non conformes	0	0	0	0	0	0	
Torches de travail (nombre)	Conformes	1	2	2	0	0	5	36 %
	Non conformes	3	0	0	4	2	9	

COMMENTAIRES

- Les tabourets isolants utilisés dans les exploitations de la DRSE ne sont pas tous toujours dimensionnés pour le réseau 33 kV ;
- Les DéTECTEURS d'Absence de Tension (DAT) en HTA ne sont pas tous toujours dimensionnés pour le réseau 33 kV dans les exploitations visitées ;
- Les torches de travail ne sont pas fonctionnelles dans les exploitations de DRC, DRSE et DRN.

ANNEXE 18 B :

CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE À LA DISTRIBUTION

		DRC	DRCS	DRLO	DRSE	DRN	TOTAL	
		(Echantillon)	(Echantillon)	(Echantillon)	(Echantillon)	(Echantillon)	Nombre	% Conformité
Habilitation (nombre d'agents)	Conformes	20	14	30	51	18	133	100 %
	Non conformes	0	0	0	0	0	0	
Tenues vestimentaires (nombre d'agents)	Conformes	20	14	30	51	18	133	100 %
	Non conformes	0	0	0	0	0	0	
Casque d'électricien (nombre d'agents)	Conformes	20	14	30	51	18	133	100 %
	Non conformes	0	0	0	0	0	0	
Gants de manutention (nombre de paires)	Conformes	20	14	30	51	18	133	100 %
	Non conformes	0	0	0	0	0	0	
Lunettes anti UV (nombre d'agents)	Conformes	20	14	30	51	18	133	100 %
	Non conformes	0	0	0	0	0	0	
Chaussures de sécurité (nombre de paires)	Conformes	20	14	30	46	18	128	96 %
	Non conformes	0	0	0	5	0	5	
Gants isolants HTA (nombre de paires)	Conformes	14	7	14	22	9	66	99 %
	Non conformes	0	0	0	1	0	1	
Ceinture de sécurité (nombre d'agents)	Conformes	9	10	12	22	8	61	92 %
	Non conformes	2	0	2	0	1	5	

COMMENTAIRES

- Les ceintures de sécurité des agents habilités à travailler en hauteur ne sont pas en nombre suffisant à DRC, DRLO et DRN.

ANNEXE 19 :

ÉTAT RÉCAPITULATIF CONCERNANT LES PLAINTES SUR LES FACTURES COMPLÉMENTAIRES EN 2016 PAR DIRECTION RÉGIONALE

Estimation/ DirectionR		contestation de facturation
------------------------	--	-----------------------------

DR/Secteur CIE	DATE DE SAISINE ANARE	PLAIGNANTS /DOSSIERS	MONTANT CIE INITIAL	GAINS POUR LE PLAIGNANT	GAINS CIE	RESULTATS / PLAIGNANTS	TYPES DE CLIENTS
DIRECTION REGIONALE CIE ABIDJAN SUD							
KOUMASSI	28/01/2016	K.A.M	102 205	0	102 205	Débouté	Domestique
TREICHVILLE	25/03/2015	G. I	2 926 065	0	2 926 065	Débouté	Professionnel
KOUMASSI	03/03/2016	A.	65 017 740	65 017 740	0	Satisfait	Professionnel
PORT BOUET	22/03/2016	C. W. A	42 325 400	42 325 400,00	0	Satisfait	Professionnel
KOUMASSI	25/03/2016	S.C.P	55 757 695	55 757 695	0	Satisfait	Professionnel
KOUMASSI	25/01/2016	K.A. M	102 205	0	102 205	Débouté	Domestique
PORT BOUET	04/03/2015	Me.S. A. p/c S	25 136 515	20 854 795	4 283 720	Satisfait	Professionnel
PORT BOUET	06/11/2016	A.C. p/c D. B	14 780	3 680	11 100	Satisfait	Domestique
MARCORY	04/02/2015	F.A. p/c E. L	13 093 385	13 075 770	17 615	Satisfait	Professionnel
			204 475 990	197 035 080	4 516 845		

DR/Secteur CIE	DATE DE SAISINE ANARE	PLAIGNANTS /DOSSIERS	MONTANT CIE INITIAL	GAINS POUR LE PLAIGNANT	GAINS CIE	RESULTATS / PLAIGNANTS	TYPES DE CLIENTS
DIRECTION REGIONALE CIE YOPOUGON (ABIDJAN)							
NIANGON	09/12/2015	IMP	43 032 350	43 032 350	0	Satisfait	Professionnel
NIANGON	25/03/2016	Z.PCI	3 430 240	2 500 000	930 240	Satisfait	Professionnel
LOCODJRO	21/03/2016	K. B	7 150 315	0	7 150 315	Débouté	Professionnel
			53 612 905	45 532 350	8 080 555		

ANNEXE 19 :

ÉTAT RÉCAPITULATIF CONCERNANT LES PLAINTES SUR LES FACTURES COMPLÉMENTAIRES EN 2016 PAR DIRECTION RÉGIONALE

DIRECTION REGIONALE CIE ABIDJAN NORD							
DR/Secteur CIE	DATE DE SAISINE ANARE	PLAIGNANTS /DOSSIERS	MONTANT CIE INITIAL	GAINS POUR LE PLAIGNANT	GAINS CIE	RESULTATS / PLAIGNANTS	TYPES DE CLIENTS
II Plateaux	03/03/2015	V. C	2.404.255	0	2.404.255	Débouté	Professionnel
II Plateaux	31/03/2016	CED-CI	15531565	15531565	0	Satisfait	Professionnel
ADJAME SUD	06/04/2016	A. A. S	507.350	37.830	469.520	Débouté	Domestique
II Plateaux	07/07/2016	C. B	766.035	628.410	137.625	Satisfait	Domestique
ADJAME NORD	21/12/2015	SICO	158.878.340	158.878.340	0	Satisfait	Professionnel
COCODY	01/08/2016	D. S	208.995	15.940	193055	Satisfait	Domestique
COCODY	27/04/2016	K. N.Y. P.	236300	31.530	204.770	Débouté	Domestique
ADJAME NORD	17/06/2014	F. I. p/c C	1655450	162.512	1.492.938	Débouté	Professionnel
ADJAME SUD	11/10/2016	Z. N. p/c M. M	348.763	62.693	286.070	Débouté	Domestique
ADJAME SUD	06/05/2015	S. F.L	10641430	5320715	5320715	Débouté	Professionnel
TOTAL GÉNÉRAL DES FACTURES COMPLÉMENTAIRES TRAITÉES			190 671 133	180 669 535	10 508 948		
			448 760 028	423 236 965	23 106 348		

ANNEXE 20:

TABLEAU RÉCAPITULATIF CONCERNANT LES IMPAYÉS DE FACTURES EXIGÉS AU NOUVEAU DEMANDEUR DE RÉABONNEMENT

N°	DR / SECTEUR	SAISINE ANARE	REQUERANTS DOSSIERS	OBJET DE LA REQUETE	Montant Initial	Gain Client	Gain pour la CIE
DIRECTION REGIONALE ABIDJAN SUD (DRAS)							
1	KOUMASSI	03/04/2016	Y. K. PIERRE PAUL p/c S. D. JACQUES	OBLIGATION D'A PURER LES IMPAYES DE L'ABONNE PRECEDENT	407 475	407 475	0
2	KOUMASSI	28/03/2016	O. AWA p/c K. FRANCIS K.	OBLIGATION D'A PURER LES IMPAYES DE L'ABONNE PRECEDENT	664 075	664 075	0
3	KOUMASSI	28/03/2016	K. A. PHILOMENE p/c KOUASSI F. K.	OBLIGATION D'A PURER LES IMPAYES DE L'ABONNE PRECEDENT	318 060	318 060	0
4	MARCORY	20/01/2016	D. ISSOUF p/c K. AYA A.	OBLIGATION D'A PURER LES IMPAYES DE L'ABONNE PRECEDENT	62 765	62 765	0
5	KOUMASSI	11/11/2015	KOFFI K.	OBLIGATION D'A PURER LES IMPAYES DE L'ABONNE PRECEDENT	545 230	545 230	0
6	KOUMASSI	05/01/2016	KOUASSI S. p/c A. M.	IDEM	178 945	178 945	0
7	KOUMASSI	28/12/2016	D. BINTOU p/c D. MARIAM 021 077 265 437 0X	IDEM	116 860	116 860	0
8	KOUMASSI	15/07/2016	OUATTARA M. p/c U. OKEZIE A.	IDEM	405 905	405 905	0
9	KOUMASSI	25/08/2016	D. C. KOFFI A. p/c D. P. SARAH	IDEM	114 450	114 450	0
10	KOUMASSI	12/10/2016	N. BINTA p/c Y. D.	IDEM	84 985	84 985	0
11	KOUMASSI	14/10/2016	A. GUY SERGE D. p/c K. YAO B.	IDEM	110 105	110 105	0
12	KOUMASSI	27/10/2016	OUATTARA A. K. p/c D. PRISCA S.	IDEM	140 375	140 375	0
13	KOUMASSI	27/10/2016	CISSE V. p/c T. K. PAUL 021 077 305 955 0 K	IDEM	102 075	102 075	0
14	MARCORY	24/11/2016	N. N'DRI p/c S. S.	IDEM	269 345	269 345	0
15	MARCORY	24/11/2016	K. G. CYNTHIA p/c S. S.	IDEM	210 285	210 285	0
16	KOUMASSI	06/01/2017	SOW C. A. p/c Z. O.	IDEM	228 725	228 725	0
17	TRECHVILLE	32/12/2016	Z. B. THEOPHILE p/c KOFFI K.	IDEM	252 745	252 745	0
18	KOUMASSI	06/01/2017	M. DIEUDONNE D. p/c ZADY O.	OBLIGATION D'A PURER LES IMPAYES DE L'ABONNE PRECEDENT	228 725	228 725	0
TOTAL DRAS					3 348 890	3 348 890	0

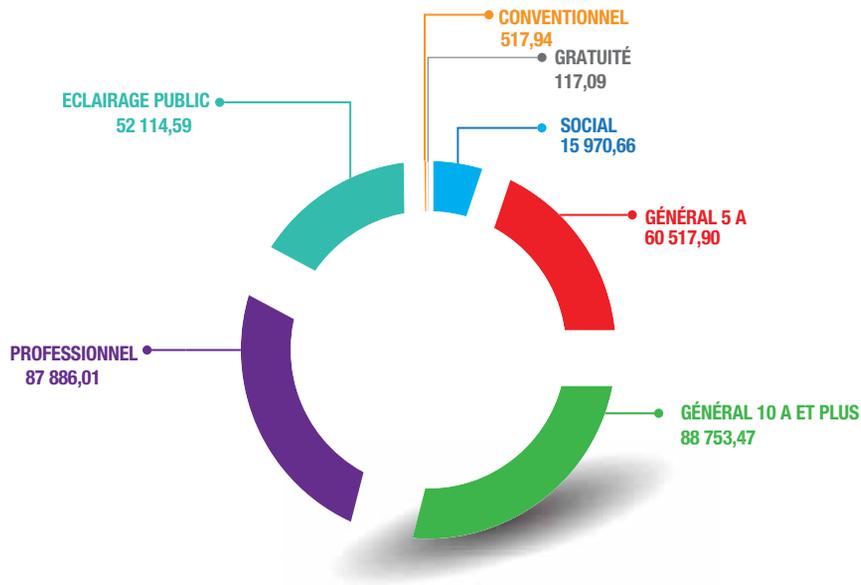
ANNEXE 20:

TABLEAU RÉCAPITULATIF CONCERNANT LES IMPAYÉS DE FACTURES EXIGÉS AU NOUVEAU DEMANDEUR DE RÉABONNEMENT

DIRECTION REGIONALE YOPOUGON (DR YOP)						
19	LOCODIRO	10/06/2016	O. B. AIMEE H. S. p/c MEITEN.	OBLIGATION D'APURER LES IMPAYES DE L'ABONNE PRECEDENT	243 720	243 720
20	LOKOA	12/05/2016	M. E. épouse LABA p/c T. S.	IDEM	52 655	52 655
21	NIANGON	11/05/2016	Y. ZOZO O. p/c ALLO-KON. Y.	IDEM	385 685	385 685
22	NIANGON	16/12/2016	K. AISSATA p/c A. CAMILLE	IDEM	108 115	108 115
23	NIANGON	06/01/2017	D. N. AICHA p/c F. D. MARCEL	OBLIGATION D'APURER LES IMPAYES DE L'ABONNE PRECEDENT	562 360	562 360
TOTAL DR YOP					1 352 535	1 352 535
DIRECTION REGIONALE ABOBO (DR ABO)						
24	DOKUI	08/03/2016	T. STEPHANE K. p/c BONGA N.	IDEM	448 200	448 200
TOTAL DR ABO					448 200	448 200
DIRECTION REGIONALE ABIDJAN NORD (DRAN)						
25	DJIBI	05/06/2016	DIOMANDE N. p/c L. API L. E.	OBLIGATION D'APURER LES IMPAYES DE L'ABONNE PRECEDENT	287 855	287 855
26	ADJAME SUD	29/03/2016	C. Ibrahim Y. p/c F. G.	IDEM	448 200	448 200
27	II PLATEAUX	26/01/2016	BAH D. p/c N. A. V.	IDEM	318 770	318 770
28	ADJAME NORD	04/11/2015	ADEMOLA W. p/c KABORE A.	IDEM	90 460	90 460
29	COCODY	15/07/2016	A. YAO S. E. p/c DIE BIT. M.	IDEM	280 660	280 660
30	II PLATEAUX	07/10/2016	A. M. épouse BILE p/c ASSOMOU N. D.	IDEM	125 985	125 985
31	II PLATEAUX	17/10/2016	YAPCI IMMOBILIER.	IDEM	664 280	664 280
32	DJIBI	15/12/2016	A. ARSENE U. p/c KOUAME C.	IDEM	118 696	118 696
TOTAL DRAN					1 886 706	1 886 706
DIRECTION REGIONALE ABIDJAN OUEST						
33	BIANKOUMA	11/07/2016	Léon K. p/c K. D. MAMADOU		361 190	361 190
TOTAL GENERAL					7 359 846	7 359 846

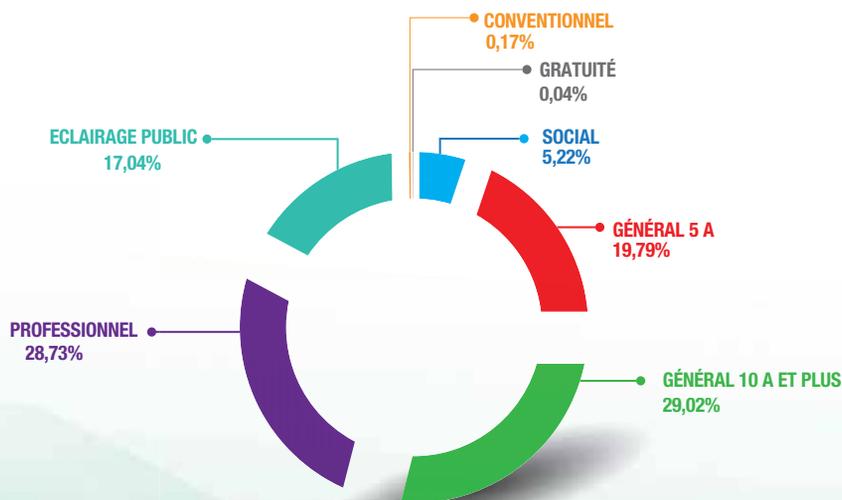
ANNEXE 21:

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE DE TARIFS DES CLIENTS BTA EN MILLIONS DE F CFA (RÉGIME POST PAIEMENT) : ANNÉE 2016



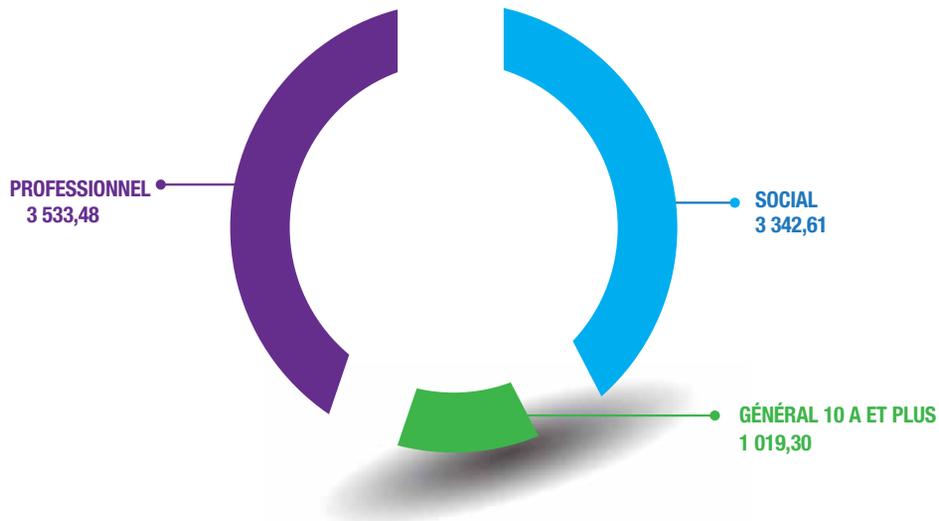
ANNEXE 22:

RÉPARTITION EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES CLIENTS BTA PAR TYPE DE TARIF (RÉGIME POST PAIEMENT) : ANNÉE 2016



ANNEXE 23:

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE DE TARIFS DES CLIENTS BTA EN MILLIONS DE F CFA (RÉGIME PRÉPAIEMENT) : ANNÉE 2016



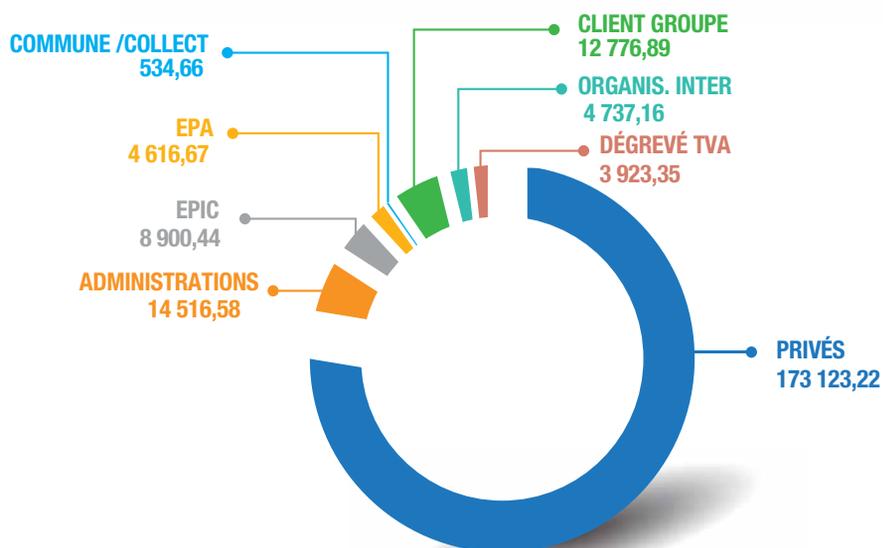
ANNEXE 24:

RÉPARTITION EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES CLIENTS BTA PAR TYPE DE TARIF (RÉGIME PRÉPAIEMENT) : ANNÉE 2016



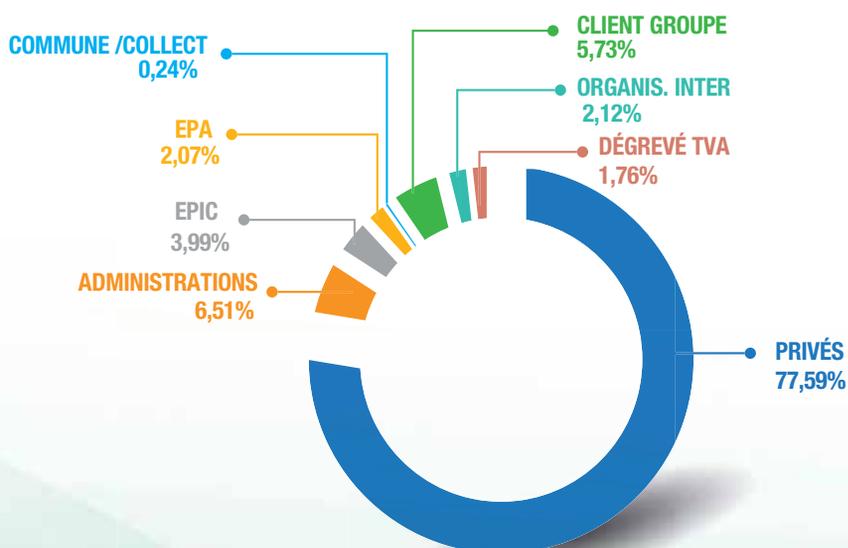
ANNEXE 25:

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE D'ABONNÉS DES CLIENTS HTA EN MILLIONS DE F CFA : ANNÉE 2016



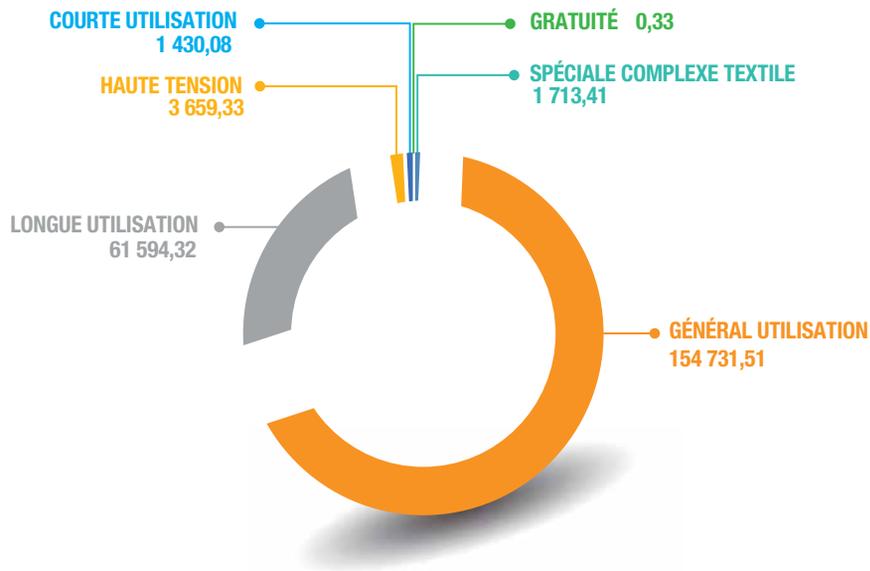
ANNEXE 26:

RÉPARTITION EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES CLIENTS HTA PAR TYPE D'ABONNÉS: ANNÉE 2016



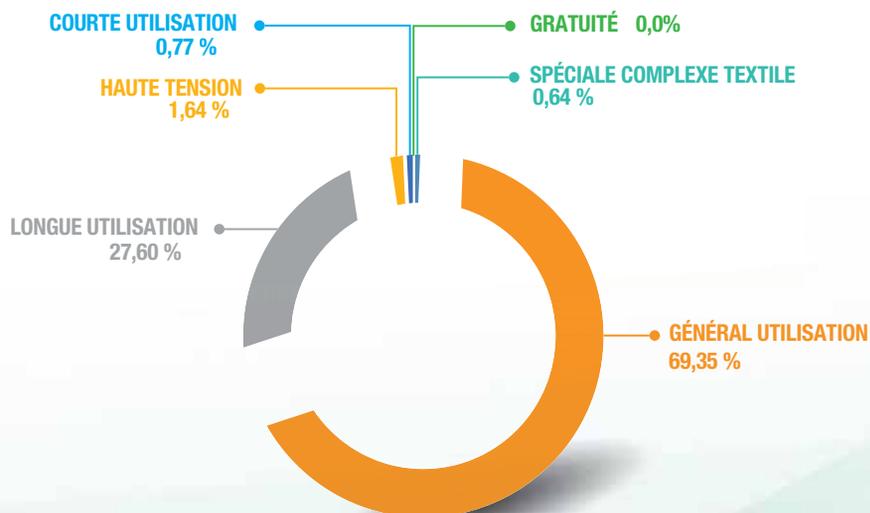
ANNEXE 27:

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE DE TARIFS DES CLIENTS HTA EN MILLIONS DE FCFA : ANNÉE 2016



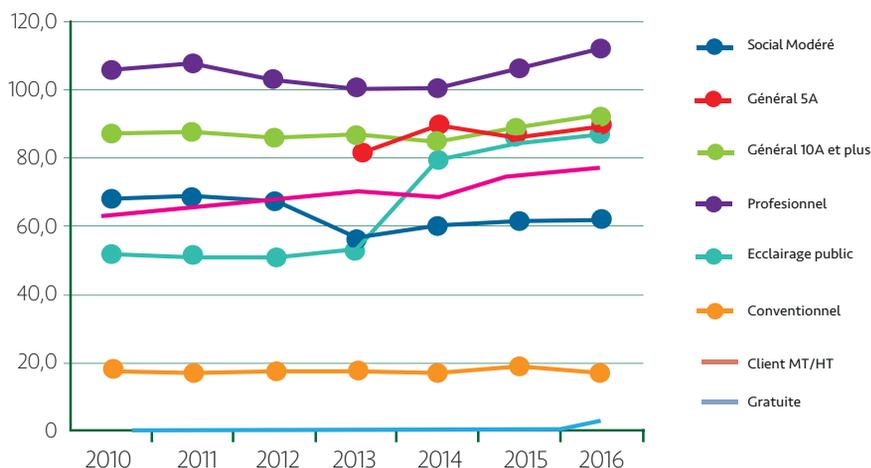
ANNEXE 28:

RÉPARTITION EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES CLIENTS HTA PAR TYPE DE TARIF : ANNÉE 2016



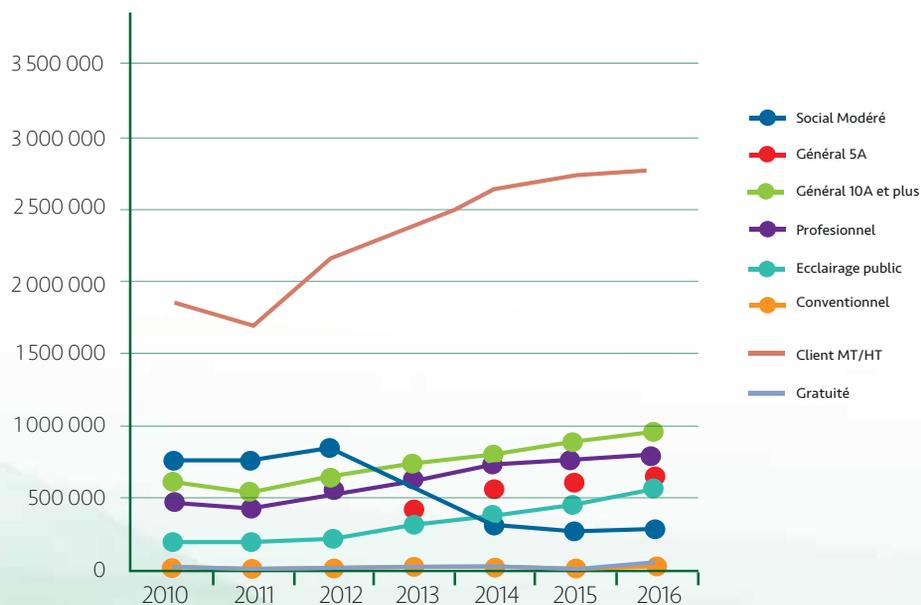
ANNEXE 29:

ÉVOLUTION DES PRIX MOYENS TTC EN FCFA PAR KWH ET PAR CATÉGORIE TARIFAIRE DE 2010 A 2016 (REGIME POST PAIEMENT)



ANNEXE 30:

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN MWH PAR CATÉGORIE TARIFAIRE DE 2010 A 2016 (REGIME POST PAIEMENT)



ANNEXE 31:
**ÉVOLUTION DES COÛTS D'ACHAT DU kWh AUX PRODUCTEURS INDÉPENDANTS
 D'ÉLECTRICITÉ EN FCFA**

DÉSIGNATION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PRODUCTION CIPREL EN GWh	2 121	1 940	2 219	2 197	2 932	2 531	3 569
PRODUCTION AZITO EN GWh	1 738	1 795	2 116	2 270	1 388	2 744	3 057
PRODUCTION AGGREKO EN GWh	256	416	585	1 114	1 632	1 685	1 680
PRODUCTION TOTALE PIE EN GWh	4 116	4 152	4 920	5 581	5 952	6 960	8 306
COÛT D'ACHAT SUR PRODUCTION CIPREL EN FCFA PAR kWh	15,91	17,42	15,66	14,34	13,62	17,79	21,41
COÛT D'ACHAT SUR PRODUCTION AZITO EN FCFA PAR kWh	11,62	9,47	7,98	6,85	9,36	18,57	24,78
COÛT D'ACHAT SUR PRODUCTION AGGREKO EN FCFA PAR kWh	25,51	26,83	22,25	21,47	18,59	18,35	18,51
COÛT D'ACHAT MOYEN PIE EN FCFA PAR kWh	14,69	14,93	13,14	12,72	13,99	18,23	22,06

ANNEXE 32:
**ÉVOLUTION DES COÛTS AU kWh DE LA RÉMUNÉRATION DE CIE AU TITRE
 DE SON ACTIVITÉ DE PRODUCTION EN FCFA/kWh**

DÉSIGNATION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PRODUCTION VRIDI 1 EN GWh	143	102	229	383	336	295	237
PRODUCTION HYDRO-ÉLECTRIQUE EN GWh	1 618	1 774	1 789	1 606	1 913	1 352	1 529
PRODUCTION CENTRALES ISOLÉES EN GWh	8	6	9	12	13	10	8
PRODUCTION BRUTE CIE EN GWh	1 769	1 881	2 027	2 001	2 263	1 658	1 774
RÉMUNÉRATION GLOBALE CIE EN M° FCFA	92 448	86 470	99 834	113 365	111 090	116 882	123 400
PART ESTIMÉE DE LA RÉMUNÉRATION CIE AFFECTÉE À LA PRODUCTION	13,72%	13,72%	13,72%	13,72%	10,22%	10,22%	10,22%
RÉMUNÉRATION CIE AU TITRE DE LA PRODUCTION EN M° FCFA	12 684	11 859	13 697	15 554	11 353	11 945	12 611
COÛT MOYEN DE PRODUCTION CIE EN FCFA PAR kWh	7,17	6,30	6,76	7,77	5,02	7,20	7,11

ANNEXE 33:

ÉVOLUTION DES COÛTS THERMIQUES HORS COMBUSTIBLES EN FCFA PAR kWh

DÉSIGNATION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PRODUCTION TOTALE PIE EN GWh	4 116	4 152	4 920	5 581	5 952	6 960	8 306
PRODUCTION VRIDI 1 EN GWh	143	102	229	383	336	295	237
PRODUCTION CENTRALES ISOLÉES	8	6	9	12	13	10	8
PRODUCTION THERMIQUE EN GWh	4 266	4 260	5 159	5 976	6 301	7 265	8 551
COÛT D'ACHAT MOYEN AUX PIE EN FCFA PAR kWh	14,69	14,93	13,14	12,72	13,99	18,23	22,06
RÉMUNÉRATION CIE ESTIMÉE SUR VRIDI 1 ET CENTRALES ISOLÉES EN F CFA PAR kWh	7,17	6,30	6,76	7,77	5,02	7,20	7,11
COÛT THERMIQUE HORS COMBUSTIBLES EN FCFA PAR kWh	14,43	14,71	12,84	12,39	13,49	17,77	21,64

ANNEXE 34:

ÉVOLUTION DU COÛT DES COMUSTIBLES EN F CFA PAR kWh

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
COÛT DES COMBUSTIBLES EN MILLIONS DE FCFA	178 552	217 764	185 287	182 775	274 304	308 840	255 178
PRODUCTION THERMIQUE EN GWh	4 266	4 260	5 159	5 976	6 301	7 265	8 551
COÛT DES COMBUSTIBLES EN FCFA PAR kWh	41,85	51,12	35,91	30,58	43,53	42,51	29,84

ANNEXE 35:

ÉVOLUTION DU COÛT DE PRODUCTION THERMIQUE

DÉSIGNATION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
COÛT THERMIQUE HORS COMBUSTIBLES EN FCFA PAR kWh	14,43	14,71	12,84	12,39	13,49	17,77	21,64
COÛT DES COMBUSTIBLES EN FCFA PAR kWh	41,85	51,12	35,91	30,58	43,53	42,51	29,84
COÛT DE PRODUCTION THERMIQUE EN FCFA PAR kWh	56,28	65,83	48,75	42,97	57,02	60,28	51,48

ANNEXE 36:

ÉVOLUTION DES COÛTS DE PRODUCTION HYDROELECTRIQUE EN F CFA PAR kWh

DÉSIGNATION	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
PRODUCTION HYDRO-ÉLECTRIQUE EN GWh	1 618	1 774	1 789	1 606	1 913	1 352	1 529
COÛT DE LA RÉMUNÉRATION CIE ESTIMÉE SUR LA PRODUCTION HYDRO EN FCFA PAR kWh	7,17	6,30	6,76	7,77	5,02	7,20	7,11

ANNEXE 37:

ÉVOLUTION DU COÛT DE PRODUCTION GLOBALE EN F CFA PAR kWh

DÉSIGNATION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PRODUCTION THERMIQUE EN GWh	4 266	4 260	5 159	5 976	6 301	7 265	8 551
PRODUCTION HYDRO-ÉLECTRIQUE EN GWh	1 618	1 774	1 789	1 606	1 913	1 352	1 529
PRODUCTION TOTALE EN GWh	5 885	6 033	6 948	7 582	8 215	8 618	10 080
COÛT DE PRODUCTION THERMIQUE EN F PAR kWh	56,28	65,83	48,75	42,97	57,02	60,28	51,48
COÛT DE LA RÉMUNÉRATION CIE ESTIMÉE SUR LA PRODUCTION HYDRO ÉLECTRIQUE EN F PAR kWh	7,17	6,30	6,76	7,77	5,02	7,20	7,11
COÛT DE PRODUCTION GLOBALE EN F PAR kWh	42,77	48,33	37,94	35,52	44,91	51,95	44,75

ANNEXE 38:

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA CIE SUR LES ACTIVITÉS DE TRANSPORT EN MILLIONS DE F CFA

DÉSIGNATION	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
RÉMUNÉRATION GLOBALE CIE EN M° FCFA	92 448	86 470	99 834	113 365	111 090	116 882	123 400
PART ESTIMÉE DE LA RÉMUNÉRATION CIE AFFECTÉE AU TRANSPORT	30,09%	26,96%	35,36%	28,26%	29,64%	29,64%	29,64%
RÉMUNÉRATION CIE AU TITRE DU TRANSPORT EN M° FCFA	27 822	23 313	35 298	32 034	32 930	34 647	36 574

ANNEXE 39:

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA CIE SUR LES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION EN MILLIONS DE F CFA

DÉSIGNATION	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
RÉMUNÉRATION GLOBALE CIE EN M° FCFA	92 448	86 470	99 834	113 365	111 090	116 882	123 400
PART ESTIMÉE DE LA RÉMUNÉRATION CIE AFFECTÉE À LA DISTRIBUTION	56,19%	59,32%	50,92%	58,02%	60,14%	60,14%	60,14%
RÉMUNÉRATION CIE AU TITRE DE LA DISTRIBUTION EN M° FCFA	51 942	51 298	50 838	65 777	66 808	70 292	74 212

ANNEXE 40:

ÉVOLUTION DU NIVEAU DES PERTES EN GWh

DÉSIGNATION	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
PRODUCTION TOTALE D'ÉNERGIE ET IMPORTATIONS EN GWh	5 885	6 033	6 948	7 582	8 215	8 618	10 092
VENTE TOTALE D'ÉNERGIE EN GWh	4 481	4 295	5 139	5 865	6 466	6 786	8 104
NIVEAU DES PERTES TOTALES D'ÉNERGIE EN GWh	1 404	1 738	1 809	1 717	1 749	1 832	1 988
NIVEAU DES PERTES DE PRODUCTION EN GWh	40	40	44	46	50	90	141
PRODUCTION LIVRÉE AU RÉSEAU DE TRANSPORT EN GWh	5 845	5 993	6 904	7 536	8 165	8 528	9 951
NIVEAU DES PERTES DE TRANSPORT EN GWh	345	324	410	464	527	556	703
PRODUCTION TRANSPORTÉE LIVRÉE À LA DISTRIBUTION EN GWh	5 500	5 669	6 494	7 072	7 638	7 972	9 248
NIVEAU DES PERTES DE DISTRIBUTION EN GWh	1 019	1 374	1 355	1 207	1 172	1 186	1 144

ANNEXE 41:

ÉVOLUTION DU COÛT TOTAL DES PERTES EN F FCFA PAR kWh

DÉSIGNATION	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
COÛTS DES PERTES DE PRODUCTION EN FCFA PAR kWh	0,29	0,32	0,24	0,22	0,28	0,55	0,58
COÛTS DES PERTES DE TRANSPORT EN FCFA PAR kWh	2,70	2,78	2,41	2,34	3,12	3,66	3,44
COÛTS DES PERTES DE DISTRIBUTION EN FCFA PAR kWh	10,41	16,45	10,70	7,83	8,75	9,82	6,89
COÛT TOTAL DES PERTES FCFA PAR kWh	13,40	19,56	13,35	10,40	12,14	14,03	10,91

ANNEXE 42:

ÉVOLUTION DU COÛT DE REVIENT DU kWh

DÉSIGNATION	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
COÛT DE PRODUCTION GLOBALE EN FCFA PAR kWh	42,77	48,33	37,94	35,52	44,91	51,95	44,75
COÛTS DES PERTES DE PRODUCTION EN FCFA PAR kWh	0,29	0,32	0,24	0,22	0,28	0,55	0,58
COÛTS DES PERTES DE TRANSPORT EN FCFA PAR kWh	2,70	2,78	2,41	2,34	3,12	3,66	3,44
COÛT DE REVIENT DE LA RÉMUNÉRATION CIE ESTIMÉE SUR TRANSPORT EN FCFA PAR kWh	6,21	5,43	6,87	5,46	5,09	5,11	4,51
COÛTS DES PERTES DE DISTRIBUTION EN FCFA PAR kWh	10,41	16,45	10,70	7,83	8,75	9,82	6,89
COÛT DE REVIENT DE LA RÉMUNÉRATION CIE ESTIMÉE SUR LA DISTRIBUTION EN FCFA PAR kWh	11,59	11,94	9,89	11,21	10,33	10,36	9,16
COÛT DE REVIENT DES ACHATS D'IMPORTATION EN FCFA PAR kWh	0,00	0,00	0,00	0,00	0,18	0,00	0,15
COÛT DE REVIENT DU kWh EN FCFA	73,98	85,26	68,06	62,59	72,66	81,44	69,47



AUTORITE NATIONALE DE REGULATION
DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

Immeuble EECI 9, Avenue Houdaille - Plateau,
Abidjan - Côte d'Ivoire - 16 BP 1106 Abidjan 16
Tél.: (225) 20 20 60 10 - Fax : (225) 20 20 61 14
info@anare.ci - www.anare.ci

*Au coeur du développement harmonieux
du secteur de l'électricité.*



Immeuble EECI 9, Avenue Houdaille - Plateau,
Abidjan - Côte d'Ivoire - 16 BP 1106 Abidjan 16
Tél.: (225) 20 20 60 10 - Fax : (225) 20 20 61 14
info@anare.ci - www.anare.ci